

qui avait été cédé par bail emphytéotique.

Le recensement de 1957 donne 2,588 âmes pour 388 familles.

1960

La Fabrique alloue un montant de \$5,000. pour l'exécution des travaux suivants au nouveau cimetière: faire une entrée en pierre avec barrière en fer forgé et la clôture qui donne sur le chemin de l'Ascension, en broche ordinaire avec poteaux en fer pris dans le ciment. Paul-Émile Tremblay est nommé pour l'exécution de ces travaux au salaire de \$1.50 à \$2.00 l'heure et de \$1.00 à \$1.25 l'heure pour les aides dont il aura besoin. De plus, la Fabrique exige que tous les monuments soient uniformes à l'avenir et des exemplaires reproduits à \$50. l'unité.

1961

La Fabrique change de nouveau le système de chauffage de l'église pour l'installer à l'huile au coût de \$16,000. à \$18,000.

1962

La Fabrique alloue un montant de \$900. pour réparer les confessionnaux afin de les rendre plus sourds.

Le 1^{er} juillet, lors d'une assemblée des Syndics, il est décidé de vendre les terrains de la plage de Saint-Cœur-de-Marie à ceux qui ont loué des terrains et qui sont intéressés à les acheter à un prix raisonnable. La vente du chalet est également décidée.

La Fabrique vend, le 11 novembre, à la Commission scolaire, le terrain qu'elle a acheté de la famille Simon Gagné, pour le prix de \$11,500. à la condition qu'il ne serve qu'à des fins scolaires.

1963

La Fabrique vend à la Commission Scolaire un terrain sur le lot 26 du Rang II, pour la construction de l'école Maria.

Lors de la Grande Mission, l'enquête pastorale révèle qu'il y a dans la Zone II: 10 prêtres, 1 religieux, 3 Frères et 28 religieuses.

La Fabrique retient les services d'un urbaniste pour l'aménagement de son terrain entre la rue Saint-Ludger et celui de M. Joseph-Élie Duperré.

Les Syndics autorisent une dépense de \$500. pour installer un autel de telle sorte que les paroissiens aient le prêtre face à eux lorsqu'il dit la messe.

La Fabrique offre un salaire de \$100. par mois à la musicienne. Devant son refus, on s'entend pour lui offrir \$50. plus \$5.00 pour mariages et sépultures et \$2.00 pour les autres jours où ses services seraient requis.

1965

La Fabrique cède gratuitement, pour 10 ans, pour les loisirs de Saint-Coeur-de-Marie, un terrain sur la route de l'Ascension, soit 200 X 300.

31 décembre- L'ancienne Fabrique est annulée et dissoute pour faire place à la nouvelle Fabrique créée par l'Assemblée Législative Nationale, à l'automne 1965, avec effet dès le 1^{er} décembre 1965 pour pouvoir faire légalement les élections des nouveaux marguilliers et qui prend effet et entre en force le 1^{er} janvier 1966.

La nouvelle Fabrique a pour nom: LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-COEUR-DE-MARIE.

La nouvelle loi des Fabriques, passée à l'automne 1965, permet l'élection de nouveaux marguilliers dès le 1^{er} décembre 1965; cependant, ils ne devront entrer en charge que le 1^{er} janvier 1966. Lors de cette élection, ont été élus:

Mme Thomas-Eugène Tremblay
Mme Robert Simard
Docteur Isidore Gauthier
Joseph Ménard
Fernand Larouche
Léonce Bouchard

1966

30 janvier- La Fabrique fait installer des portes coupe-feu entre l'église et le presbytère.

27 juillet- La Fabrique cède à la Municipalité le terrain situé entre Mme Xavier Larouche et Roland Simard, à condition que ce terrain serve uniquement pour fins de stationnement et que la Municipalité paie les deux factures au montant de \$153.68 pour des travaux déjà exécutés.

La Fabrique cède de plus, l'emplacement no 26-A3, du Rang 3, mesurant 273 X 103 pieds à l'est de la rue Saint-Ludger, pour la construction d'un parc, à condition que la Municipalité paie le plan d'aménagement de ce parc, au montant de \$100.

La Fabrique porte le salaire du sacristain à \$260. par mois mais refuse la convention collective du Syndicat des Sacristains; elle engage de

plus l'avocat J.-V. Fleury pour la représenter à ce sujet. (Cette convention sera signée en 1968.)

1967

M. l'abbé Marcel Gauthier est nommé curé de Saint-Coeur-de-Marie en remplacement du curé Armand Brassard.

"Il était fin et aimable mais il ne se gênait pas pour dire ce qu'il avait à dire, il était prompt et sec." Voilà le premier témoignage de ceux qui ont bien connu le curé Gauthier.

Il fit d'importants changements à l'église, changements qui ne furent pas tous appréciés par les paroissiens; il fit enlever le maître-autel et enlever la chaire. On rapporte qu'il prêchait longtemps.

Le 13 mai, Monseigneur Marius Paré, évêque du Diocèse, autorise des réparations de l'ordre de \$55,000. à l'église. Il s'agit du lavage des murs et du replâtrage aux endroits détériorés, de la peinture des murs, des fenêtres et de la voûte, de la laine minérale sur la voûte, de l'électrification de la cloche et de l'aménagement du chœur.

1968

La Fabrique reçoit l'autorisation de l'évêque pour peindre l'intérieur du presbytère pour le prix de \$2,000.

La Fabrique de Saint-Coeur-de-Marie prête la somme de \$10,000. à la Fabrique Saint-Georges de Jonquière, au taux de 6% l'an.

La Fabrique de Sainte-Monique remercie la Fabrique de Saint-Coeur-de-Marie pour le don d'un autel.

1969

M. l'abbé Antonin Simard est nommé curé de Saint-Coeur-de-Marie en remplacement du curé Marcel Gauthier.

Le curé Antonin Simard était trop bon, disent ses paroissiens; il n'avait rien à lui.

Il allait dire la messe chaque matin au Domaine du Bel-Âge, messe servie par Antoine Larouche jusqu'à son décès en 1968 et servie par la suite par son épouse, Emma Simard.

On lui enleva le sacristain, puis on lui enleva son vicaire, lui laissant une charge trop forte.

Le recensement de 1968 est de 2,330 âmes pour 402 familles.

Relativement au terrain cédé pour les loisirs, sur la route de l'Ascension, la Municipalité avise la Fabrique qu'aucun permis de construction n'est donné sur ce terrain du fait que la Fabrique les réserve pour la construction éventuelle d'une école polyvalente. La Fabrique accepte cette décision à la condition que ces terrains ne soient pas taxés à l'avenir et ce, pour une période de cinq (5) ans. De plus, la Fabrique accepte de n'interter aucune procédure contre la Municipalité relativement à la non-observance des dispositions de l'article "D" du contrat portant le no 15002 entre les deux parties.

1970

La Fabrique offre à la Commission Scolaire de lui louer des locaux dans le haut du presbytère aux conditions suivantes:

- a) Un bail d'au moins 5 ans
- b) Payer un loyer de \$196. la première année
- c) Les années suivantes à \$252. par mois
- d) Accepter des réparations au montant de \$1,500.

Les Marguilliers refusent la demande pour convertir la sacristie en salon mortuaire; ils songent plutôt à l'utiliser comme salle de rencontres paroissiales.

M. le curé Antonin Simard est nommé vicaire forain, par Mgr Marius Paré, pour le vicariat no 8 qui comprend Saint-Coeur-de-Marie, Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Léon, Saint-Nazaire, Saint-Henri-de-Taillon et Sainte-Monique.

1971

Inauguration de la Bibliothèque municipale dans le sous-sol du presbytère.

De concert avec les Syndics, on fait descendre l'orgue dans le bas-choeur. On accorde le contrat de la débâter, nettoyer et réparer au complet à J.-M. Beaudoin pour le prix de \$1,200. La Fabrique devra fournir à ses frais un endroit propice pour recevoir l'orgue, fournir les hommes et le matériel nécessaires pour la transporter et payer l'électricien selon le besoin.

1973

Selon le recensement de 1972, il y a 452 familles et 2,302 âmes.

1974

La Fabrique fait exécuter des modifications au chauffage de l'église; ces modifications coûtent \$7,850.

1975

M. l'abbé Lucien Bergeron est nommé curé de Saint-Coeur-de-Marie en remplacement du curé Antonin Simard.

C'est avec regret que les paroissiens ont vu partir le curé Lucien Bergeron en 1982... pendant l'année du Centenaire.

Il était très aimé de ses paroissiens qui le considéraient comme très dévoué et intéressé à tout ce qui touchait la paroisse. Il disait la messe trois fois par semaine au Domaine du Bel-Âge et faisait beaucoup de visites aux malades, aux pauvres et à tous ceux qui étaient dans le besoin.

Il était assez bon prédicateur... mais prêchait trop longtemps, selon ses paroissiens.

Un citoyen éminent, M. Ulysse Larouche, dans son testament, lègue à la Fabrique de Saint-Coeur-de-Marie, la somme de \$10,000. pour l'érection d'un calvaire dans le cimetière de la paroisse. M. Larouche est décédé le 7 juin 1975.

1976

Le 21 février 1976, Soeur Pauline Tourigny, des Petites Franciscaines de Marie, est nommée par Monseigneur Marius Paré,

"Ministre extraordinaire de la distribution de la Sainte Communion, fonction de suppléance, c'est-à-dire pouvoir venir en aide au prêtre ou au diacre quand il y a affluence".

Le curé Lucien Bergeron est nommé Vicaire Forain du Vicariat no 8.

1977

La Fabrique retient les services de Pauline Larouche et Paule Gaudreault comme organiste et directrice de la chorale des adultes; Caroline Larouche et Hélène Larouche seront responsables de la chorale des enfants.

Les Syndics approuvent des réparations à la toiture de l'église et de la sacristie pour un montant de \$8,000.

1980

Soeur Madeleine Leblond, des Petites Franciscaines de Marie est nommée par Monseigneur Jean-Guy Couture, animatrice de la pastorale dans la paroisse de Saint-Coeur-de-Marie.

1981

Le 26 mars, la Fabrique de Saint-Coeur-de-Marie vend à la Municipalité de Delisle, le lot no 26-A-32, du Rang III, au cadastre du Canton Delisle, sous la réserve que le dit terrain soit vendu par la suite à la Société d'Habitation du Québec pour la construction d'habitations à loyers modiques (H.L.M.).

La Fabrique décide de faire remonter l'orgue dans le jubé, pour le prix de \$8,788. comprenant certaines améliorations.

1982

Le 2 mai 1982, à l'occasion des Fêtes du Centenaire des Premiers arrivants, le curé Lucien Bergeron écrivait dans le Semainier paroissial:

Chers amis,

Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue et au nom de toute notre communauté, je suis heureux de vous accueillir à notre "Fête de la Reconnaissance".

Notre histoire de Mistouk est ni plus ni moins une Histoire Sainte, à cause de la présence amoureuse et active du Seigneur tout au long de ces cent années; à cause aussi de la présence de Marie à qui notre paroisse a été confiée en 1884, sous le beau vocable de Saint-Coeur-de-Marie. Elle non plus n'a jamais cessé de veiller sur nous.

Rendons grâce à Dieu le Père, par Jésus, son fils et au Saint-Esprit.

Place à la Fête dans l'amour et dans la joie.

En juin 1982, M. l'abbé Jean-Benoît Michaud était nommé à Saint-Coeur-de-Marie en remplacement du curé Lucien Bergeron.

Notules

Voici les statistiques des baptêmes, mariages et sépultures pour la période de 1892 à 1972, par période de 10 ans:

	Baptêmes	Sépultures	Mariages
1892	29	12	3
1902	83	33	11
1912	88	22	14
1922	84	18	17
1932	70	13	5
1942	103	34	9
1952	104	23	21
1962	82	20	13
1972	33	20	32

*

* *

Bella Bouchard-Simard prétend que la pierre qui a été utilisée pour la construction de l'église actuelle provenait d'une carrière située vis-à-vis le lot à Léonce Bouchard; cette carrière est maintenant inondée. Elle dit qu'il est également possible qu'on ait pris de la pierre à Saint-Henri-de-Tailon.

*

* *

Une autre version sur la provenance de la pierre veut que la pierre provienne de la terre à Gédéon Larouche, du Rang des Chicots, qui aurait appartenu à Onésime Tremblay et Dieudonné Duperré, terre maintenant baignée.

*

* *

On raconte que William Simard a travaillé au clocher de l'église. Il y avait également de nombreux étrangers qui travaillaient à la construction de l'église; ils logeaient presque tous chez Charles Simard.

*

* *

Herménégilde Normand travaillait au clocher et montait la pierre dans un élévateur... la corde a cassé alors que l'élévateur était en haut... avec Her-

ménégilde. Ce dernier est tombé du clocher... on le pensait mort; il n'avait qu'un pied cassé.

*
* *

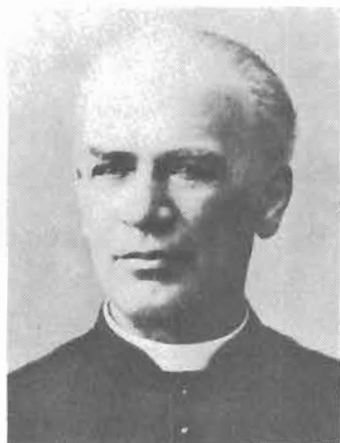
La maison de Paul-Émile Simard, qui a été agrandie mais qui a gardé les mêmes fenêtres qu'en 1900, est celle que son père Charles Simard a construite. Elle servit de salle publique (le haut) en 1919, pendant la reconstruction de la première salle publique.

*
* *

Voici quelques-unes des associations qui existaient dans les premiers temps de la colonie:

- La Société de Tempérance (1906).
- La Confrérie du Scapulaire du Mont-Carmel (1890).
- L'Association des lampes du Sacré-Coeur-de-Jésus (1892).
- La Confrérie du Rosaire vivant (1895).
- La Confrérie du Scapulaire de l'Immaculée-Conception (1890).

Les curés



M. l'abbé Henri Cimon, curé d'Alma et desservant de Saint-Coeur-de-Marie.

Né à Saint-Étienne de La Malbaie, le 9 février 1855, de Pamphile-Hubert Cimon, shérif, et de Marie-Malvina Lemoine. Études classiques au Petit Séminaire de Québec (1865-1875); études théologiques au Grand Séminaire de Québec (1875-1876) et à celui de Chicoutimi (1876-1879). Ordonné prêtre dans l'église de Saint-Étienne de La Malbaie par Monseigneur Dominique Racine, premier évêque du diocèse, le 15 août 1879.

Au Séminaire de Chicoutimi, d'août 1879 à septembre 1881: professeur de religion, de la classe de belles-lettres; directeur de la Société Saint-Dominique (1880-1881); membre du Conseil de la maison (1880-1881).

Vicaire à Notre-Dame-d'Hébertville, de septembre 1881 à septembre 1882.

Premier curé de Saint-Joseph d'Alma, de septembre 1882 à septembre 1891, et, en même temps, desservant des nouvelles missions de Saint-Coeur-de-Marie de Mistook (1885-1889), de Saint-Henri-de-Taillon (1888-1889) et de Saint-Nazaire-de-Taché (1889-1890).

Voyage en Europe, d'octobre 1891 à août 1892, et séjour à Rome plus particulièrement, où il suit les cours de théologie dogmatique à la *Mi-nerve* et ceux de théologie morale au *Collège romain*. Les impressions et souvenirs de ce voyage d'Europe sont relatés dans l'ouvrage cité plus bas.

De nouveau au Séminaire de Chicoutimi, de septembre 1892 à janvier 1898: professeur de religion, de la classe de versification (1892-1893) et de celle de belles-lettres (1893-1897); directeur de la Société Saint-Dominique (1894-1895); professeur d'Écriture sainte (1895-1898) et d'Histoire de l'Église (1895-1896) au Grand Séminaire; membre du Conseil de la maison (de mai 1893 à janvier 1898); maître ès arts (M.A.) de l'Université Laval

(juin 1896); et, pendant cette période au Séminaire, aumônier adjoint à l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier de Chicoutimi (1892-1893).

Auteurs de *Impressions de voyage*, Québec, 1895 et 1898, qu'il réédite ensuite trois fois sous le titre de *Aux vieux pays*, Chicoutimi, 1907, et Montréal, 1903 et 1917.

Curé de Saint-Alphonse de Bagotville, de janvier 1898 à février 1921.

Retiré à partir de cette dernière date, à Saint-Alphonse de Bagotville d'abord, dans une propriété de la Fabrique, puis à l'Hôpital Saint-Michel-Archange, près de Québec, où il décède le 17 avril 1927. Inhumé dans le cimetière paroissial de Saint-Alphonse de Bagotville, le 20 avril 1927.

1^{er} curé



M. l'abbé Marcellin Hudon

Né à Saint-Denis de Kamouraska, le 26 avril 1858, de Rémi Hudon dit Beaulieu, marchand, et de Marcelline-Dina Labrie. Études au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (1871-1873) et au Petit Séminaire de Chicoutimi (1873-1880) où il figure parmi les premiers élèves inscrits à l'ouverture de la maison, le 15 septembre 1873, où il est parmi les premiers finissants, en juin 1880 (*voir notice numéro 47, en note*); études théologiques au Grand Séminaire de Chicoutimi (1881-1885).

ordonné prêtre dans la chapelle du couvent du Bon-Pasteur à Chicoutimi par Monseigneur Dominique Racine, premier évêque du diocèse, le 25 janvier 1885.

Vicaire à Notre-Dame de Laterrière, de février 1885 à mars 1889, et à Notre-Dame des Éboulements, de mars à septembre 1889.

Premier curé de Saint-Coeur-de-Marie, et, en même temps, desservant de la mission de Saint-Henri-de-Taillon, de septembre 1889 à septembre 1890.

Au Séminaire de Chicoutimi, de septembre 1890 à septembre 1893: secrétaire du Conseil de la maison; procureur (1890-1893); et, dans l'inter-

valle, accompagne à Rome l'évêque de Chicoutimi, Monseigneur Louis-Nazaire Bégin, effectuant le voyage *ad limina* (de février à juillet 1891).

Curé de Saint-Siméon, et, en même temps, desservant de Baie-des-Rochers, d'octobre 1893 à septembre 1898; curé de Sainte-Croix de Tadoussac, et, en même temps, desservant de Saint-Firmin de Baie-Sainte-Catherine, de septembre 1898 à septembre 1901; et curé de Saint-Félicien, de septembre 1901 à septembre 1906.

Curé de Saint-Étienne de La Malbaie, de septembre 1906 à décembre 1923, avec la desserte de Sainte-Émérentienne de Grands-Fonds (1906-1923) et celle de la chapelle-desserte de Pointe-au-Pic (1906-1911); et, dans le même temps: vicaire forain (V.F.), le 5 octobre 1906, et fondateur, à La Malbaie, en 1917, de l'*Orphelinat Apostolique*, dirigé par les Soeurs Antoniennes de Marie.

Membre de l'Oeuvre des missionnaires agricoles (1894-1923), dont il fut le président provincial (de juillet 1920 à juillet 1921).

Décédé soudainement en son presbytère de La Malbaie, le 19 décembre 1923. Inhumé d'abord sous l'église paroissiale de La Malbaie, le 22 décembre 1923, son corps repose dans le cimetière de cette dernière paroisse, depuis août 1949.

2^e curé



M. l'abbé Joseph Renaud

Né à Baie-Saint-Paul, le 7 septembre 1860, d'Ananias Renaud, commerçant de bois, et de Marie Guay. Etudes classiques partie au Petit Séminaire de Chicoutimi (1877-1880) partie au Collège de Lévis (1880-1882); études théologiques au Collège de Lévis (1882-1884) et au Grand Séminaire de Chicoutimi (1884-1886). Ordonné prêtre dans l'église de Baie-Saint-Paul par Monseigneur Dominique Racine, premier évêque du diocèse, le 1^{er} août 1886.

Vicaire à Saint-François-Xavier de Chicoutimi, d'août 1886 à mars 1887.

Au Petit Séminaire de Chicoutimi, du 10 mars au 22 mars 1887: maître de salle.

Vicaire à Saint-Étienne de La Malbaie, de mars 1887 à septembre 1889, et à Notre-Dame d'Hébertville, de septembre 1889 à septembre 1890.

Curé de Saint-Coeur-de-Marie, de septembre 1890 à septembre 1911, et, en même temps, desservant de la mission de Saint-Nazaire de Taché (1890-1908) et de celle de Saint-Henri-de-Taillon (1890-1902); et curé de Notre-Dame-d'Hébertville, de septembre 1911 à son décès, survenu en son presbytère, le 12 septembre 1914.

Inhumé sous l'église paroissiale de Notre-Dame-d'Hébertville.

3^e curé



M. l'abbé William Tremblay

Né à Sainte-Anne de Chicoutimi, le 12 juin 1870, d'Alexis Tremblay, marchand, et de Marie Tremblay. Études classiques au Petit Séminaire de Chicoutimi (1887-1893); études théologiques au Grand Séminaire du même endroit (1893-1897). Ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Monseigneur Michel-Thomas Labrecque, évêque du diocèse, le 23 mai 1897.

Au Séminaire de Chicoutimi, de mai 1897 à la fin d'août 1898: maître de salle; professeur de religion; bibliothécaire adjoint.

Vicaire à Sainte-Agnès de Charlevoix, de septembre 1898 à septembre 1901; et vicaire à Notre-Dame-d'Hébertville, et, en même temps, desservant de la mission de Saint-Wilbrod de la Station d'Hébertville, de septembre 1901 à septembre 1902.

Premier curé de Saint-Henri-de-Taillon, de septembre 1902 à septembre 1911; et curé de Saint-Coeur-de-Marie, de septembre 1911 à septembre 1915.

Au repos, de septembre 1915 à octobre 1917.

Curé de Saint-Louis de Chambord, d'octobre 1917 à son décès, survenu à l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier de Chicoutimi, le 27 octobre 1947.

Inhumé sous l'église de Saint-Louis de Chambord.

4^e curé



M. le chanoine Joseph Girard

Né à Saint-Urbain de Charlevoix, le 21 février 1874, de Philéas Girard, forgeron, et de Léa Simard. Études classiques au Petit Séminaire de Chicoutimi (1887-1893); études théologiques au Grand Séminaire du même endroit (1893-1897). Ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Monseigneur Michel-Thomas Labrecque, évêque du diocèse, le 23 mai 1897.

Vicaire à Saint-Jérôme du Lac-Saint-Jean, d'août 1897 à septembre 1898; vicaire à Saint-Alexis de Grande-Baie, de septembre 1898 à avril 1899; vicaire à Notre-Dame des Éboulements, d'avril 1899 à octobre 1900; et vi-

caire à Baie-Saint-Paul, d'octobre 1900 à août 1902, et, dans le même temps, aumônier de la Maison mère et de l'Hospice Sainte-Anne des Petites Franciscaïnes de Marie (d'août 1901 à août 1902).

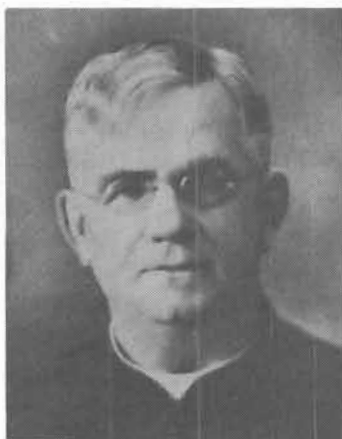
Premier curé de Saint-François-de-Sales, de septembre 1902 à septembre 1915; curé de Saint-Coeur-de-Marie, de septembre 1915 à octobre 1919; et curé de Baie-Saint-Paul, d'octobre 1919 à octobre 1934, et, en même temps, vicaire forain (V.F.), à partir du 15 mai 1922.

Chanoine honoraire du Chapitre de la cathédrale de Chicoutimi, le 21 avril 1926.

Prédicateur de talent.

Retiré à Baie-Saint-Paul, d'octobre 1934 à son décès, survenu en cette dernière paroisse, le 28 juillet 1935. Inhumé dans le cimetière des Petites Franciscaïnes de Marie, à Baie-Saint-Paul, le 31 juillet 1935.

5^e curé



M. l'abbé Abel Simard

Né à Saint-François-Xavier de la Petite-Rivière, comté de Charlevoix, le 25 janvier 1875, de Séraphin Simard, navigateur, et de Mathilde Lavoie. Études classiques au Petit Séminaire de Québec (1886-1897); études théologiques partie au Grand Séminaire de Québec (1897-1898) partie à celui de Chicoutimi (1898-1901). Ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Monseigneur Michel-Thomas Labrecque, évêque du diocèse, le 5 mai 1901.

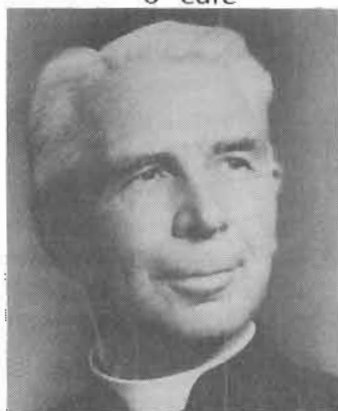
Vicaire à Saint-François-Xavier de Chicoutimi, d'août 1901 à septembre 1902; et missionnaire à Saint-Octave de Magpie,

comté de Saguenay, de septembre 1902 à septembre 1903.

Premier curé de Saint-Ambroise, comté de Chicoutimi, de septembre 1903 à octobre 1919, et, en même temps, desservant de la mission de Bégin (1919); et curé de Saint-Coeur-de-Marie, d'octobre 1919 à son décès, survenu en son presbytère, le 29 mars 1942.

Inhumé sous l'église paroissiale de Saint-Coeur-de-Marie, le 1^{er} avril 1942.

6^e curé



M. l'abbé Ludger Gauthier

Né à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le 2 novembre 1885, de Philéas Gauthier, cultivateur, et de Caroline Gauthier. Études classiques au Petit Séminaire de Chicoutimi (1901-1908); études théologiques au Grand Séminaire du même endroit (1908-1912). Ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Monseigneur Michel-Thomas Labrecque, évêque du diocèse, le 19 mai 1912.

Vicaire à Baie-Saint-Paul, de septembre 1912 à septembre

1913; et vicaire à Saint-Dominique de Jonquière, de septembre 1913 à août 1914.

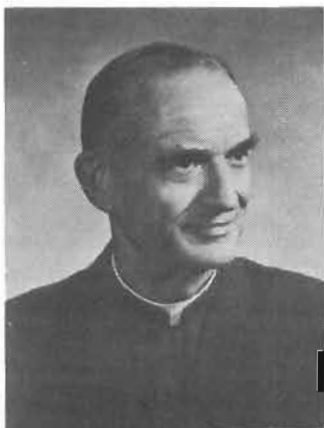
Au Petit Séminaire de Chicoutimi, de septembre 1914 à décembre 1915; maître de salle et professeur de religion.

Vicaire à Saint-Félicien, de janvier 1916 à août 1921; de nouveau vicaire à Saint-Dominique de Jonquière, d'août 1921 à juin 1923; et vicaire à Saint-Édouard de Péribonka, de juin à août 1923.

Premier curé de Saint-Augustin, comté de Roberval, d'août 1923 à mai 1942, et, en même temps, desservant de la nouvelle mission de Saint-Ludger de Milot (1931-1933); et curé de Saint-Coeur-de-Marie, de mai 1942 à son décès, survenu à l'Hôpital du Christ-Roi d'Alma, le 1^{er} août 1957.

Inhumé dans la chapelle funéraire du cimetière de St-Félicien, le 5 août 1957.

7^e curé



M. l'abbé Armand Brassard

Né à Saint-François-Xavier de Chicoutimi, le 26 juillet 1902, de Joseph Brassard, cultivateur, et de Sara Tremblay. Études classiques au Petit Séminaire de Chicoutimi (1920-1927); études théologiques au Grand Séminaire du même endroit (1927-1931). Ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Monseigneur Charles Lamarche, évêque du diocèse, le 30 mai 1931.

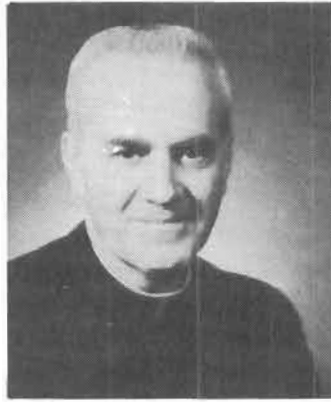
Vicaire à Saint-Étienne de La Malbaie, de juin 1931 à mai 1941; vicaire à Notre-Dame d'Hébertville, de mai 1941 à décembre 1943; au repos, de décembre 1943 à février 1944.

Curé de Saint-Jean-l'Évangéliste de Bégin, de février 1944 à août 1957; et curé de Saint-Coeur-de-Marie, d'août 1957 à mars 1967.

Au repos, depuis mars 1967, il est successivement: en voyage aux États-Unis (avril à juin 1967), à Saint-Prime (de juin à octobre 1967), et au rang Saint-Isidore, à Notre-Dame d'Hébertville (à partir de novembre 1967), et, dans l'intervalle, desservant à Saint-Hewidge (de janvier à août 1968).

Curé de la mission Saint-Pie X, à la Chute-des-Passes, de décembre 1972 à août 1974; à la retraite avec résidence de nouveau au Rang St-Isidore, à Notre-Dame d'Hébertville, tout en assurant le ministère auprès des estivants du Lac-à-la-Carpe, (Chute-des-Passes) depuis septembre 1974. Conseiller moral et spirituel diocésain de l'Armée de Marie et de la Milice de Jésus depuis le 17 mars 1978.

8^e curé



M. l'abbé Marcel Gauthier

Né à Saint-François-Xavier de Chicoutimi, le 8 février 1917, d'Ernest Gauthier, forgeron, et d'Amanda Tremblay. Études classiques au Petit Séminaire de Chicoutimi (1930-1938); études théologiques au Grand Séminaire du même endroit (1938-1942). Ordonné prêtre dans la chapelle de la Maison-Mère des Soeurs du Bon-Conseil, à Chicoutimi, par Monseigneur Georges Melançon, évêque du diocèse, le 26 avril 1942.

Vicaire à Saint-Dominique de Jonquière, de mai 1942 à mars 1944; vicaire à Saint-François-Xavier de Chicoutimi, de

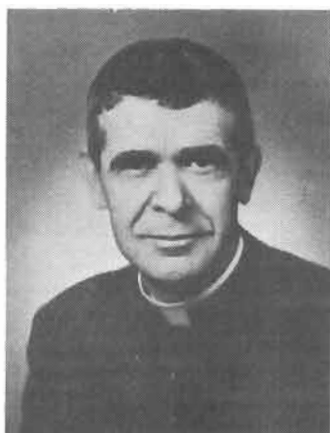
mars 1944 à avril 1951, et, dans le même temps, desservant de Saint-Jean-Eudes (de juillet 1945 à avril 1951); vicaire à Saint-Prime, d'avril 1951 à septembre 1958.

Curé de Saint-Gérard-Majella de Larouche, de septembre 1958 à mars 1967; et curé de Saint-Coeur-de-Marie, de mars 1967 à juillet 1969.

Premier aumônier diocésain des *Auxiliaires du Clergé*, depuis octobre 1963.

Curé de Saint-Jacques d'Arvida de juillet 1969 à mai 1973; et curé de Sainte-Croix du Lac-à-la-Croix depuis mai 1973.

9^e curé



M. l'abbé Antonin Simard

Né à Saint-Wilbrod de la Station d'Hébertville, le 9 novembre 1911, de Joseph-Émile Simard, forgeron puis cultivateur, et de Mélanie Bouchard. Études classiques au Petit Séminaire de Chicoutimi (1928-1935); études théologiques au Grand Séminaire du même endroit (1935-1939). Ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Monseigneur Charles Lamarche, évêque du diocèse, le 3 juin 1939.

Vicaire à Notre-Dame des Eboulements, de juin à septembre 1939.

Au Petit Séminaire de Chicoutimi, de septembre 1939 à mars 1945: maître de salle; professeur de religion, de français, de mathématiques. Et pendant cette période, desservant occasionnel de la mission Notre-Dame de la Rivière-Éternité, au canton Hébert (1943).

Vicaire à Saint-Dominique de Jonquière, de mars 1945 à mars 1947; vicaire à Saint-François-Xavier de Chicoutimi, pendant mars et avril 1947; vicaire à Saint-Urbain de Charlevoix, pendant avril et mai 1947; et vicaire à Notre-Dame de Roberval, de mai 1947 à juin 1955.

Curé de Sainte-Rose-du-Nord, de juin 1955 à juillet 1969 et curé de Saint-Coeur-de-Marie de juillet 1969 à son décès, survenu à l'Hôtel-Dieu d'Alma, le 23 septembre 1975. Inhumé dans le cimetière des prêtres, au Séminaire de Chicoutimi, le 24 septembre 1975.

10^e curé



M. l'abbé Lucien Bergeron

Né à Sacré-Coeur de Chicoutimi, le 23 avril 1922, d'Achille Bergeron, menuisier, et de Winnie Blackburn. Études classiques au Petit Séminaire de Chicoutimi (1937-1945); études théologiques au Grand Séminaire du même endroit (1945-1949). Ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Monseigneur Georges Melançon, évêque du diocèse, le 6 février 1949.

Vicaire dominical à Sainte-Monique, tout en continuant ses études théologiques au Grand Séminaire de Chicoutimi, de février à juin 1949.

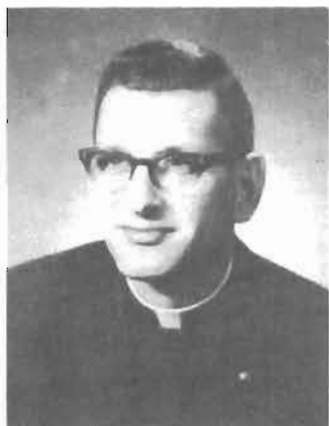
Vicaire à Sainte-Monique, de juin à août 1949; vicaire à Saint-Félicien, d'août 1949 à février 1952; desservant des travaux de barrage de la Chute-Savane, avec résidence au presbytère de Sainte-Monique où il agit aussi comme vicaire, de février 1952 à septembre 1958.

Aumônier de la Maison Provinciale des Frères de l'Instruction chrétienne, à Dolbeau, de septembre 1958 à janvier 1961.

Au presbytère de la paroisse Saint-Joseph, à Alma, de janvier 1961 à août 1966: directeur spirituel du collège classique d'Alma (de janvier 1961 à février 1963), aumônier des écoles Champagnat et Saint-Joseph, à Alma (de février 1963 à juin 1964), aumônier aux écoles secondaires Ludger-Gauthier et Curé-Lavoie et à l'École d'initiation au travail, à Alma (de juillet 1965 à juillet 1966). Et pendant toute la durée de son séjour à Alma, vicaire dominical à la paroisse Saint-Joseph.

Aumônier à l'école secondaire Dominique-Racine de Chicoutimi, et, en même temps, vicaire dominical à Notre-Dame-de-Grâce de Chicoutimi, avec résidence à la Maison-Mère des Soeurs Antoniennes de Marie, d'août 1966 à août 1968. Au service de la pastorale, à la Commission scolaire régionale Lac-Saint-Jean, avec résidence au presbytère de l'Ascension où il aide occasionnellement au ministère, de septembre 1968 à juin 1969. Curé de Saint-Edmond-les-Plaines de juillet 1969 à septembre 1971; curé de Notre-Dame-de-Lourdes de Girardville de septembre 1971 à octobre 1975 et curé de Saint-Coeur-de-Marie d'octobre 1975 à juin 1982 alors qu'il est nommé curé à Saint-Alexis de Grande-Baie.

11^e curé



M. l'abbé Jean-Benoît Michaud

Né à Saint-Édouard de Péribonka, le 15 septembre 1923, de David Michaud, notaire, et de Germaine Desjardins. Études classiques au Collège de Sainte-Anne de la Pocatière (1939-1948); études théologiques au Grand Séminaire de Chicoutimi (1948-1952). Ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Monseigneur Georges Melançon, évêque du diocèse, le 29 mars 1952.

Vicaire à Saint-Joachim de Chicoutimi, d'avril 1952 à août 1954; vicaire à Notre-Dame-de-Fatima de Jonquière, d'août 1954 à octobre 1957; vicaire à Sainte-

Lucie d'Albanel, d'octobre 1957 à juillet 1958. Et pendant ces années-là: aumônier diocésain des *Scouts catholiques* pour la branche *Louvetisme* (de novembre 1955 à juillet 1958).

Vicaire à Saint-Paul-Apôtre de Chicoutimi, de juillet 1958 à juillet 1964.

Aumônier à l'école secondaire Pie-XII de Saint-Félicien, et, en même temps, vicaire à la paroisse, de juillet 1964 à août 1965; aumônier à l'école secondaire Sainte-Marie, à Normandin, d'août 1965, à août 1968 avec résidence au presbytère de la paroisse Saint-Cyrille d'abord (d'août 1965 à septembre 1966) puis à l'école même (de septembre 1966 à août 1968); aumônier à la pastorale scolaire, à Mistassini, avec résidence à la Maison provinciale des Frères de l'Instruction chrétienne, à Dolbeau, en août 1968.

Aumônier de pastorale scolaire à la Commission scolaire régionale Louis-Hémon, avec résidence à la Maison provinciale des Frères de l'Instruction chrétienne, à Dolbeau, d'août 1968 à août 1969.

Étudiant à l'Institut de catéchèse de l'Université Laval, à Québec, où il obtint le diplôme en catéchèse, de septembre 1969 à mai 1970. Vicaire à Sainte-Lucie d'Albanel, et, en même temps, animateur de pastorale scolaire dans les écoles des paroisses d'Albanel et de Girardville, d'août 1970 à septembre 1971.

Curé de Saint-Edmond-les-Plaines, de septembre 1971 à mai 1976, et, en même temps, animateur de pastorale à l'Élémentaire, à Albanel (de septembre 1971 à juin 1974), et à la Commission scolaire régionale Louis-Hémon, à Albanel (de septembre 1972 à juin 1973).

Curé de Saint-Jean-de-Brébeuf de Roberval, de mai 1976 au 5 juin 1982 alors qu'il est nommé curé à Saint-Coeur-de-Marie.

*
*
*

Plusieurs prêtres du diocèse de Chicoutimi ont fait des séjours plus ou moins prolongés à Saint-Coeur-de-Marie, comme vicaires, pour assister les curés en place; en voici la liste:

M. l'abbé Eugène BÉDARD	(octobre 1914 à juillet 1915)
M. l'abbé Léonard LACOMBE	(juillet 1915 à septembre 1915)
M. l'abbé Georges TREMBLAY	(juillet 1916 à février 1917)
M. l'abbé Joseph BERGERON	(novembre 1925 à janvier 1928)
M. l'abbé Pantaléon TREMBLAY	(Juillet 1928 à décembre 1928)
M. l'abbé Ernest-Thos. CLAVEAU	(janvier 1929 à septembre 1930)
M. l'abbé Léonce DESCHÉNES	(septembre 1930 à mai 1931)
M. l'abbé Antonio PERRON	(mai 1931 à août 1932)
M. l'abbé Joseph-Arthur DROLET	(septembre 1932 à juillet 1933)
M. l'abbé Joseph-Arthur NÉRON	(juillet 1933 à juin 1935)
M. l'abbé Léonard LAVOIE	(juin 1935 à février 1938)
M. l'abbé Adolphe CÔTÉ	(février 1938 à mai 1938)
M. l'abbé Charles MARTEL	(mai 1938 à septembre 1941)
M. l'abbé Arthur VERREAULT	(octobre 1941 à juillet 1945)
M. l'abbé Lionel BÉRUBÉ	(juillet et août 1945)
M. l'abbé Eudore GAGNON	(septembre 1945 à mai 1947)
M. l'abbé Émile TREMBLAY	(juin 1947 à avril 1951)
R.P. Henri CATEL	(avril à juin 1951)
M. l'abbé Laurent TREMBLAY	(août 1951 à août 1957)
M. l'abbé Denis LAROUCHE	(juillet 1957)
M. l'abbé Claude MICHAUD	(août 1957 à février 1958)
M. l'abbé Arthur BOUCHARD	(février 1958 à décembre 1960)
M. l'abbé Pascal GAGNON	(décembre 1960 à avril 1963)
M. l'abbé Cyrille BERNIER	(avril 1963 à mai 1969)
M. l'abbé Gérard OUELLET	(avril 1969 à avril 1971)
M. l'abbé Clément HARVEY	(juin 1971 à octobre 1975)

En hommage à des fils de la paroisse

La paroisse de Saint-Coeur-de-Marie a donné plusieurs prêtres à l'Église; de fait, neuf enfants de Saint-Coeur-de-Marie ont accédé à la prêtrise durant cette période de cent ans, ce dont toute la population est très fière.

Voici quelques notes biographiques de ces fils de la paroisses qui sont devenus prêtres:



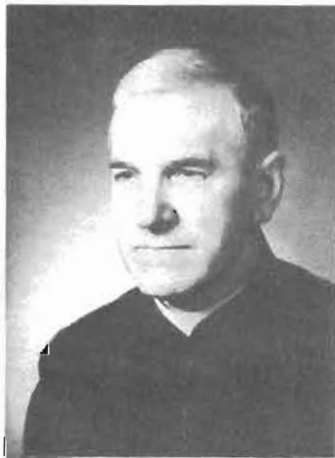
M. l'abbé Antonio Bouchard

Né à Saint-Coeur-de-Marie, le 4 août 1901, d'Ernest Bouchard, forgeron, et d'Amarilda Renaud. Études classiques au Petit Séminaire de Chicoutimi (1916-1923); études théologiques au Grand Séminaire du même endroit (1923-1927). Ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Monseigneur Michel-Thomas Labrecque, évêque du diocèse, le 22 mai 1927.

Au Petit Séminaire de Chicoutimi, de septembre à novembre 1927: maître de salle et professeur.

Vicaire à Sainte-Famille de Kénogami, de novembre 1927 à juillet 1933 et vicaire à Saint-Alphonse de Bagotville, de juillet 1933 à son décès, survenu soudainement au lac Dallaire, à l'Anse Saint-Jean, le 5 juillet 1938.

Inhumé sous l'église paroissiale de Saint-Coeur-de-Marie.



M. l'abbé Paul-Étienne Bouchard

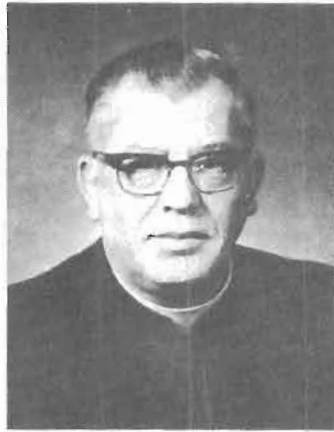
Né à Saint-Coeur-de-Marie, le 3 août 1909, d'Ulysse Bouchard, cultivateur, et de Calixte Dallaire. Études classiques au Petit Séminaire de Chicoutimi (1925-1933); études théologiques au Grand Séminaire du même endroit (1933-1937). Ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Monseigneur Charles Lamarque, évêque du diocèse, le 22 mai 1937.

Vicaire à Saint-Wilbrod de la Station d'Hébertville, de juin 1937 à juillet 1953.

Curé de Sainte-Élisabeth de Proulx, de juillet 1953 à juin 1961.

Curé de L'Ascension, de juin 1961 à juin 1971.

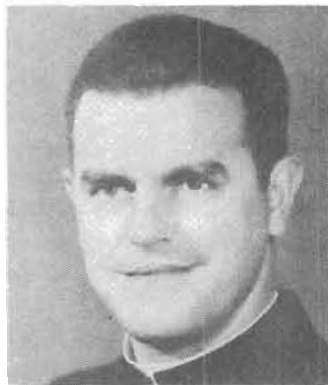
Retraité, avec résidence dans sa propriété, à Saint-Wilbrod de la Station d'Hébertville, depuis juin 1971.



M. l'abbé René Fleury

1940; vicaire à Baie-Saint-Paul, de février 1940 à septembre 1941; vicaire à Saint-Georges de Jonquière, de septembre 1941 à janvier 1943; vicaire à Saint-Siméon de Charlevoix, de janvier 1943 à juillet 1944; vicaire à Sainte-Anne de Chicoutimi, de juillet 1944 à septembre 1950; vicaire à Saint-Étienne de La Malbaie, de septembre 1950 à juillet 1951; au repos, de juillet 1951 à juillet 1952; et vicaire à Saint-Jacques d'Arvida, de juillet 1952 à août 1955.

Curé de Saint-Ludger de Milot, d'août 1955 à son décès survenu au presbytère de cette paroisse, le 30 octobre 1976. Inhumé dans le cimetière paroissial de Saint-Ludger de Milot, le 2 novembre 1976.



M. l'abbé Maurice Savard

Né à Saint-Coeur-de-Marie, le 25 juin 1912, d'Édouard Fleury, charron, et de Marie-Louise Hamel. Études classiques au Petit Séminaire de Chicoutimi (1927-1934); études théologiques au Grand Séminaire du même endroit (1934-1938). Ordonné prêtre dans l'église de Saint-Coeur-de-Marie par Monseigneur Charles Lamarche, évêque du diocèse, le 15 mai 1938.

Vicaire à Saint-Prime, de mai 1938 à novembre 1939; au repos, de novembre 1939 à février

Né à Saint-Coeur-de-Marie, le 1er décembre 1928, d'Edmour Savard, marchand, et d'Alida Desbiens. Études classiques au Petit Séminaire de Chicoutimi (1942-1949); études théologiques au Grand Séminaire du même endroit (1949-1953). Ordonné prêtre dans l'église de Saint-Coeur-de-Marie par Monseigneur Georges Melançon, évêque du diocèse, le 31 mai 1953.

Vicaire à Saint-François-Xavier de Chicoutimi, d'août 1953 à juillet 1963.

Aumônier des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu du Christ-Roi d'Alma, et, dans le même temps, professeur-aumônier à l'École des Infirmières du même Hôpital, de juillet 1963 à septembre 1969.

Et tout en remplissant ces dernières fonctions: conseiller moral de l'Equipe Seréna (Service de régulation des naissances) pour le secteur Alma (de 1964 à septembre 1969); aumônier fédéral, pour le secteur Lac-Saint-Jean, de la Jeunesse ouvrière chrétienne, d'abord pour la branche féminine seulement (J.O.C.F.) (de septembre 1964 à septembre 1968), puis pour la branche masculine et féminine (J.O.C. et J.O.C.F.) (de septembre 1968 à septembre 1969); et conseiller d'une équipe de l'Institut séculier des Miliciennes (de septembre 1964 à septembre 1969).

Étudiant de l'Institut de pastorale des Dominicains, à Montréal, à partir de septembre 1969, il fréquente, à partir de septembre 1970, le Centre de la pastorale pour les milieux ouvriers (C.P.M.O.) de Montréal, préparant une maîtrise professionnelle en pastorale spécialisée pour les milieux ouvriers.

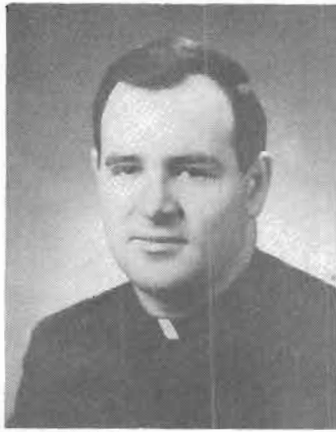
Étudiant en pastorale pour les milieux ouvriers, à l'Institut de pastorale des Dominicains, à Montréal, de septembre 1969 à mai 1971: suit le cours de l'Institut même (de septembre 1969 à mai 1970), puis est stagiaire au Centre de la pastorale pour les milieux ouvriers (C.P.M.O.), Centre relié au susdit Institut (de septembre 1970 à mai 1971). Il y obtient, en mai 1971, une maîtrise professionnelle en pastorale pour les milieux ouvriers (M. Past. M. O.).

Animateur de pastorale ouvrière à la zone Jonquière-Kénogami-Arvida, depuis août 1971, avec résidence au presbytère de Saint-Albert-le-Grand, à Jonquière (depuis septembre 1971).

Et tout en exerçant cette dernière fonction, aumônier du Mouvement des travailleurs chrétiens (M.T.C.), pour le secteur de Jonquière (de septembre 1971 à janvier 1972).

Fondateur en septembre 1971 du Bureau de Quartier à Jonquière.

Décédé accidentellement en voiture automobile, près du village de Larouche, sur la route régionale conduisant à Jonquière, le 23 janvier 1972. Inhumé dans le cimetière du Grand Séminaire de Chicoutimi, le 26 janvier 1972.



M. l'abbé Jean-Noël Gagné

Né à Saint-Coeur-de-Marie, comté du Lac-Saint-Jean, le 27 décembre 1937, de Charles-Eugène Gagné, journalier, et de Gertrude Simard. Études classiques au Petit Séminaire de Chicoutimi (1950-1958); études théologiques au Grand Séminaire du même endroit (1958-1962). Bachelier en théologie (B. Th.) de l'Université Laval (1962). Ordonné prêtre dans l'église de Saint-Jacques d'Arvida par Monseigneur Marius Paré, évêque du diocèse, le 16 juin 1962.

Vicaire à Saint-Luc de Chicoutimi-Nord, de juillet 1962 à août 1966, et, en même temps, aumônier des *Cercles Lacordaire* et *Sainte-Jeanne-d'Arc* pour le secteur Chicoutimi—Baie-des-Ha! Ha! (de septembre 1963 à décembre 1964) et pour le secteur Chicoutimi seulement (de décembre 1964 à août 1966).

Vicaire à Saint-Fulgence, d'août 1966 à septembre 1969, et, en même temps, responsable diocésain de l'enseignement religieux à l'élémentaire et secrétaire de l'Office diocésain de l'enseignement religieux (de septembre 1967 à juillet 1969).

Étudiant à l'Université Laval de Québec: à l'Institut de catéchèse (de septembre 1969 à juin 1971), où il obtient, en juin 1971, la licence en pédagogie catéchétique (L. Péd. Cat.); et à la Faculté de théologie, en vue de la préparation du doctorat en cette matière (de septembre 1971 à mai 1972).

Diplômé de l'École normale supérieure de Québec (Dipl. École N.S.) en février 1972, et, de ce fait, détenteur du brevet d'enseignement spécialisé (B.E.S.) du Ministère de l'Éducation du Québec.

Et pendant cette période: titulaire d'un cours a) aux professeurs de la Commission scolaire régionale d'Arthabaska, sur les manuels de catéchèse à l'Élémentaire (de septembre à décembre 1969); b) à l'École normale de Pont-Rouge, près de Québec, sur la didactique de l'enseignement religieux à l'Élémentaire (de septembre à décembre 1970); c) à l'Institut de catéchèse de l'Université Laval de Québec, sur la psychologie religieuse de l'enfant (juillet 1971); et successivement vicaire dominical dans les paroisses Sainte-Thérèse-de-Lisieux, Saint-Mathieu et Saint-Émile, à Québec.

Directeur de l'Office diocésain de l'enseignement religieux et responsable diocésain de l'éducation permanente de la foi des adultes (ci-devant la Catéchèse des adultes), avec résidence au Grand Séminaire de Chicoutimi, en août 1972.

Titulaire, entre-temps, d'un cours au département des sciences religieuses de l'Université du Québec à Chicoutimi, sur l'enseignement religieux au Secondaire (de septembre à décembre 1972).

Détenteur de la licence en pédagogie religieuse (L. Péd. Rel.).

Délégué du diocèse de Chicoutimi aux Rencontres des directeurs des Offices d'éducation chrétienne au Québec (en septembre 1973).

Résidences à Chicoutimi: au Grand Séminaire (d'août 1972 à août 1973), et au 798, avenue Georges-Vanier (en août 1973).

Sans préjudice de ses autres fonctions, représentant de l'évêque de Chicoutimi auprès de l'*Association des Commissions scolaires (A.C.S. Saguenay—Lac-Saint-Jean* (depuis novembre 1974).

Directeur, depuis août 1972, de l'Office diocésain de l'enseignement religieux, devenu en 1973, l'Office diocésain d'éducation.

Chargé d'un cours au département des sciences religieuses de l'Université du Québec à Chicoutimi, sur l'enseignement religieux au Secondaire (de septembre à décembre 1972), et sur l'enseignement religieux à l'Élémentaire (de janvier à mai 1973; et de septembre à décembre 1975).

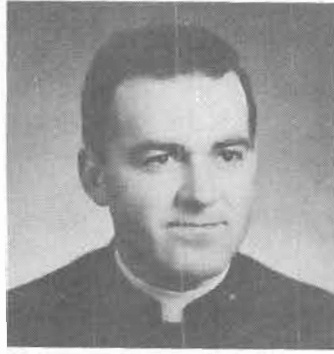
Vicaire dominical à Notre-Dame-de-Grâce de Chicoutimi (d'août 1972 à avril 1978).

Auteur d'un texte inédit retraçant l'*histoire de Saint-Coeur-de-Marie, Lac-Saint-Jean*, terminé le 25 août 1961, et transcrit dans le *Livre d'or* de cette localité.

Délégué du diocèse de Chicoutimi à l'Assemblée des directeurs diocésains d'éducation (ADDE) (depuis septembre 1973) et président de ladite Assemblée (depuis septembre 1978).

Vicaire à Saint-Paul-Apôtre de Chicoutimi de février 1973 à octobre 1980 et, en même temps, aumônier diocésain de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (A.F.E.A.S.) de septembre 1974 à septembre 1975.

Curé de Saint-Félicien depuis octobre 1980.



M. l'abbé Jean-Paul Larouche

Marius Paré, évêque du diocèse, le 15 juin 1963.

Vicaire à Saint-Georges de Jonquière, de juillet 1963 à juillet 1965.

Au Séminaire Marie-Reine-du-Clergé de Saint-Jérôme, de juillet 1965 à juillet 1967: professeur de mathématiques; résidant à la Maison Saint-Pie-X (1965-1966). Et pendant cette période: vicaire dominical à Sainte-Marie de l'Isle-Maligne (1966-1967).

Vicaire à Sainte-Thérèse de Dolbeau, de juillet 1967 à février 1973, et, en même temps: responsable de la catéchèse des adultes (éducation permanente de la foi des adultes) pour le secteur Dolbeau (de septembre 1969 à février 1973); animateur de pastorale scolaire à la Commission scolaire régionale Louis-Hémon, à Dolbeau (de septembre 1972 à février 1973); et aumônier de secteur de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (A.F.É.A.S.) (de décembre 1972 à février 1973).

Vicaire à Saint-Paul-Apôtre de Chicoutimi, depuis février 1973, et, en même temps, aumônier diocésain de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (A.F.É.A.S.) (de septembre 1974 à septembre 1975).



M. l'abbé Donald Gaudreault.

Né à Saint-Coeur-de-Marie, le 10 juin 1947, de Vincent Gaudreault, fromager, et de Cécile Lemieux. Études classiques au Petit Séminaire de Chicoutimi (1960-1968). Élève du Grand Séminaire de Chicoutimi (1968-1973); au Grand Séminaire même (1968-1971), fréquentant les cours de théologie de cette institution (1968-1969), puis ceux de l'Université du

Québec à Chicoutimi (1969-1971), laquelle lui décerne le baccalauréat spécialisé en théologie (B. Sp. Th.); et étudiant à la Faculté de théologie de l'Université Laval de Québec (1971-1973), où il obtient une maîtrise ès arts en théologie (M. A. Th.).

Ordonné prêtre dans l'église de Saint-Coeur-de-Marie par Monseigneur Marius Paré, évêque du diocèse, le 12 août 1973.

Vicaire à Notre-Dame-de-Grâce de Chicoutimi, d'août 1973 à août 1975.

Étudiant à la Faculté de philosophie de l'Université Laval de Québec de septembre 1975 à juillet 1977, puis de septembre 1978 à mai 1979.

Animateur pastoral au Camp musical du Lac-Saint-Jean, à Saint-Jérôme (été 1976).

Obtient le grade de Maîtrise ès-arts en philosophie de l'Université Laval de Québec, à l'automne 1979.

Professeur au Cégep de Chicoutimi de septembre 1977 à mai 1978.

De retour des études en mai 1979, il est nommé aumônier diocésain de la Jeunesse Étudiante Catholique (JEC) et du Mouvement des Étudiants Chrétiens du Québec (MECQ) avec résidence à Kénogami de mai 1979 à juin 1981 et à Chicoutimi depuis juin 1981.



M. l'abbé Jean-Guy Tremblay

Né à Saint-Coeur-de-Marie, le 19 mars 1948, de Thomas Tremblay, gérant de coopérative agricole puis maître de postes, et de Aurore-Marie Larouche. Études classiques au Petit Séminaire de Chicoutimi (1961-1968). Élève du Grand Séminaire de Chicoutimi (1968-1974); au Grand Séminaire même (1968-1971), fréquentant les cours de théologie de cette institution (1968-1969), puis ceux de l'Université du Québec à Chicoutimi (1969-1971), laquelle lui décerne le baccalauréat spécialisé en théologie

(B. Sp. Th.); étudiant à la Faculté de théologie de l'Université Laval de Québec (1971-1973), où il obtient une maîtrise ès arts en théologie (M. A. Th.); en stage de pastorale paroissiale à Saint-Dominique de Jonquière, et, en même temps, responsable du *Bureau de Quartier* situé au 297 de la rue Saint-Aimé (maintenant le boulevard Harvey), à Jonquière (d'août 1973 à août 1974), et aumônier pour le secteur Jonquière du Mouvement des travailleurs chrétiens (M.T.C.) à partir de septembre 1973.

Ordonné prêtre dans l'église de Saint-Coeur-de-Marie par Monseigneur Marius Paré, évêque du diocèse, le 11 août 1974.

Vicaire à Saint-Dominique de Jonquière, d'août 1974 à septembre 1979, ... et en même temps, desservant de la desserte de Saint-Cyriac (depuis septembre 1977) et de celle de Pibrac (depuis septembre 1977).

Aumônier diocésain de la Jeunesse ouvrière chrétienne (J.O.C.) et en même temps vicaire à Sainte-Cécile de Kénogami, de septembre 1979 à juin 1981, puis, à plein temps, aumônier diocésain de la J.O.C. avec résidence à Chicoutimi depuis juin 1981.

Aumônier du Service de Préparation au Mariage au Saguenay, depuis juin 1981.

*
* *

Né à Sainte-Anne de Beaupré, le 27 mars 1913, de Xavier Simard, contracteur, et d'Angéline Bouchard. Études classiques au Petit Séminaire de Chicoutimi (1927-1934); études théologiques au Grand Séminaire du même endroit (1934-1938). Ordonné prêtre dans l'église de Saint-Coeur-de-Marie par Monseigneur Charles Lamarche, évêque du Diocèse, le 15 mai 1938.

Vicaire à Sainte-Famille de Kénogami, de janvier 1946 à juillet 1947, et, dans l'intervalle, effectue un stage d'étude de l'anglais aux États-Unis, de février à avril 1946; vicaire à Saint-Louis de Chambord, de juillet à septembre 1947; vicaire à Sainte-Thérèse de Dolbeau, de septembre à décembre 1947.

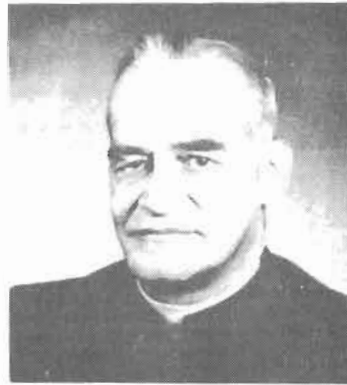
Adjoint de l'aumônier diocésain de la Jeunesse ouvrière catholique (J.O.C.) et de la Jeunesse étudiante catholique (J.E.C.), de janvier à mars 1948. Aumônier diocésain de la Jeunesse étudiante catholique masculine et féminine (J.E.C. et J.E.C.F.) de mars 1948 à septembre 1959 et fondateur (1949) du *Village étudiant* au Lac Pouce, à Laterrière, et, en même temps directeur diocésain de la *Croisade eucharistique* (de septembre 1952 à septembre 1959).

Visiteur ecclésiastique des écoles urbaines du diocèse de Chicoutimi, de septembre 1959 à septembre 1962; aumônier des Frères Maristes d'Alma et des étudiants de l'école secondaire Champagnat et de l'école Saint-Joseph, de septembre 1962 à avril 1963.

Curé de Sainte-Hedwige, comté de Roberval, d'avril à juillet 1963; et au repos, de juillet 1963 à septembre 1964.

Professeur-aumônier à l'Institut de technologie de Jonquière, d'août 1965 à décembre 1966; au repos de décembre 1966 à décembre 1967 et aumônier à l'Institut de technologie de Jonquière de décembre 1967 à juin 1968. Au repos depuis juin 1968.

Poursuit actuellement des recherches en généalogie sur les familles du Saguenay-Lac-Saint-Jean depuis 1970.



M. l'abbé Alfred Simard

Né à Sainte-Anne-de-Beaupré, le 4 février 1923, de Xavier Simard, contracteur, et d'Angéline Bouchard. Études classiques au Petit Séminaire de Chicoutimi (1938-1947); études théologiques au Grand Séminaire du même endroit (1947-1951). Ordonné prêtre dans la Cathédrale de Chicoutimi par Monseigneur Georges Melançon, évêque du Diocèse, le 1er avril 1951.



M. l'abbé Armand Simard.

Vicaire à Notre-Dame-de-Laterrière, de septembre 1953 à octobre 1956; vicaire à l'Ascension, d'octobre 1956 à août 1957; vicaire à Saint-Honoré, d'août 1957 à août 1958; vicaire à Saint-Bruno, d'août 1958 à octobre 1962; vicaire à Saint-Philippe d'Arvida, d'octobre 1962 à juillet 1964; et vicaire à Saint-Prime, de juillet 1954 à août 1967.

Vicaire à Saint-Cyrille de Normandin, et, en même temps, responsable de la catéchèse des adultes pour le secteur de Normandin, d'août 1968 à juillet 1969, tout en continuant des études à l'Institut de catéchèse de l'Université Laval de Québec (de septembre 1968 à mai 1969), où il obtint sa licence en pédagogie religieuse (1969).

Curé de Saint-François-de-Sales depuis juillet 1969.



R. P. François Bouchard, c.ss.r.

Né à Saint-Coeur-de-Marie, le 4 octobre 1917, de Joseph Bouchard, cultivateur, et de Lydia Martel. Études classiques au Séminaire Saint-Alphonse, Sainte-Anne de Beupré. Études théologiques à Aylmer. Ordonné prêtre, chez les Rédemptoristes en 1946, par Mgr Alexandre Vachon, archevêque d'Ottawa.

Professeur de philosophie (1947-1955). Engagé dans la pastorale missionnaire. Directeur de la Revue de Sainte-Anne. Aumônier national du Mouvement des

Femmes chrétiennes. Membre du Conseil provincial des Rédemptoristes.

Doctorat en théologie à l'Université d'Ottawa (1944-1947). Diplômé de l'Académie alphonstienne de Rome (1966) et de l'Institut Catholique de Paris (1967). Réside présentement à Sherbrooke.

L'hospitalité proverbiale de la population de Saint-Coeur-de-Marie, ajouté à l'accueil chaleureux des curés en place dans un presbytère plus que confortable, ont invité plusieurs prêtres du diocèse à s'y reposer pendant des périodes plus ou moins longues, ce qui ne les empêchait pas d'apporter une aide précieuse à l'administration des affaires religieuses. En voici la liste:

- M. l'abbé Alexandre MALTAIS, de 1922 à 1942
- M. le chanoine Salmon ROSSIGNOL, de mars 1931 à juillet 1934
- M. l'abbé Élie TREMBLAY, de mars 1935 à mai 1939
- M. l'abbé Adalbert LECLERC, du 4 juin 1976 à janvier 1978.

Religieux et religieuses nés à Saint-Coeur-de-Marie

Petites Franciscaines-de-Marie, de la Baie-Saint-Paul						
Nom de religion	Nom et Prénom	Date de naissance	Père et mère	Date d'entrée	Décès	
Sr M.-Jean-Marc	Lucia Poirier	5 oct. 1910	Delphis Poirier Eugénie Caron	15 janv. 1931	
Sr Marie-Jules	Yvonne Fortin	10 fév. 1912	Jules Fortin Marie Tremblay	9 août 1931	
Sr Marie-Roch	Berthe Larouche	23 mai 1908	Henri Larouche Odile Fleury	22 juillet 1937	
Sr M.-Ange-de- l'Alverne	Rolande Duchesne	6 déc. 1911	Amable Duchesne Maggie Boivin	10 janv. 1940	
Sr Marie-Vital	Céline Maltais	21 mai 1935	Joseph Maltais Germaine Gaudreault	20 juillet 1953	

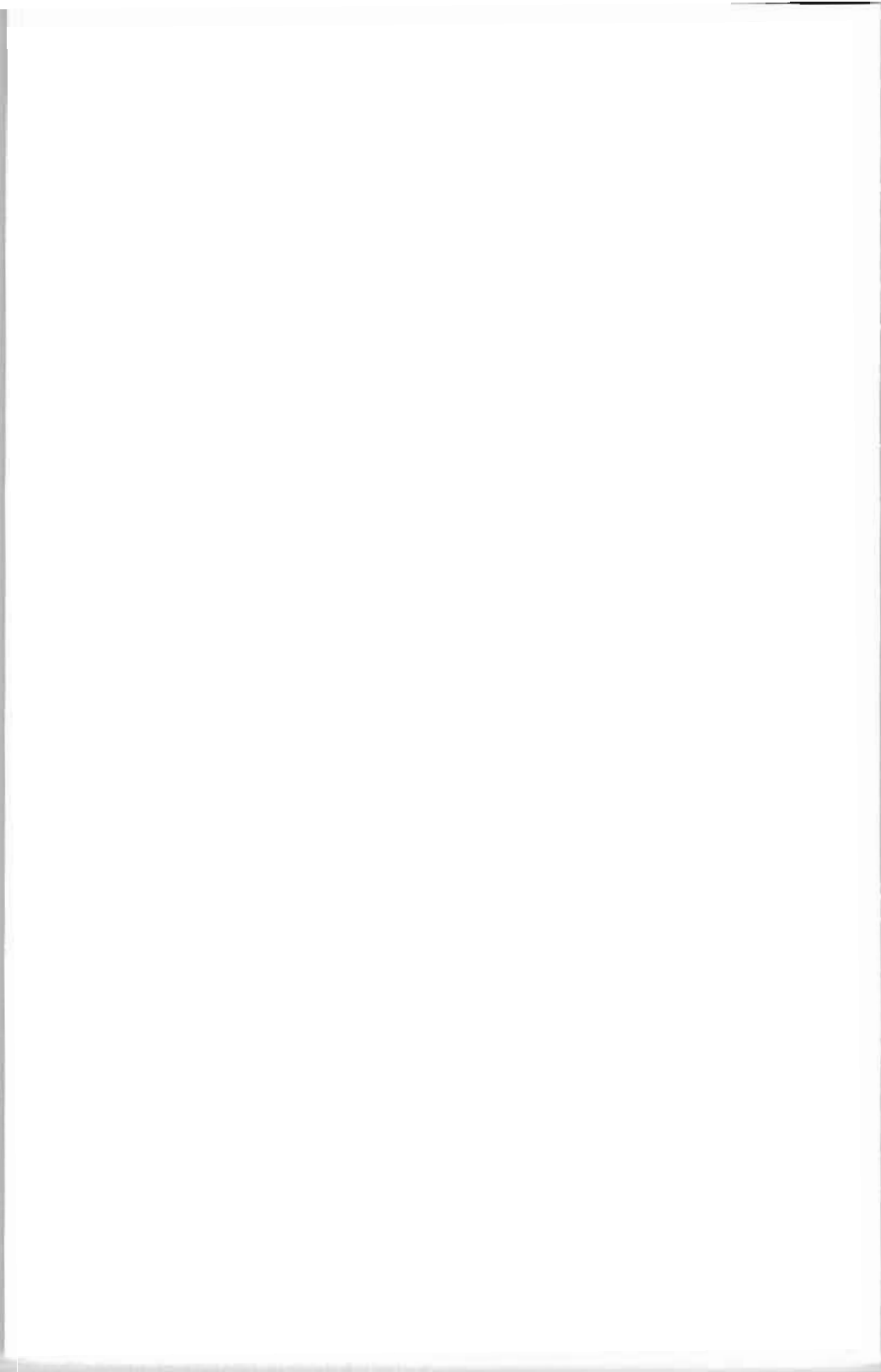
Soeurs Antoniennes-de-Marie					
Nom de religion	Nom et prénom	Date de naissance	Père et mère	Date d'entrée	Décès
Sr St-Jean-de-la-Croix	Amanda Roy	1 déc. 1882	Ovide Roy Louise Girard	2 juil. 1904	31 déc. 1974
Sr Marie-de-Ste-Anne	Rose-Anna Roy	23 sept. 1894	Ovide Roy Louise Girard	31 janv. 1914
Sr Marie-Médiatrice	Laurence Bouchard	31 mai 1914	Joseph Bouchard Lydia Martel	13 août 1934
Sr Marie-de-Ste-Frse-Romaine	Rose-Emma Boivin	12 déc. 1921	Adélarde Boivin Marie Maltais	18 déc. 1940
Sr Marie-de-la-Providence	Marg.-Marie Roy	10 nov. 1928	Clovis Roy Bernadette Jean	13 juin 1944
Sr Clément-Marie	Rose-Ida Roy	18 août 1921	Clovis Roy Bernadette Jean	4 juil. 1948
Sr Marie-Daniel	Aurélie Larouche	19 juil. 1934	Antoine Larouche Emma Simard	10 juil. 1950
Sr Saint-Philippe	Rose-Hélène Boily	23 nov. 1937	Antime Boily Laurette Norin	26 juil. 1954

Soeurs de Notre-Dame-du-Bon-Conseil					
Nom de religion	Nom et prénom	Date de naissance	Père et mère	Date d'entrée	Décès
Sr Ste-Rita	Rosalie Tremblay	16 sept. 1900	William Tremblay Laure Bouchard	30 juin 1922
Sr St-Antoine-Marie	M.-Alice Gagnon	14 janv. 1904	Antoine Gagnon Alma Langlais	20 août 1924
Sr St-Gustave	Juliette Larouche	8 avril 1905	Joseph Larouche Émélie Fleury	20 août 1924
Sr Ste-Odile	Jeannette Larouche	3 juil. 1905	Henri Larouche Odile Fleury	3 août 1923	1 janv. 1927
Sr St-Thomas-de-Villeneuve	Clarilda Lessard	22 janv. 1912	Thomas Lessard Marie Boily	2 août 1931
Sr St-Joachim	J.d'Arc Harvey	16 août 1922	Joseph Harvey R.-Anna Lessard	2 oct. 1941
Soeurs de Charité de la Providence					
Sr Marie-Lse Harvey	Marie-Lse Harvey	1er déc. 1871	Michel Harvey Émilienne Gauthier	27 août 1886	2 oct. 1917
Sr Thérèse-Hermine	Justina Tremblay	22 sept. 1915	Hippolyte Tremblay Marie Simard	17 nov. 1938

Hôtel-Dieu Saint-Vallier-de-Chicoutimi					
Nom de religion	Nom et prénom	Date de naissance	Père et mère	Date d'entrée	Décès
Sr M.-de-la-Charité	Ovéline Maltais	10 sept. 1894	Pitre Maltais Vitaline Tremblay	19 août 1913	18 mai 1914
Sr M.-Antonin	Berthe Potvin	29 juil. 1903	Georges Potvin Louise Gagnon	25 mai 1926
Sr St-Michel	Blanche Lemay	9 sept. 1912	Élie Lemay M.-Lse Sabourin	28 janv. 1938
Sr Ste-Thérèse-de- l'Enf.-Jésus	Lucie Tremblay	29 mai 1914	Joseph Tremblay Emérilda Tremblay	28 janv. 1935
Sr Alphonse-Marie	Blandine Tremblay	23 mars 1921	Isidore Tremblay Jeanne Maltais	12 août 1941
Religieuses Franciscaines Missionnaires-de-Marie					
M. M.-de-St-Almire	M.-Jeanne Bouchard	17 juil. 1909	Joseph Bouchard Lydia Martel	12 juin 1927
Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge					
Sr Ste-Cécilienne	M.-Rose-Yvonne Baillargeon	27 sept. 1907	Adél. Baillargeon Rosalie Lemay	8 juillet 1919	20 juin 1930

Soeurs Servante du Coeur Immaculée de Marie, dites du Bon-Pasteur de Québec					
Nom de religion	Nom et prénom	Date de naissance	Père et mère	Date d'entrée	Décès
Sr Ste-Marthe-de-la-Trinité	Marthe Dorval	9 oct. 1915	Joseph Dorval Rose-Anna Simard	25 août 1944
Sr St-Hildebrand	M.-Lse Bouchard	5 fév. 1916	Joseph Bouchard Lydia Martel	25 août 1933
Ursulines de Québec					
Sr St-Marcel	Adrienne Déry	25 avril 1914	Francis Déry Pélagie Maltais	3 juil. 1937
Ursulines de Roberval					
Sr St-Marcel	Jeannette Déry	25 avril 1914	François Déry Pélagie Maltais	30 avril 1937

Redemptoristes						
Nom de religion	Nom et prénom	Date de naissance	Père et mère	Date d'entrée	Décès	
	François Bouchard	4 oct. 1917	Joseph Bouchard Lydia Martel	22 mai 1937	
Frère Jean-Robert	Réal, Robert Larouche	10 mars 1938	Léopold Larouche Florence Fleury	1952		
Congrégation des Soeurs de N.-D. du Perpétuel Secours						
Sr Ste-Albertine	Marie Côté	11 janv. 1900	Joseph Côté Philomène Néron	22 juillet 1914	



Vie municipale



La "Villa des Aînés"

L'inauguration officielle et la bénédiction de la "Villa des Aînés" eut lieu le 17 septembre 1982 en présence de nombreuses autorités religieuses et civiles et des autorités gouvernementales, parmi lesquelles M. le curé Jean-Benoît Michaud, M. le maire Robert Gagnon, le président de l'Office Municipal d'Habitation du Québec, M. Maurice Maltais, M. le député Jacques Brassard et quelques autres.

Construit au coût de \$526,000. et occupé depuis le mois de décembre 1981, cet édifice abrite quinze logements, dont treize pour des retraités et deux pour des personnes handicapées.



Première "Habitation à Loyer Modique" construite à Saint-Coeur-de-Marie en 1981.

Les maires

Maires du CANTON DELISLE

Joseph FLEURY	1890-1906
Georges TREMBLAY	1906-1909
Joseph TREMBLAY	1909-1910
Arthur BOIVIN	1910-1913
Arthur LAROUCHE	1913-1916
Joseph TREMBLAY	1916 (3 mois)
William LAVOIE	1916-1921

APRÈS LA SÉPARATION en 1921

Maires de la PAROISSE

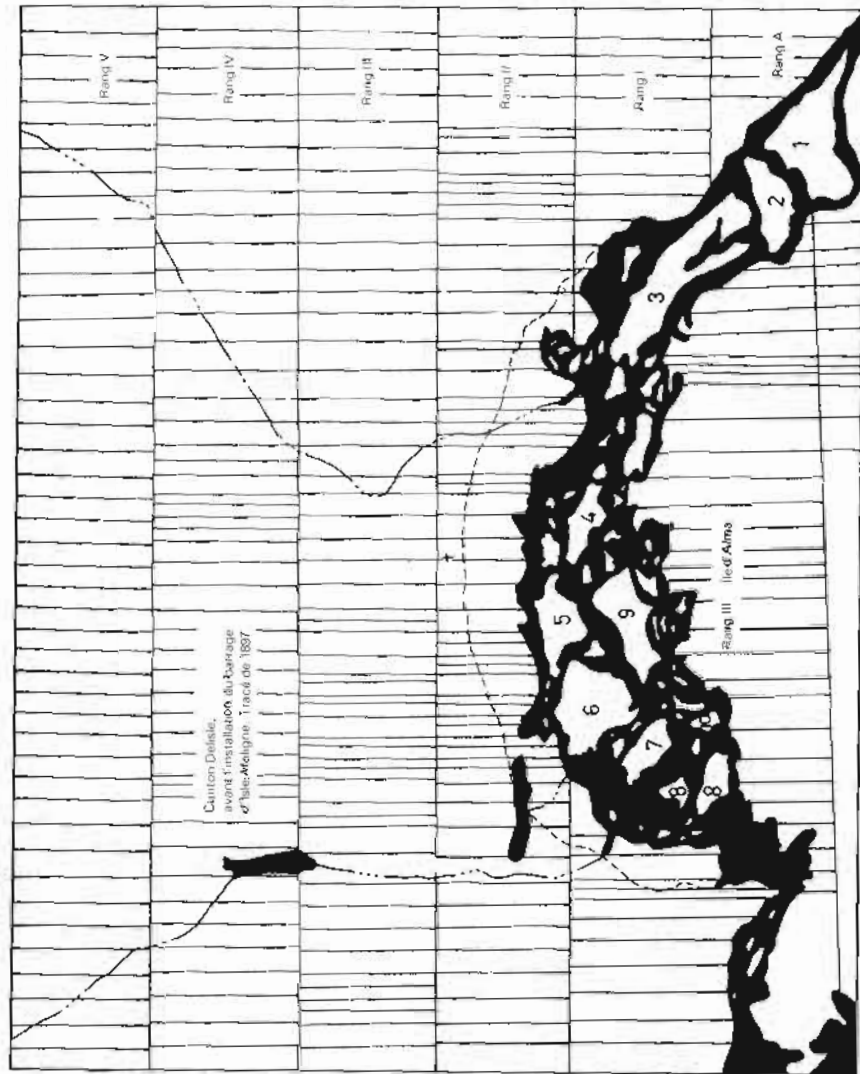
Arthur LAROUCHE	1921-1927
Édouard LEMIEUX	1927-1933
Joseph BOUCHARD	1933-1935
Édouard LEMIEUX	1935-1936
Johnny GILBERT	1936-1937
Jos-Élie MALTAIS	1937-1969
Robert GAGNON	1969-1979

Maires du VILLAGE

William LAVOIE	1921-1923
Lionel CINQ-MARS	1923-1927
Thomas FLEURY	1927-1935
Paul-E. TREMBLAY	1935-1937
William LAVOIE	1937-1939
Edmour SAVARD	1939-1949
Émile FLEURY	1949-1950
Anatole FLEURY	1950-1955
Wellie TREMBLAY	1955-1958
Clément FLEURY	1958-1972
Omer BOUCHARD	1972-1978
Clément FLEURY	1978-1979

APRÈS LA FUSION en 1979

Maire de DELISLE Robert Gagnon 1979...



Les secrétaires

Municipalité de Canton Delisle

François-Xavier Maltais	14/7/1980 - 4/5/1891
Ferdinand Larouche	4/5/1891 - 7/2/1916
André Roche	7/2/1916 - 17/8/1918
Paul-Émile Tremblay	17/8/1918 - 5/2/1920
Gustave Girard	5/2/1920 - 5/7/1920
Xavier Larouche	5/7/1920 - 5/10/1936
Marc-Aurèle Larouche	5/10/1936 - 7/4/1938
Noël Dufour	7/4/1938 - 20/10/1967
Florent Côté	20/10/1967 - 31/7/1979

Municipalité du village de Saint-Coeur-de-Marie

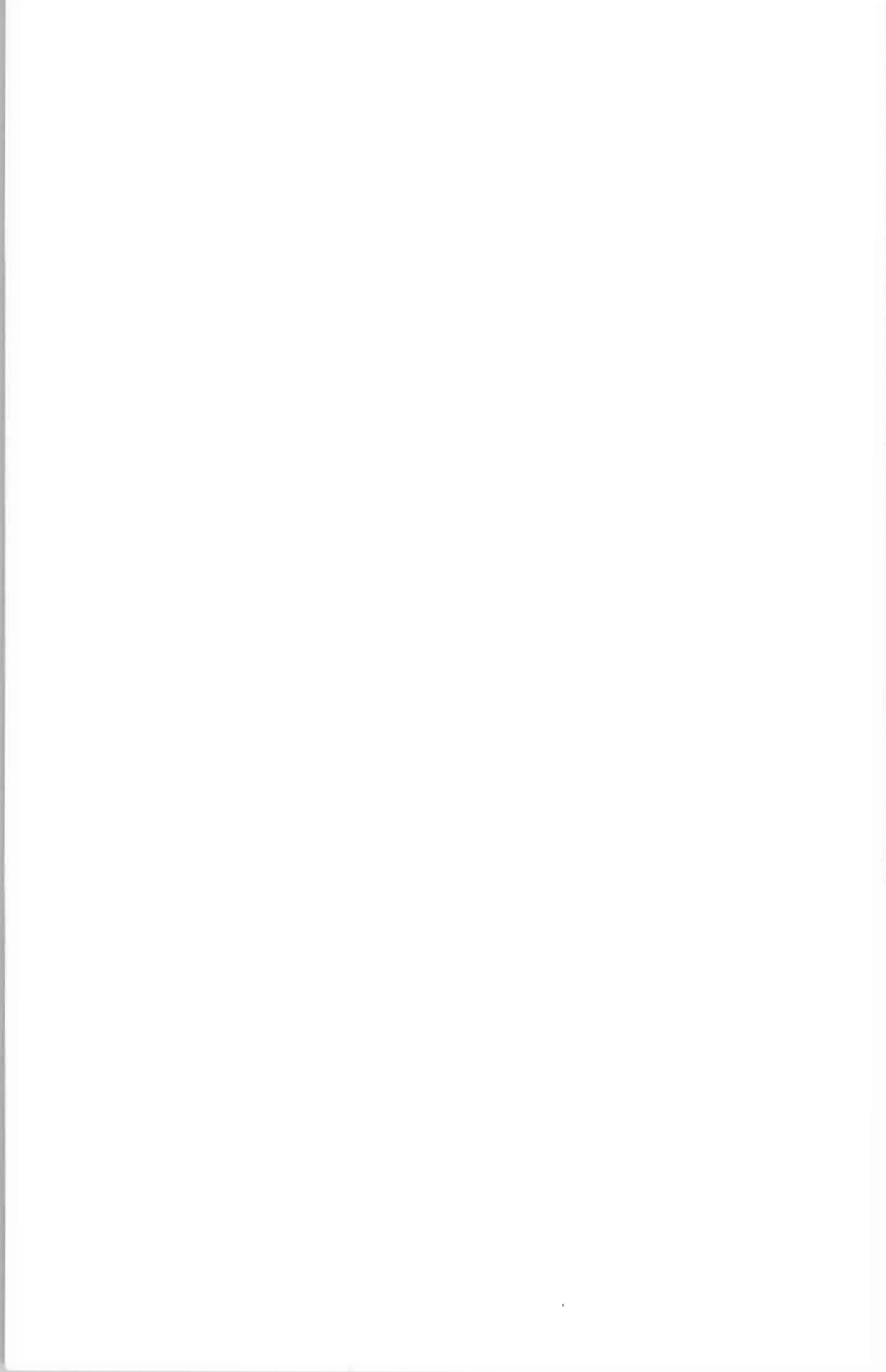
Xavier Larouche	23/4/1921 - 2/5/1921
Paul-Émile Tremblay	2/5/1921 - 7/2/1927
René Tremblay	7/2/1927 - 5/2/1930
Rosario Angers	5/2/1930 - 16/8/1933
Simon Gagné	16/8/1933 - 5/2/1934
Léopold Tremblay	5/2/1934 - 23/4/1935
Edmour Savard	29/4/1935 - 4/1/1937
Lorenzo Deschesnes	4/1/1937 - 27/4/1939
Xavier Larouche	27/4/1939 - 11/2/1946
V.-U. Larouche	11/2/1946 - 3/4/1950
Noël Dufour	3/4/1950 - 1/7/1967
Florent Côté	1/7/1967-31/7/1979

Municipalité de Delisle

Florent Côté	31/7/1979 ...
--------------	---------------







Corporation municipale de CANTON DELISLE

Le "CANTON DE L'ISLE", ainsi dénommé à cause de l'Île d'Alma qui y est enclavée, a été érigé le 8 octobre 1868. Cependant, ce n'est qu'en 1890, plus précisément le 10 juin, que le Canton de l'Isle fut érigé en municipalité, en vertu du code municipal.

Au moment de son incorporation, le Canton de l'Île comptait déjà une population de plus de 300 âmes, dont le premier arrivant, Joseph-W. Fleury, avait acheté les lots 20 et 21 le 22 avril 1879 et les avait fait patenter le 30 juillet 1885; ces deux lots comprenaient une superficie de 142 acres.

Dès 1885, le gouvernement avait pris à sa charge l'entretien des chemins. Cependant, ce n'est qu'en 1890 que commence véritablement la "vie" officielle de la municipalité.

1890

C'est le 14 juillet qu'a lieu la première réunion pour élire un conseil, qui se compose de Louis Dionne (père), Joseph-W. Fleury (fils), Richard Néron, Damase Fleury, Mars Harvey, Georges Lebel et Clovis Lavoie; Francis Plourde agit alors comme président d'élection.

Une semaine plus tard, soit le 21 juillet, le conseil se réunit de nouveau sous la présidence de Louis Dionne, pour l'élection du premier maire de la municipalité.

C'est Joseph-W. Fleury qui est élu par acclamation, après avoir été proposé par Georges Lebel et secondé par Damase Fleury. Pour sa part, Louis Dionne est élu pro-maire.

Séance tenante, on engage le secrétaire, François-Xavier Maltais, au salaire de \$ 20.00 par année.

On nomme ensuite des citoyens éminents à différentes charges. François Maltais, Eugène Fleury et Louis Pilote sont nommés estimateurs des terres; Téléphore Bolduc, Ferdinand Villeneuve, Rhéui Bolduc, Joseph Rousseau, Louis Maltais et Joseph Fortin sont nommés inspecteur de voirie; finalement, Albéric Simard, Pierre Gauthier et Olivier Néron sont nommés inspecteurs agraires.

En même temps on précise les territoires qu'auront à surveiller les inspecteurs de voirie. Téléphore Bolduc est nommé pour le Rang 4; Fer-



M. Joseph-W. Fleury

Premier maire de la Corporation municipale de Canton Delisle (1890-1906).

dinand Villeneuve inspectera la Grande-Ligne; Rhéul Bolduc fera l'inspection entre les lots 10 et 11 jusqu'à l'extrémité des Rangs 2 et 3; Joseph Rousseau, du lot 12 jusqu'à l'église; Louis Maltais, de l'église jusqu'aux lots 33 et 34 dans le Rang 3 et Joseph Fortin, des lots 33 et 34 jusqu'à l'extrémité des Rangs 2 et 3.

1^{er} septembre- Le Conseil adopte une résolution obligeant les propriétaires riverains à entretenir les ponts.

10 novembre- Le Conseil fixe le taux de la taxe foncière à 0.10 cents du \$ 100. d'évaluation, pour les six mois de 1890.

1^{er} décembre- Le Conseil ordonne que la barge du gouvernement devra rester le soir du côté de Saint-Coeur-de-Marie pour les besoins de la population; on y mettra chaîne et cadenas et on remisera la clé chez Joseph Fleury qui en sera responsable.

1891

4 mai- François-Xavier Maltais démissionne comme secrétaire-trésorier; il est remplacé séance tenante par Ferdinand Larouche.

26 mars- Le Conseil accorde le contrat de la barge à William Simard et Pitre Maltais avec cautionnement de \$ 100. par Joseph Rousseau.

4 mai- Le Conseil fixe à 0.12 cents le taux de la taxe foncière pour l'année 1891.

7 septembre- Le Conseil décrète que le courrier sera transporté gratuitement sur la barge, les mardi et vendredi, à la condition que le courrier arrive à l'heure.

5 octobre- Le Conseil fixe les heures d'utilisation de la barge:

- 1 heure de la route d'en haut (Delisle) pour Alma;
- 2 heures - d'Alma pour la route d'en haut (Delisle);
- 3 heures - de la route d'en haut (Delisle) pour Alma;
- 4 heures - d'Alma pour la route d'en haut (Delisle).

1892

23 mars- Le contrat de la traverse est accordé à William Simard.

10 mai- Le Conseil forme un conseil d'hygiène et nomme MM. John Gagné, Ovide Savard et Elzéar Lessard.

28 août- Le taux de la taxe foncière est porté à 0.25 du \$ 100.

5 décembre- Le Conseil donne la petite barge à radouber à Alfred



M. Georges Tremblay

Maire de la Corporation municipale de Canton Delisle (1906-1909)

Gagné, marchand; pour se payer, il aura droit de retirer 0.05 cents pour chaque personne qui utilisera la barge (aller-retour).

1893

16 janvier- Le salaire du secrétaire Ferdinand Larouche est porté à \$ 25. par année.

Le Conseil s'engage à payer la somme de \$ 10.00 à M. le curé Renaud pour frais de voyage, comme délégué auprès de la Législature de Québec pour présenter et appuyer la requête pour un pont sur la Grande-Décharge du lac St-Jean.

11 mars- Le contrat de la traverse est accordé à D. Harvey et François Fleury, avec obligation de coucher au camp au bord de la Décharge tous les samedis soirs.

A la même séance, Thomas Fleury est engagé pour construire un pupitre pour la salle du conseil au prix de \$ 2.00.

3 juillet- Il est résolu "que les propriétaires des lots du 3^e Rang, depuis la Grande-Ligne Taché jusqu'au n° 27 inclusivement, soient obligés de fournir un pavé par lot pour le pont sur la rivière Mistouk et ce, sur l'ordre de l'inspecteur de voirie de l'arrondissement, et que les propriétaires des lots du 2^e Rang, depuis le n° 19 inclusivement jusqu'au n° 28 aussi inclusivement, soient obligés de donner 1/2 journée par lot pour réparer ce pont, aussi sous l'ordre de l'inspecteur de voirie".

En juillet, une partie du Canton Taillon est annexée au Canton de l'Isle. À cause de cette annexion qui apporte un surcroît de travail pour le secrétaire-trésorier, on augmente son salaire annuel de \$ 10.00.

4 décembre- A la suite d'une plainte de Ferdinand Boily et de M. Simard, le Conseil condamne les responsables de la traverse à une amende de \$ 2.00. qui sera répartie comme suit: \$ 1.00 aux plaignants et \$ 1.00 au Conseil.

1894

Le taux de la taxe demeure à 0.25 du \$ 100. d'évaluation et le salaire du secrétaire-trésorier est porté à \$ 45.00 par année.

1^{er} octobre- Le contrat pour le "bac" est accordé à Michel Harvey qui devra faire un seul voyage par jour, avec départ à 7 heures le matin de la route d'en haut et retour d'Alma à 4 heures; il devra faire des extras, si nécessaire, même la nuit.



M. Joseph Tremblay

Maire de la Corporation municipale de Canton Delisle (1909-1910 et 1916-3 mois)

1895

13 avril- Le contrat de la traverse est accordé à Michel Harvey et Joseph Fortin, fils de Michel. Le Conseil fixe également certaines conditions: l'abonnement par famille sera de \$ 2.10; le fromage sera transporté gratuitement; le bac pourra transporter 2 voitures chargées ou 3 voitures non chargées; les personnes qui ne seront pas abonnées devront passer par le pont pour aller... au retour, avec leurs marchandises, elles devront payer 0.03 cents la livre.

1896

L'évaluation de la municipalité est de \$ 77,655.00 alors que celle du Canton Taillon est de \$ 22,825.

4 mai- Le "bac" n'étant plus utilisé, le Conseil le met en vente. Le gros "bac" est adjugé à Michel Harvey pour la somme de \$ 6.00 payable avant le 1^{er} novembre. La petite voiture (barge) est cédée à François Gagné, marchand, d'Alma, pour \$ 4.00.

1897

28 mai- La route de la Grande-Décharge (pour aller au "bac") n'étant plus utile, le Conseil décide de la fermer.

4 juin- Pitre Potvin, qui a l'intention de construire un moulin à scie, obtient une exemption de taxes pour 5 ans, s'il construit.

Le salaire du secrétaire-trésorier est porté à \$ 50.00.

16 décembre- Le Conseil met en vente les lots 20 et 21 du Canton Taillon, pour dette envers la municipalité.

Le Conseil accepte de ne pas augmenter l'évaluation du moulin à scie de Pitre Potvin, sur la rivière Mistouk, aux conditions suivantes:

- construction d'un carriage au cours de l'été;
- construction d'un moulin à fouler à l'automne;
- construction d'un moulin à bardeaux l'été suivant;
- 1 planeur et embouveteur lors de la construction de l'église.

1898

3 janvier- Après avoir reçu un avis du Département de la colonisation au sujet de la fermeture de la route de la Traverse, le Conseil décide de la laisser ouverte à cause des îles occupées dans la Grande-Décharge.

13 juillet- La Compagnie du téléphone de St-Henri-de-Taillon obtient l'autorisation de passer ses lignes dans le chemin de front, pourvu



M. Arthur Boivin

Maire de la Corporation municipale de Canton Delisle (1910-1913)

qu'elle se conforme aux conditions suivantes: 1- planter les poteaux entre les fossés et la clôture; 2- s'engager à les reculer à ses frais si le chemin venait à s'élargir.

Le secrétaire-trésorier est autorisé à acheter un "Code municipal".

1899

7 février- Le salaire du secrétaire-trésorier est porté à \$ 65.00.

1^{er} mars- Proposé par Clovis Larouche, secondé par Jean Maltais et résolu que ce Conseil passe un billet à Onésime Tremblay, de St-Gédéon, pour le montant de \$ 85.00, payable au mois d'août prochain; ce billet a été passé par négligence d'avoir fait un pont sur la crevasse du lac St-Jean, négligence qui a été cause que le cheval de M. Onésime Tremblay s'est noyé dans ladite crevasse, entraînant avec lui son harnais.

6 mars- Le Conseil impose une taxe spéciale de 1/4 de cent du \$ 100. d'évaluation suite à la réclamation de M. Onésime Tremblay pour la perte de son cheval.

4 octobre- Le Conseil adopte un règlement d'hygiène comme suit:

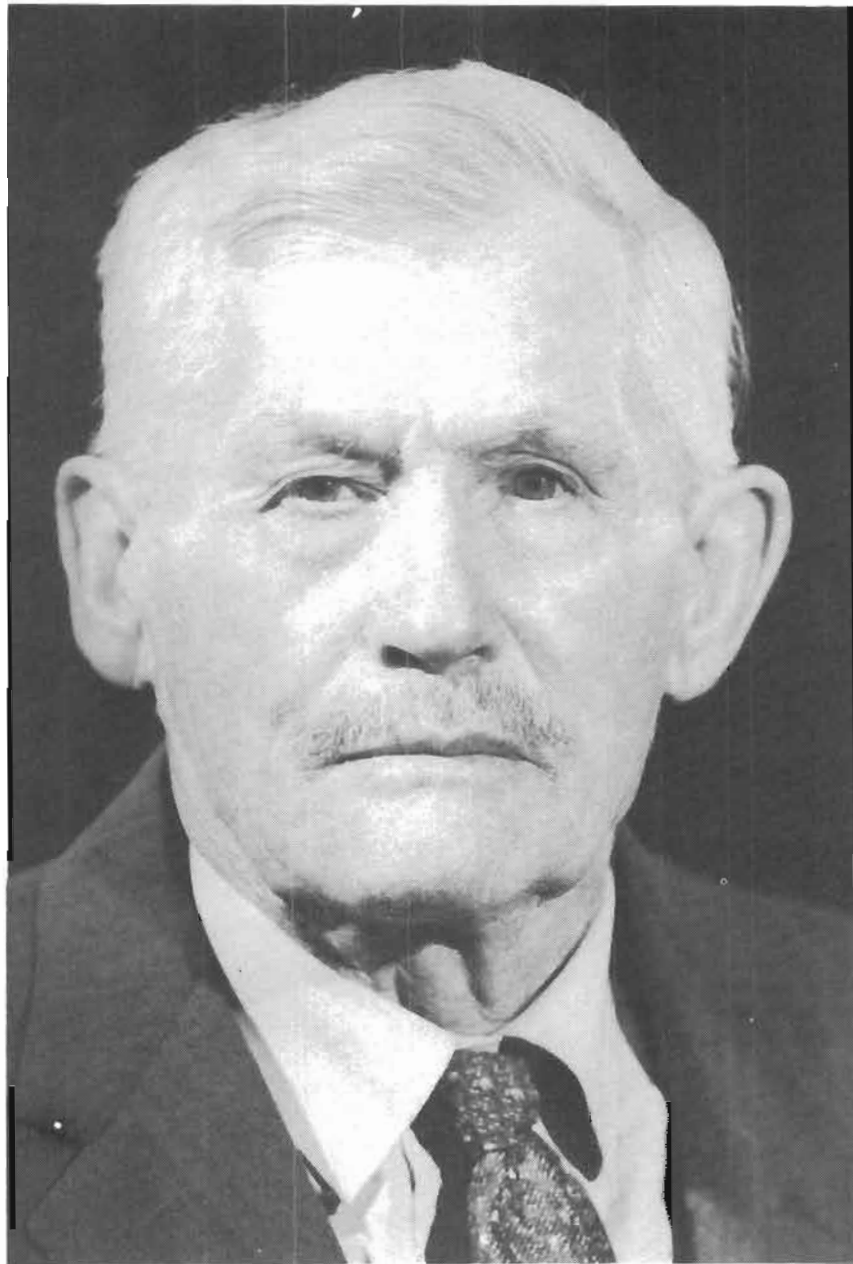
ATTENDU QU'il serait utile à la santé et au bien-être des citoyens de la municipalité de Delisle et Taillon en général, que le village fut nettoyé de toutes les immondices et les nuisances;

ATTENDU QU'il est du devoir de tout le monde d'adopter de telles mesures sanitaires qui puissent prévenir l'introduction et les ravages des maladies épidémiques parmi les habitants de cette municipalité;

ATTENDU QUE la propreté qui n'est impossible à personne contribuerait beaucoup à prévenir les ravages de la maladie;

QU'il soit en conséquence ordonné et statué par règlement du Conseil comme suit:

- 1- Toutes les cours, écuries et autres circonstances et dépendances seront complètement nettoyées de tous fumiers, ordures, immondices, saletés, nuisances ou autres souillures, par les propriétaires occupants ou locataires de maisons, bâtiments ou biens-fonds dans ladite municipalité, lorsque cela sera une nuisance pour les voisins;*
- 2- Personne ne transportera de menus décombres, du fumier, des ordures, etc., par les rues, autrement que dans des voitures bien closes, de manière que nulles parties de ces voitures ne puissent tomber dans la rue;*



M. Arthur Larouche

Maire de la Corporation municipale de Canton Delisle (1913-1916 et 1921-1927)

- 3- *Tout lot de terre ou emplacement occupé doit être fourni d'un privé ou cabinet d'aisance suffisamment creusé en terre et bien entouré, et le propriétaire ou locataire doit faire en sorte que le contenu de ce privé ne parvienne à six pouces de la surface du terrain;*
- 4- *Les fossés autour de tout emplacement devront être ouverts et pratiqués convenablement d'ici au 20 octobre prochain par les personnes qui sont obligées par la loi, pour que les eaux puissent s'écouler librement d'un fossé à l'autre;*
- 5- *Les ordures et immondices et fumiers ne seront pas déposés en dehors d'une circonférence de 100 pieds, en prenant la source ou le puits comme centre de la circonférence;*
- 6- *Quiconque enfreindra aucune des dispositions de ce règlement ou ne s'y conformera pas, encourra pour chaque offense une pénalité qui n'excèdera pas vingt-cinq piastres et qui ne sera pas moindre que une piastre,*
- 7- *Ce règlement entrera en force aussitôt après sa publication.*

16 novembre- Le curé Joseph Renaud ainsi que MM. X. Lachance et Alfred Gagné sont nommés membres du bureau de santé en remplacement de MM. John Gagné, A. Brisson et O. Savard.

Le Conseil décide d'ouvrir un chemin de front entre les 6^e et 7^e Rangs.

1900

5 février- La municipalité demande au Ministre de la Colonisation d'accorder à Ferdinand Larouche, propriétaire du bateau à vapeur "St-Henri", un octroi de \$ 2,000. par année pendant 3 ans afin de lui permettre d'établir un service régulier sur le lac St-Jean.

Le Conseil appuie une requête demandant au Ministre des Postes à Ottawa de transporter la malle trois fois par semaine en hiver et six fois en été.

25 avril- MM. Abraham Boivin, Esdras Tremblay et Méridé Savard sont nommés membres du bureau d'hygiène.

23 mai- Le Conseil décide de porter à 5 le nombre de membres du bureau d'hygiène; on nomme Auguste Langlais et Pierre Gauthier pour compléter les cinq.

Le secrétaire-trésorier est autorisé à faire venir tout ce qui est né-

Maire de la Corporation municipale de Canton Delisle (1916-1921). Premier maire du village de Saint-Coeur-de-Marie (1921-1923), réélu (1937-1939).

M. William Lavoie



cessaire pour désinfecter les personnes affectées de la petite variole tel: souffre, formaline, etc.

La facture s'est élevée à \$ 155.00.

7 juillet- Joseph Fleury, maire, est engagé au salaire de \$ 1.50 par jour comme conducteur des travaux de la calvète sur le terrain de la fabrique.

1901

20 janvier- Erection civile de la municipalité sous le nom de "Corporation municipale de Canton Delisle". Le territoire comprend le Canton de l'Île et les îles adjacentes.

1902

3 mars- Le Conseil autorise la construction de deux ponts dans les baies de la Grande-Décharge, entre le 1^{er} et 2^{ème} rang.

1903

5 janvier- "Vu l'établissement d'une Cour de magistrat dans cette municipalité et que ladite Cour siègera dans la salle publique, le Conseil décide de faire les réparations suivantes et ce, sous la surveillance de M. Alfred Gagné":

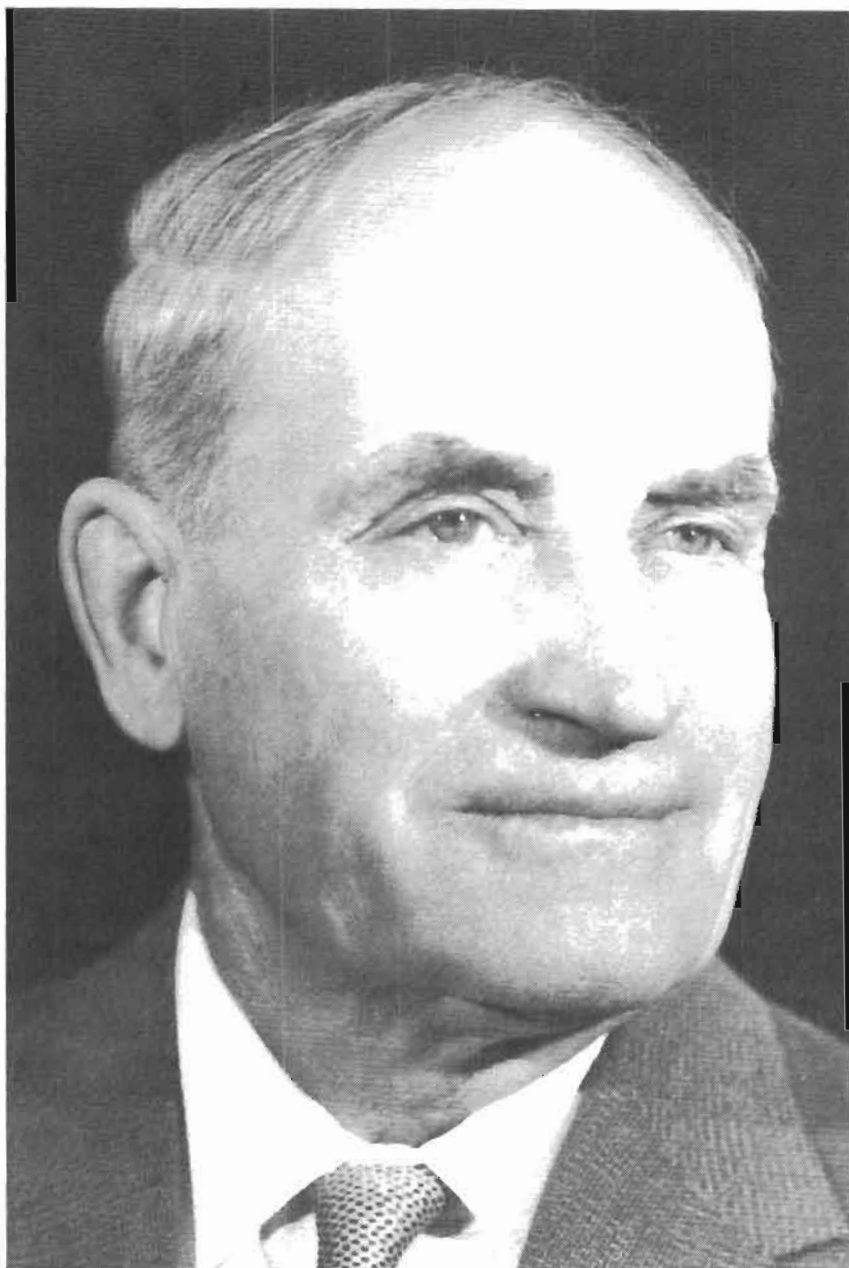
- une balustrade sur un madrier, posée avec des crochets;
- une tribune avec deux marches de hauteur avec une petite table dessus;
- une table de cinq pieds sur trois;
- huit chaises de manufacture, une avec bras et les autres communes;
- une boîte pour les témoins;
- remettre la porte en avant à la place d'un châssis;
- lambris à l'intérieur; le bas en planches et le haut en papier gris;
- blanchir le plafond à la chaux.

2 février- Proposé par Abel Tremblay, secondé par Hubert Bergeron et résolu à l'unanimité que ce Conseil demande à M. le curé de s'intéresser pour avoir un docteur et ce le plus tôt possible.

6 avril- Le Conseil décrète qu'il est défendu de trotter de chaque côté de l'église sur une distance de quatre arpents".

Le Conseil accepte la liste électorale telle que confectionnée.

À la même séance, le Conseil décide que "les trottoirs qui sont à se confectionner" (trottoirs de bois), soient placés à côté des fossés pour ne



M. Edouard Lemieux

Maire de la Corporation municipale de Canton Delisle (1927-1933 et 1935-1936)

pas nuire à l'écoulement des eaux.

Les livres des minutes de Canton Delisle,
de 1904 à 1912, ont été égarés ou perdus.

1912

16 octobre- Le Conseil accorde les contrats d'entretien des chemins d'hiver aux cultivateurs, à la criée à la porte de l'église. Les contrats stipulent que 1- les chemins doivent être en bon ordre toute la saison, sans cahots, pentes, etc.; 2- obligation de baliser des deux côtés des chemins avec rencontre à tous les quatre arpents.

4 novembre- Le Conseil autorise la construction de deux ponts: un au 4^{ème} Rang et l'autre au 5^{ème} Rang.

2 décembre- Considérant la construction d'un gros bateau à vapeur (le St-Henri), le Conseil demande au ministère des Travaux publics une subvention de \$ 2,500. pour améliorer le quai.

À la même séance, le salaire du secrétaire-trésorier est porté à \$ 125. par année et 20% sur les comptes des inspecteurs qui seront collectés.

1913

11 avril- Le Conseil autorise l'ingénieur E. Lavoie à préparer des plans pour construire un aqueduc.

24 avril- Le Conseil autorise Alphonse Aubin, ferblantier de St-Jérôme, à construire l'aqueduc selon les plans de l'ingénieur Lavoie.

10 mai- Le Conseil autorise un emprunt de \$ 40,000., par règlement, pour la construction de l'aqueduc.

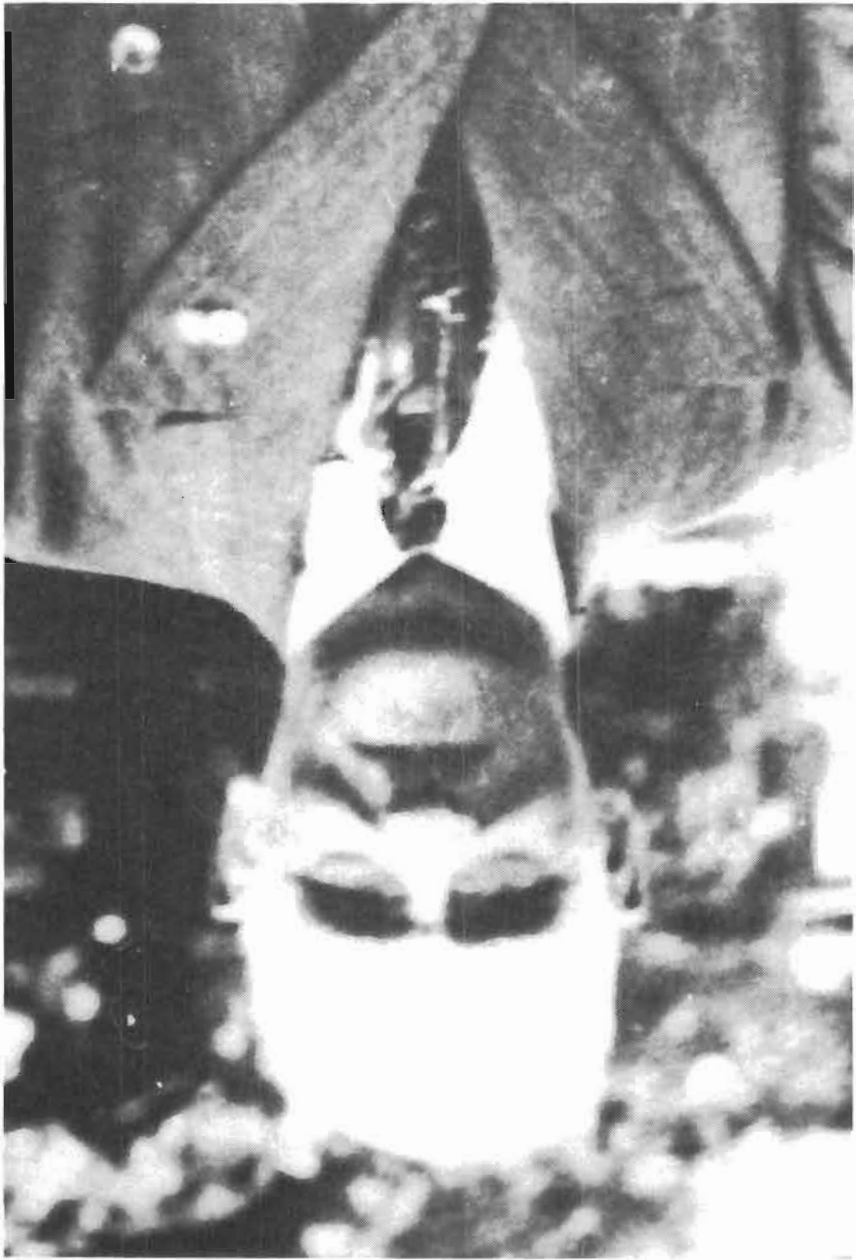
1^{er} août- À la suite du décès du maire Arthur Boivin, le Conseil procède à l'élection d'un nouveau maire, ce qui donne lieu à une situation particulière, dont voici le détail:

Joseph Tremblay, secondé par Marcel Simard, propose qu'Arthur Larouche soit élu maire;

Jean Maltais, appuyé par Delphis Fleury, propose qu'Alfred Fleury soit élu maire;

Ont voté pour la première proposition, (pour Arthur Larouche), les conseillers Joseph Tremblay, Marcel Simard et Arthur Larouche. (Ce dernier, à titre de pro-maire et de président d'élection, vote pour la proposition le suggérant comme maire).

M. Joseph Bouchard



Ont voté pour la deuxième proposition, (pour Alfred Fleury), les conseillers Jean Maltais, Delphis Fleury et Alfred Fleury.

Comme il y a égalité dans les votes, Arthur Larouche, à titre de président d'élection, donne son vote prépondérant et vote pour la 1^{re} résolution... vote pour lui-même... et est élu.

1914

24 janvier- Le Conseil avertit les marchands et restaurateurs de se conformer au règlement qui les oblige à "fermer le dimanche et les Jours de fête".

6 juin- Le Conseil avise Pamphile Guérin "d'avoir à arrêter d'envoyer ses égouts dans son puisard ou de le conduire dans un tuyau d'égout".

1915

1^{er} mars- Le Conseil considère que la salle publique est désuète et demande à l'Évêque d'autoriser la Fabrique à en construire une autre; le Conseil paiera \$ 150. par année pour les séances du conseil jusqu'à ce que la Fabrique fasse une répartition.

20 mars- Le Conseil adopte le règlement n° 13 "ordonnant la fermeture des magasins". Il nomme en même temps Alfred Gagné, agent spécial pour faire exécuter le règlement n° 13. Son salaire sera de 50% des amendes.

13 décembre- À la suite de l'incendie de la salle publique, le Conseil loue une salle chez Charles Simard, au prix de \$ 7.00 par mois, pour les séances du conseil et la Cour de magistrat. La location sera jusqu'au 15 novembre 1915 ou avant, si la salle publique est prête avant.

1916

12 janvier- Le Conseil accepte de payer \$ 3.00 par année à Isaac Bouchard pour un abonnement au téléphone.

4 décembre- La municipalité, qui faisait affaire avec la Banque Nationale, à Roberval, déménage à Hébertville-Station.

1917

La municipalité de Delisle perd les Rangs 6 et 7 pour former la municipalité de l'Ascension, avec partie du Canton Garnier.

18 mai- Le Conseil étudie la possibilité de rehausser l'écluse de l'aqueduc. Comme l'eau se répandra sur le terrain de Johnny Boily, ce



M. Johnny Gilbert

Maire du village de Saint-Coeur-de-Marie (1936-1937).

dernier demande \$ 200. de dommages; le Conseil trouve ce montant trop élevé et retarde les travaux.

16 septembre- La municipalité de St-Henri demande de se raccorder à l'aqueduc, dans le Rang de l'église. Le Conseil chargera à cet effet la somme de \$ 6,000. et la prise d'eau sera à la jonction du Rang 5.

1918

6 mai- Pour rencontrer les dépenses et les intérêts des travaux de l'aqueduc, le Conseil ordonne de préparer un rôle de perception de .10 cents du \$ 100. sur les évaluations couvertes par le réseau d'aqueduc.

10 juin- Le Conseil accepte de donner le contrat de l'aqueduc à l'entreprise privée. Le maire est autorisé à essayer de trouver l'argent nécessaire pour la construction de l'écluse et le prolongement du réseau d'aqueduc, soit \$ 12,000. Cet emprunt sera fait par billet.

19 juin- Le Conseil décide de se renseigner auprès de M. Édouard Lemieux pour s'informer comment obtenir la somme voulue à la Baie-St-Paul.

Un grand nombre de citoyens demandent au Registraire d'exempter de nouveau du service militaire, le docteur Lionel Cinq-Mars.

24 juin- Le Conseil prend connaissance du devis des travaux de l'écluse préparé par l'ingénieur et fait afficher une demande de soumissions.

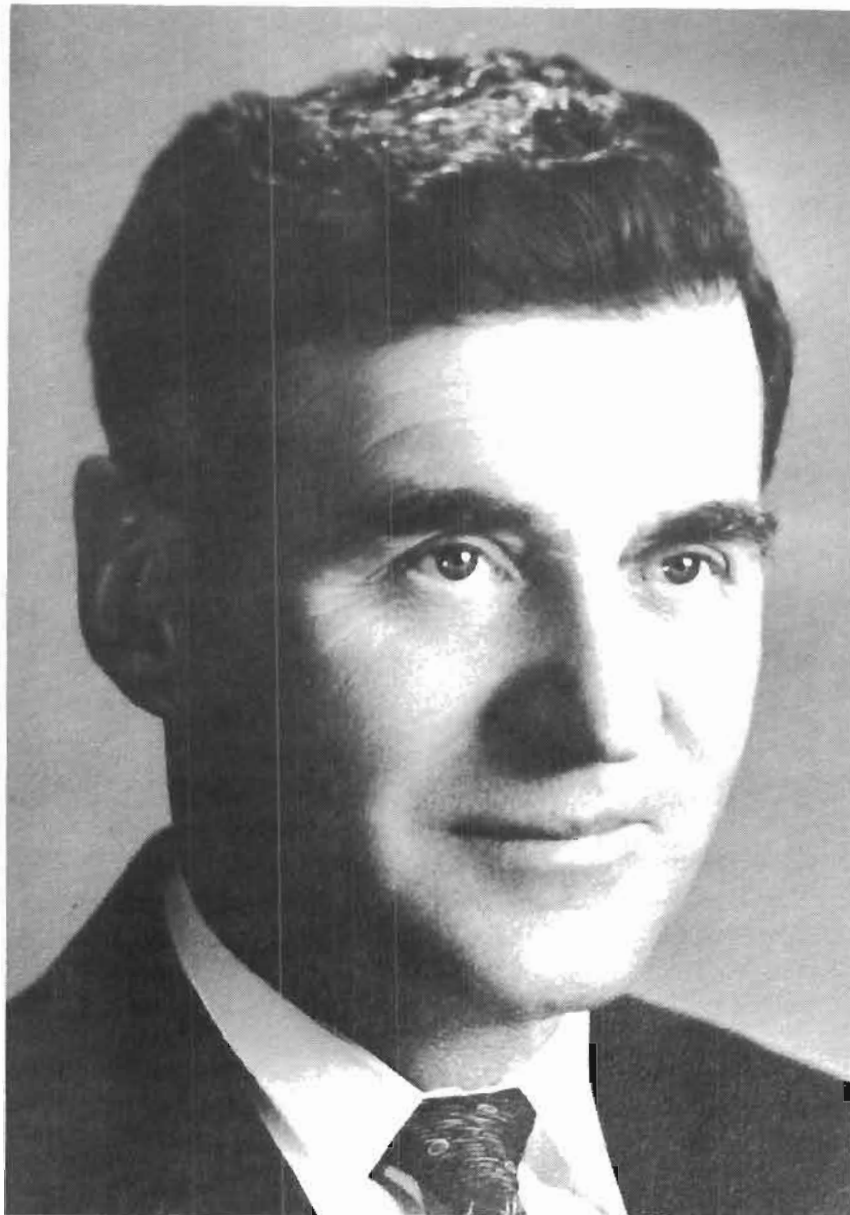
À la suite d'un bris à l'écluse, les terres d'Hubert Thériault et de Henri Larouche furent endommagées.

13 juillet- À l'ouverture des soumissions, il n'y a que celle de Jos. Flamand, pour la somme de \$ 4,300. pour la construction de l'écluse; accepté.

27 juillet- Le secrétaire est prié d'écrire à Provincial Securities l'avisant que la municipalité voudrait faire un nouvel emprunt de \$ 20,000. à la condition de prendre sur cette somme que le montant dont elle aura besoin, soit environ \$ 12,000. Il devra également s'informer comment amender le règlement et de mettre en circulation la balance des débentures restantes, soit \$ 5,000.

Le maire est autorisé à contracter un emprunt de \$ 1,000. à la Banque Nationale de Saint-Coeur-de-Marie, pour payer le ciment de l'écluse.

5 août- Le notaire Taschereau, dans une lettre à la Municipalité, consent à prêter \$ 12,000. au taux de 6%.



M. Joseph-Élie Maltais

Maire de la Corporation municipale de Canton Delisle (1937-1969). Préfet du comté de Lac-Saint-Jean-Est de mars 1952 à juin 1963; il fut également vice-président de l'Union régionale des Conseils de comté.

17 août- Le secrétaire-trésorier André Roche offre sa démission; Paul Tremblay fait application et est engagé.

Dans une lettre au Conseil, Alfred Gagné demande la permission d'installer l'électricité dans la municipalité, moyennant une exemption de taxe pour 10 ans. Considérant qu'il s'agit d'une utilité publique, le Conseil accepte cette demande.

1919

12 mai- Assemblée spéciale du Conseil de Saint-Coeur-de-Marie et du nouveau Conseil de l'Ascension. Il est alors résolu:

"Que le Conseil de St-Coeur-de-Marie passe une résolution en séparation avec la municipalité de l'Ascension et approuvée par cette dernière, que le partage soit fait d'accord au prorata de l'évaluation, après vérification faite du rôle d'évaluation en vigueur dans les deux municipalités d'accord, consentant à accepter, vu que les recettes et dépenses se balancent et aussi sur réclamation de part et d'autre.

Le Conseil de l'Ascension de N.S. consent, par ses électeurs, à payer l'arrérage du rôle d'évaluation de 1917, remis au mois de juin 1918, en force jusqu'au mois de juin 1919.

Il est proposé qu'après entente faite par ces deux municipalités qu'une reddition de comptes soit faite et approuvée par le Conseil de Saint-Coeur-de-Marie et qu'une copie soit remise au Conseil de l'Ascension, après acceptation des deux municipalités, que cette reddition des comptes soit considérée comme règlement final entre les deux dites municipalités et que l'évaluation soit faite de l'ameublement du conseil de Saint-Coeur-de-Marie, sauf la machine à chemin".

17 mai- Les deux municipalités acceptent le rapport du prorata sur l'évaluation.

À la même séance, le Conseil accepte de payer la somme de \$ 350. à Pamphile Gaudreault pour le transport du presbytère.

19 juin- Le secrétaire-trésorier est autorisé à préparer un rôle d'évaluation à 0.60 cents du \$ 100. sur l'évaluation des biens-fonds pour rencontrer les dépenses générales contractées en 1919.

Le Conseil prend connaissance du coût des travaux de la salle publique par Édouard Fleury, soit \$ 1,549.

1920

19 janvier- Le Conseil demande son affiliation à l'Union des municipalités de la province. Le maire William Lavoie et le secrétaire-trésorier



M. Robert Gagnon

Maire de la Corporation municipale de Canton Delisle (1969-1979) 1^{er} maire de la nouvelle municipalité de Delisle depuis 1979. Préfet du comté de Lac-Saint-Jean-Est de décembre 1977 à janvier 1982.

Gustave Girard sont autorisés à signer les documents à cet effet.

Le Conseil verse la somme de \$ 700. pour sa cotisation de 1919 au Conseil de comté.

5 février- À la suite de la démission du secrétaire-trésorier Paul Tremblay, le Conseil engage Gustave Girard, instituteur, au salaire de \$ 350. par année.

13 mars- Le Conseil prend connaissance d'une poursuite intentée par le postillon Eugène Gauthier, d'Alma, alléguant que les chemins avaient mal été entretenus en février.

Le Conseil plaide non coupable.

Les avocats de M. Gauthier réclament \$ 20.00 pour leur client. Plutôt que de se rendre à Roberval pour un procès, ce qui encoure des frais, la municipalité consent à confesser jugement pour la somme de \$ 5.00 plus les frais, mais sans admettre sa culpabilité.

3 mai- À cause du mauvais service de l'aqueduc pendant l'hiver, le Conseil accepte que les contribuables du Rang des Chicots reçoivent l'eau gratuitement pour trois mois.

29 juin- Georges Lebel est nommé constable pour faire régner l'ordre et le silence aux séances du conseil.

Le secrétaire-trésorier, Gustave Girard, démissionne à la suite de sa nomination comme inspecteur d'écoles.

14 juillet- Ernest Bouchard est nommé constable.

Xavier Larouche est engagé comme secrétaire-trésorier en remplacement de Gustave Girard.

13 octobre- William Lavoie, maire, est autorisé à commencer les travaux du pont sur la rivière aux Harts, utilisant à cette fin la somme de \$ 300. obtenue en subvention du gouvernement. Le pont devra être construit sur des piliers de béton et selon le devis de M. William Lavoie.

1921

Les relations entre le Canton De l'Isle et le village sont de plus en plus tendues... les contribuables du village se plaignent du mauvais service de l'aqueduc et ne cessent de demander des améliorations; ils demandent la construction de trottoirs et, de plus, la question de réparer la vieille église ou d'en construire une nouvelle fait l'objet de vives discussions entre les deux groupes.



Docteur Lionel Cinq-Mars

Maire du village de Saint-Cœur-de-Marie (1923-1927).

Et le résultat ne se fait pas attendre... le village se sépare de la paroisse et volera désormais de ses propres ailes.

(On trouvera en deuxième partie, l'évolution du village à partir de 1921).

*
* * *

3 janvier- À la première élection, à la suite de cette séparation, Arthur Larouche est élu maire. Le Conseil se compose comme suit: conseillers, Adélard Maltais, Édouard Lemieux, Jean Bergeron, Joseph Noël et Adélard Boivin, pro-maire.

7 février- Le salaire du secrétaire-trésorier est porté à \$ 500. par année, dont \$ 125. pour la collection des comptes de l'aqueduc.

2 mai- Le Conseil prend connaissance d'une réclamation de l'avocat Elzéar Lévesque, de Chicoutimi, au montant de \$ 50.00 pour diverses consultations.

Egalement, le Conseil reçoit un avis de Jos. Flamand à l'effet qu'il vend ses sources d'eau à la municipalité de l'Ascension.

1922

6 février- Le Conseil demande au gouvernement de reconnaître la route ceinturant le Lac-St-Jean, comme route régionale.

7 août- Le Conseil adresse une lettre au Premier Ministre L.-A. Taschereau donnant son assentiment au projet de construction d'un pouvoir électrique sur la Grande-Décharge.

1923

10 janvier- Arthur Larouche est réélu maire.

5 février- Le Conseil appuie la demande d'octroi pour la construction du moulin à farine à rouleaux d'Eugène Tremblay. (Les gens ayant déjà souscrit \$ 1,000.).

29 juin- L'évaluation des 57 propriétés de la municipalité est de \$ 184,000.

23 août- Le Conseil appuie une requête demandant la construction ou le prolongement du chemin de fer de Péribonka.

1924

28 janvier- Le Conseil demande "que les lots bornant la Grande-Décharge soient érigés en municipalité".



M. Thomas Fleury

Maire du village de Saint-Coeur-de-Marie (1927-1935)

28 mars- Alors qu'il est question d'ériger la nouvelle ville d'Isle-Maligne, le Conseil adopte la résolution suivante:

ATTENDU QUE ce conseil juge qu'il est maintenant d'intérêt public que les terrains ou parties de terrains situés près de la Rivière Saguenay ou Grande-Décharge où la Quebec Développement Co. Ltd est à faire des travaux considérables, soient érigés en municipalité distincte;

QUE le Conseil donne entière approbation à ce que soient érigés en municipalité distincte les terrains suivants, soit:

- 1- *Tout le Rang "A" du Canton Delisle.*
- 2- *L'Isle n° 13 des Îles de la Grande-Décharge du Canton Delisle, appelé l'Isle-Maligne.*
- 3- *Les lots 9-10-11 du Rang III de l'Isle d'Alma, Canton Delisle.*
- 4- *Les lots 1, 2, 3-A, 3-B, 4, 5, 6, 7, 8, 9-A, 9-B, 10 et 11 ou partie d'iceux, du Rang II de l'Île d'Alma, au cadastre officiel du Canton Delisle.*

De plus, ce Conseil déclare qu'il n'a aucune objection à ce que le gouvernement de la province de Québec prenne toutes les mesures nécessaires pour hâter l'érection de cette municipalité et qu'il verra avec satisfaction la réalisation de ce projet.

La présente motion est présentée par Eugène Tremblay, secondée par Gaudiose Gaudreault et adoptée à l'unanimité.

*Signé/ Arthur Larouche, maire
Signé/ Xavier Larouche, sec.-trés.*

Extrait de la loi érigeant la ville d'Isle-Maligne

La ville sera tenue de payer sa part des dettes actuelles de la corporation du Canton de Delisle et de la paroisse de St-Joseph-d'Alma, au prorata de l'évaluation actuelle des terrains détachés desdits canton et paroisse, suivant la valeur actuelle, telle que constatée au rôle d'évaluation en vigueur dans les municipalités lors de la mise en vigueur de la présente loi, à l'exception toutefois des dettes contractées pour la confection ou amélioration des systèmes d'aqueduc et des chemins desdites municipalités situés en dehors du territoire détaché, et le règlement de ladite dette entre les parties se fera suivant les dispositions des articles 50 et suivants, du Code municipal de Québec.

Ladite ville aura droit, néanmoins, en tout temps, de se libérer à toujours de ladite dette, en payant à la corporation du Canton de



M. Paul Tremblay

Maire du village de Saint-Coeur-de-Marie (1935-1937)

Delisle et de la paroisse de St-Joseph-d'Alma le capital de sa part et tous arrérages d'intérêts alors dus.

7 avril- Le taux de la taxe foncière est fixé à \$ 1.00 du \$ 100. d'évaluation; le budget est de \$ 7,168.00.

2 juin- Le Conseil adopte le Règlement n° 23 qui prévoit "la vaccination obligatoire sous peine d'amende de \$ 5.00, plus \$ 1.00 par journée de retard à compter de deux jours après la promulgation du Règlement".

2 juillet- Le Conseil avise la municipalité du village qu'elle sera responsable des bris de l'aqueduc par la construction de chemins.

Les ponts de bois sur les rivières Mistouk, aux Harts et aux Chicots sont remplacés par des ponts en fer.

Le Rang "A" du Canton De l'Isle passa à la municipalité d'Isle-Maligne.

1925

2 février- Le Conseil se joint à celui du village pour demander l'aide financière de la Quebec Development proportionnellement aux pertes qu'elles subiront par suite des inondations dues au haussement des eaux du lac.

3 mai- À l'avenir, les élections municipales auront lieu au scrutin secret, au lieu de vive voix, en conformité avec le code municipal.

19 mai- Le Conseil demande qu'un chemin de fer ceinture le Lac-St-Jean et passe par Saint-Coeur-de-Marie pour entrer sur le marché industriel et commercial.

1927

7 mars- Le Conseil prend connaissance de la "Loi pour l'indemnisation des terres", en considération des terres vendues à bas prix à Quebec Development en 1915, et surtout du fait que le lac St-Jean devait être haussé à 7.5 mais qu'il a été haussé à 17.5. Le Conseil demande, en particulier, d'amender les articles 15 et 42 pour avoir le droit de taxer les propriétés de la Compagnie.

1929

Le budget de la municipalité est de \$ 11,689.61.

Les octrois pour la voirie à 50% rapporteront \$ 7,000. et pour la colonisation, également à 50%, rapporteront \$ 600.



M. Edmour Savard

Maire du village de Saint-Coeur-de-Marie (1939-1949)

280

1931

2 février- La compagnie Duke Price offre \$ 5,000. pour dommages à l'aqueduc, sans toutefois reconnaître ses torts. Refusé.

1932

Le Conseil demande à la ville d'Alma et au Chemin de fer d'ouvrir la gare de Riverbend au lieu de celle d'Alma qui est en mauvais état; de plus, celle de Ribervend est plus proche pour les municipalités du secteur nord.

7 novembre- Le Conseil invite le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour faire compléter les travaux du chemin de fer jusqu'à Péribonka pour les raisons suivantes:

ATTENDU QUE le chemin de fer Québec-Saguenay-Chibougamau a construit des ponts, terrassements, clôtures pour le chemin de fer de Riverbend à Péribonka;

ATTENDU QUE la compagnie a reçu de généreux subsides à cet effet;

ATTENDU QUE les colons ont besoin de travailler;

ATTENDU QUE ce retard va faire perdre des travaux déjà faits;

5 décembre- Considérant que la ville d'Alma est le centre géographique, démographique et commercial du Lac-St-Jean, le Conseil demande que le Bureau d'enregistrement d'Hébertville soit déménagé à Alma.

1933

8 février- La municipalité se place sous le contrôle de la Commission municipale de Québec

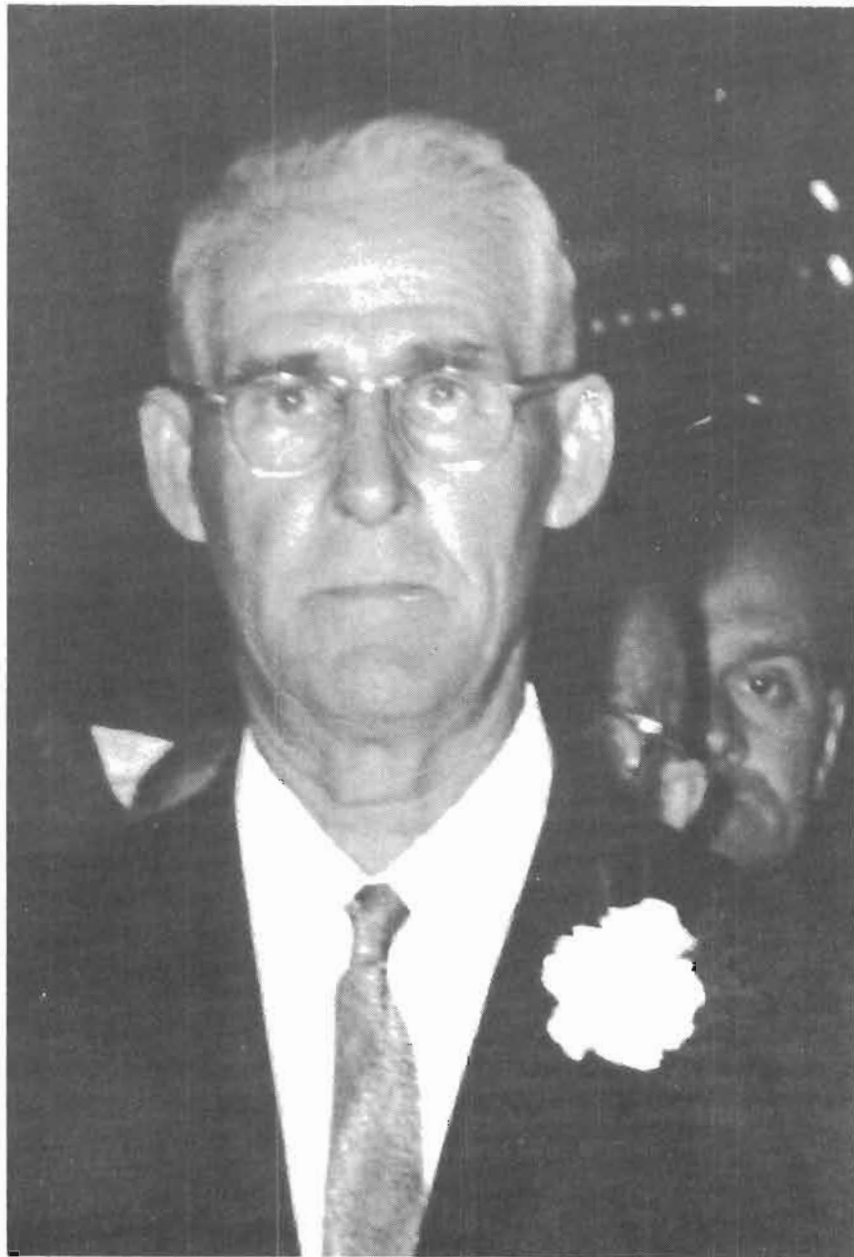
13 octobre- Considérant qu'il n'y a pas de moulin à farine dans la municipalité, le Conseil demande à la compagnie Duke Price d'accorder temporairement 30 forces chevaux-vapeur qui pourraient être mis à la disposition d'un particulier pour la construction d'un moulin à farine.

1934

13 juillet- Le ministère de la Voirie, dans une lettre au conseil, se déclare prêt à exécuter les travaux demandés aux approches du pont de la rivière Mistouk... à la condition que la municipalité fournisse les terrains pour ces travaux.

1935

11 février- La municipalité demande au gouvernement d'abroger la



M. Émile (Jos.) Fleury

Maire du village de Saint-Coeur-de-Marie (1949-1950).

Loi créant la ville d'Isle-Maligne en 1924, parce que cette ville n'a pas rempli ses obligations, ce qui a obligé la municipalité à se placer sous le contrôle de la Commission municipale.

7 mai- Le Conseil proteste contre la hausse des tarifs de la compagnie du Téléphone Saguenay-Québec.

1936

5 octobre- Le secrétaire-trésorier de la municipalité, Xavier Larouche offre sa démission à la suite de sa nomination comme délégué de la Commission municipale de Québec, avec bureau à Alma.

1937

Le Conseil adopte un budget de l'ordre de \$ 10,662.57, prévoyant un déficit de l'ordre de \$ 6,758.30.

1939

17 avril- Le taux de la taxe foncière est fixé à 0.40 cents du \$ 100. d'évaluation.

4 décembre- La Commission municipale de Québec, dans un plan de redressement et de réorganisation des finances de la municipalité, suggère d'émettre des obligations au montant de \$ 165,000.

1940

5 février- Émission des premières licences pour chiens. Le prix des autres permis est le suivant:

Marchand général	50.00
Boucherie	5.00
Barbier	5.00
Marchand de seconde main	5.00
Colporteur	50.00
Restaurateur	10.00
Forgeron	5.00

4 mars- Les contribuables du Rang des Chicots demandent à la Saguenay Électrique de leur fournir l'électricité.

L'évaluation des propriétés de la municipalité, en 1940, est de \$ 627,210.00.

1941

3 février- La municipalité reçoit une lettre du ministère de la Voirie, demandant au conseil d'installer un baril rempli d'eau sur chacun des



M. Anatole Fleury

Maire du village de Saint-Coeur-de-Marie (1951-1955)

grands ponts de bois, lesquels pourraient servir en cas d'incendie.

4 août- Le Conseil décide d'acheter de la ville de Chicoutimi, une pompe électrique au coût de \$ 400.00 pour pousser l'eau de l'aqueduc dans les Rangs.

1942

2 février- Construction d'un aqueduc dans le Rang de la Décharge.

2 mars- Le Conseil demande au Premier Ministre Adelard Godbout d'exempter les fils de cultivateurs du service militaire.

12 juin- Demande au gouvernement canadien de retirer sa décision d'envoyer des soldats canadiens outre-mer.

Rencontre avec la ville d'Isle-Maligne pour envisager la possibilité d'obtenir l'eau.

1943

4 octobre- Le Conseil demande à la Police provinciale de surveiller le village parce que depuis un couple de mois, des maraudeurs parcourent la paroisse: des magasins ont été défoncés, des vols de poulets ont été constatés.

8 décembre- La municipalité fait une mise en demeure à la compagnie Duke Price d'avoir à payer la somme de \$ 97,616. pour dommages causés au réseau d'aqueduc par le haussement des eaux du lac St-Jean.

1944

7 février- La municipalité s'oppose à la venue de réfugiés européens au Canada.

Le salaire du secrétaire est porté à \$ 350. par année.

5 septembre- La compagnie Saguenay Power offre \$ 15,000. comme paiement final des dommages causés par le haussement des eaux du lac St-Jean. - La municipalité refuse.

6 novembre- La municipalité donne quittance à la compagnie Saguenay Power pour les dommages causés au réseau d'aqueduc par le haussement des eaux du lac St-Jean, sur réception d'un montant de \$ 17,500.

1945

1^{er} octobre- Xavier Larouche est nommé assistant-délégué de la Commission municipale de Québec pour la région du Lac-St-Jean, avec bureau à l'hôtel de ville d'Alma.



M. Wellie Tremblay

Maire du village de Saint-Cœur-de-Marie (1955-1958)

286

1946

2 septembre- À la demande du curé Ludger Gauthier, le Conseil accepte de donner les noms suivants aux rangs de la municipalité:

Rang 5 ouest	Rg St-Dominique
Rang 5 est	Rg St-François
Rang 4	Rg St-Louis
Rang de la Décharge	Rg St-Michel
Rang de l'église	Rg St-Charles
Rang des Chicots	Rg St-Georges

1^{er} novembre- À la suite d'une entente avec la ville d'Isle-Maligne, cette dernière fournira au Canton Delisle, deux millions de gallons d'eau par mois, chlorée mais non filtrée.

1949

7 février- La municipalité a effectué des travaux de l'ordre de \$ 32,000 au réseau d'aqueduc pour doubler la pression et réclame \$ 16,000. du village de Saint-Coeur-de-Marie.

1951

3 décembre- La municipalité accepte d'entretenir les chemins en hiver pour les automobiles.

1952

4 août- La municipalité établit des nouveaux taux pour l'aqueduc:

Une résidence	30.00 par année
Un locataire	30.00 par année
Garage/poste de service	30.00 par année
Cabinet d'aisance ou bain	5.00
Cultivateur (chaque lot)	30.00

2 septembre- Le pont en fer sur la rivière Mistouk est donné à la municipalité par le ministère des Travaux publics; il est vendu à Belle Construction pour la somme de \$ 10,000.00.

24 novembre- Le Conseil adopte le Règlement n° 83 décrétant l'entretien des chemins d'hiver par la municipalité.

1953

Reconstruction des trottoirs en ciment.

3 août- À la demande du curé de St-Henri, le Conseil adopte le Règlement n° 84 "prohibant les salles de danse dans les limites de la municipalité".



M. Clément Fleury

Maire du Village de Saint-Coeur-de-Marie (1958-1972) et (1978-1979) et Préfet du Conseil de comté Lac-Saint-Jean Est (janvier 1966 à juin 1968).

2 novembre- La municipalité accorde le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver à Ludger Claveau, à \$ 300. du mille.

1954

5 avril- La municipalité demande la construction du pont Carcajou, au dessus de la Petite-Décharge, afin d'éviter de passer dans la ville d'Alma.

7 avril- La municipalité soumet un mémoire à la Commission Tremblay, dont les principales recommandations sont: la municipalité est en difficultés financières à cause de la séparation de la ville d'Isle-Maligne; Alcan devrait payer des sommes considérables en dédommagement; demande de pouvoir taxer les pouvoirs électriques.

1955

5 décembre- La municipalité accepte que les lignes de Bell Canada traversent la municipalité.

1956

3 juillet- Le Conseil, en accord avec le village, achète l'ancien presbytère à certaines conditions, dont l'obligation de loger le sacristain dans l'ancienne cuisine.

13 août- La municipalité se soumet aux articles 240 à 249D du Code municipal décrétant que les maires et conseillers seront élus pour trois (3) ans à partir de la prochaine élection.

27 août- Le Conseil tient sa première séance dans le vieux presbytère.

1957

4 février- La dette de l'aqueduc est de \$ 172,000.

Joseph-Élie Maltais est nommé directeur de l'Union des conseils de comté.

5 août- Le bureau de la Commission municipale de Québec, à Alma, déménage à Chicoutimi.

Raymond Harvey démissionne comme surintendant de l'aqueduc, à cause de maladie; il est remplacé par Rosaire Harvey.

1958

5 juin- Le Bill imposant une taxe de vente de 2% dans tout le comté de Lac-St-Jean est en force depuis le 1^{er} janvier.



M. Omer Bouchard

Maire du village de Saint-Coeur-de-Marie (1972-1978).

1960

Les deux municipalités aménagent leur secrétariat dans deux locaux dans le nouvel hôtel de ville.

1961

3 janvier- La municipalité fait construire un hangar de 8 x 12 pieds pour loger les outils et autres accessoires.

Autorisation d'aménager un terrain pour la confection d'une patinoire.

La municipalité exécute des travaux d'hiver pour la somme de \$ 4,600. avec octroi de \$ 4,240.

1962

Travaux d'hiver \$ 24,000. (Octroi de \$ 17,500.).

1963

4 février- La municipalité adopte le Règlement n° 105 "décrétant la révocation du Règlement n° 23 concernant la prohibition et déterminant la nature et le nombre de permis de vente de boissons alcooliques que la Régie des alcools pourra accorder dans la municipalité.

13 mai- Joseph-Élie Maltais est élu par 37 voix de majorité sur son adversaire, Alcide Claveau.

Travaux d'hiver \$ 52,000. (Octrois \$ 43,240.).

1964

Travaux d'hiver \$ 77,000. (Octrois \$ 55,800.).

10 mars- Adoption du Règlement n° 123 concernant le numérotage des maisons.

8 septembre- Règlement n° 127 autorisant la vente de la bière dans la municipalité (le règlement défendant la vente de boissons alcooliques dans tout le comté de Lac-St-Jean, adopté en 1961, a été abrogé).

En vertu de l'article 77 du Code municipal, tel qu'amendé par le Bill 56, autorisant la municipalité à accorder une rémunération au maire et aux conseillers, la municipalité accordera:

\$ 500.00 au maire

\$ 200.00 aux conseillers.

17 juin- La municipalité accuse réception d'un octroi de \$ 10,000.



La première pompe à incendie de Saint-Coeur-de-Marie, placée devant la nouvelle caserne à incendie et que l'on conserve précieusement comme "symbole" historique.



L'Hôtel de ville de Saint-Coeur-de-Marie, (ancien presbytère) qui loge également la Caisse populaire de l'endroit.

du ministère de la Voirie pour des travaux de voirie.

5 juillet- La municipalité accorde un permis de construction à Léonce Bouchard pour un abattoir évalué à \$ 35,000.

1965

Travaux d'hiver \$ 162,583. (Octrois \$ 155,031.).

17 juin- Le Conseil s'objecte aux changements de la carte électorale, prévoyant un comté de Ste-Monique à Ste-Rose-du-Nord; le Conseil veut demeurer dans le comté de Lac-St-Jean Est.

1966

1^{er} février- La municipalité engage Me Marcel Simard comme procureur dans la contestation du rôle d'évaluation par Aluminium du Canada Ltée.

9 décembre- La municipalité de Canton Delisle et le village de Saint-Coeur-de-Marie s'entendent pour mettre en commun le service des incendies: le matériel sera fourni par le village, les dépenses seront partagées à 50% et le chef de la brigade des incendies sera Octave Normand, qui sera assisté de Raymond Harvey, comme sous-chef.

Travaux d'hiver \$ 145,350. (Octrois \$ 133,700.).

1967

2 janvier- La municipalité proteste auprès de l'Aluminium du Canada du fait que le niveau du lac St-Jean baisse 6 pouces plus bas que le niveau donné par la compagnie, ce qui empêche les pompes de fonctionner et prive d'eau la population.

12 avril- La municipalité demande au ministère des Richesses naturelles d'envoyer une équipe pour faire des sondages afin de trouver une source d'alimentation d'eau potable (puits artésien).

20 juin- À la suite de la démission du secrétaire-trésorier Noël Dufour, le Conseil reçoit 11 applications pour ce poste. En octobre, il retient les services de Florent Côté.

Travaux d'hiver \$ 329,000. (Octrois \$ 299,800.).

4 octobre- La municipalité installe une pompe au quartier Delisle, au coût de \$ 5,000. pour augmenter la pression de l'aqueduc.

1968

19 février- De concert avec la municipalité du village, le Canton



La rue Saint-Joseph en 1940.



La rue Saint-Joseph en 1934.

Delisle se porte acquéreur d'un terrain de la Fabrique, pour la somme de \$ 1.00, pour l'aménagement d'une plage municipale.

1^{er} avril- Les Forces motrices du Saguenay, sous la signature de René Prévost, avisent la municipalité de prévoir la remise en opération de l'ancienne prise d'eau afin de régler le problème de la pompe dans la Grande-Décharge.

Le Conseil engage un ingénieur pour rencontrer les Forces motrices pour tenter de solutionner ce problème qui revient à chaque printemps.

6 mai- La municipalité demande au ministère des Ressources naturelles de faire effectuer des sondages dans le secteur de l'Ascension pour trouver des puits artésiens.

3 septembre- La municipalité proteste auprès du gouvernement fédéral qui a l'intention d'arrêter le programme de travaux d'hiver.

4 novembre- En réponse à la municipalité, le ministère des Richesses naturelles avise qu'il fera faire des relevés sismiques en 1968 et effectuera des travaux en 1970 pour des puits d'essai.

1969

2 novembre- Lors de l'élection de novembre, Robert Gagnon est élu maire avec une majorité de 76 voix sur Joseph-Elie Maltaisa; la participation des contribuables a été de 74.1%.

1971

5 avril- La municipalité offre son service des incendies au Canton Taché et à l'Ascension.

7 juin- Le Conseil demande à la Direction générale de la Prévention des incendies d'envoyer un enquêteur au sujet de l'incendie à la Coopérative, le 30 mai.

5 juillet- Le Conseil amende le Règlement n° 126 pour autoriser la vente de boissons alcooliques dans les limites de la municipalité:

"La Régie des alcools du Québec est autorisée à émettre dans le territoire de la municipalité de Canton Delisle des permis de vente de boissons alcooliques en nombre et de la catégorie qu'elle jugera à propos d'émettre, selon les demandes qui lui seront présentées."

2 août- La municipalité accuse réception d'une lettre du ministère des Affaires municipales accordant une subvention de l'ordre de \$ 166,000. payable en dix ans, pour aider à la construction du remplacement de l'aqueduc dans le Rang St-François.



Louise Bouchard, Joseph Larouche et
Bella Bouchard.



La rue Saint-Joseph; à l'arrière, la
maison de M. Abel Tremblay.
La fillette... Georgette Bergeron.

7 septembre- La municipalité reçoit une subvention de \$ 5,000. pour du pavage de rues.

7 octobre- Le Conseil autorise la confection et la pose d'un panneau de bienvenue à l'entrée de la municipalité, à la demande de la Jeune Chambre de Mistouk.

De concert avec le village de Saint-Coeur-de-Marie, la municipalité de Delisle demande une subvention pour la construction d'une caserne de pompier et de l'équipement. Les dépenses sont prévues comme suit:

Caserne de pompier	75,880.00
Équipement	55,500.00
Frais connexes	13,500.00
	<hr/>
	144,880.00

1972

5 janvier- À la suite de l'abandon de sa charte par le Comité des loisirs de Saint-Coeur-de-Marie, la municipalité de Canton Delisle accepte de prendre à sa charge l'administration des loisirs, en collaboration avec le village; une convention sera préparée à cet effet.

2 février- La municipalité reçoit une subvention de \$ 5,000. pour du pavage sur la rue Belley et \$ 7,000. pour l'amélioration de rues.

3 mai- Le Conseil accepte un budget de l'ordre de \$ 106,879.81 et fixe le taux de la taxe foncière à 0.60 cents, plus 0.40 cents pour l'aqueduc.

Le Conseil, par règlement, interdit l'installation de roulottes-résidences dans le quartier Delisle.

11 juillet- La municipalité confie à des ingénieurs le soin de préparer un plan d'urbanisme et de zonage pour le quartier Delisle.

2 novembre- Par le règlement n° 180, la municipalité impose un permis de \$ 10.00 par roulotte, plus les services municipaux. La moitié de ces revenus seront versés à la Commission scolaire.

1973

5 décembre- La municipalité retient les services d'un avocat, d'un ingénieur et d'un comptable relativement au projet d'annexion du quartier Delisle à la ville d'Alma.

1974

3 janvier- La municipalité autorise le notaire V.-U. Larouche à rédi-



Dans les premiers temps, chacun devait peller son bout de trottoir.



Entretien des chemins... en hiver. François Fleury recevait 3,00 \$ de la Municipalité pour entretenir un bout de chemin pendant l'hiver. Albert Rousseau, qui avait le contrat pour entretenir la route pendant une dizaine d'années, recevait 15,00 \$ pour l'année. Pour les Rangs, chaque cultivateur entretenait la façade de son lot et il ouvrait le chemin au printemps. La gratte, en bois, était de fabrication locale et était tirée par un cheval.

Sur la photo, Fernand Bergeron, Rose Larouche, Jeannine Tremblay, Jean-Paul Lapointe et Pierrette Larouche.

ger un protocole d'entente entre les deux municipalités pour la construction d'un Centre sportif dans la municipalité.

1974

25 janvier- La municipalité de Canton Delisle désapprouve catégoriquement le Règlement n° 475 de la Cité d'Alma lequel décrète l'annexion d'une partie de la municipalité de Canton Delisle.

30 septembre- Le Conseil abroge le Règlement n° 185 décrétant la construction d'une caserne à incendie et adopte un nouveau règlement portant le n° 191, par lequel les deux municipalités octroient chacune \$ 125,000. pour la construction d'un poste à incendie, l'équipement et un camion-citerne.

1976

3 septembre- Rencontre avec le conseil du village de Saint-Coeur-de-Marie pour l'ébauche d'un projet de fusion.

3 octobre- Inauguration officielle de la caserne à incendie.

1^{er} décembre- Formation d'un Comité de citoyens de Saint-Coeur-de-Marie comme organisme consultatif dans le projet de fusion.

1977

4 mai- La municipalité achète les écoles Manic et Tréco de la Commission scolaire, conjointement avec le village de Saint-Coeur-de-Marie, pour le prix de \$ 5,000. chacune.

5 octobre- Les Loisirs de Saint-Coeur-de-Marie versent la somme de \$ 5,000. aux deux municipalités à titre de participation financière dans l'achat des écoles Manic et Tréco.

Le maire Robert Gagnon est élu préfet de Comté de Lac-St-Jean-Est.

1978

1^{er} février- Un groupe de personnes de Saint-Coeur-de-Marie demande que le Couvent Notre-Dame-de-l'Île ne soit pas démoli. Ce groupe s'est fixé un an pour étudier toutes les possibilités de subventions pour une réaffectation dudit Couvent.

La municipalité vend à la Commission scolaire un terrain pour la somme de \$29,600., pour la construction de l'école Jean-Gauthier.

5 avril- Le Conseil donne son appui à une résolution du village de Saint-Coeur-de-Marie relativement à l'achat du vieux Couvent.



Quatre générations: Joseph Maltals, son fils Eugène, le fils de ce dernier René et sa fillette.



M. Léonard Larouche, sa mère Mme Henriette Gagnon et sa belle-fille Mme Antoine Gauthier. À remarquer le magnifique costume porté par Mme Gauthier.

Cette résolution se lit comme suit:

"Il est unanimement résolu que ce Conseil appuie la position adoptée par le conseil municipal du village de Saint-Coeur-de-Marie, relativement à l'achat du vieux Couvent, laquelle position s'établit comme suit: le Conseil municipal du village de Saint-Coeur-de-Marie désire louer ledit Couvent pour une période d'un an et demi avec option d'achat pour la somme de \$ 1.00".

3 mai- Le Conseil accepte les travaux effectués dans le cadre du Programme d'aide à l'implantation d'équipements de loisirs municipaux. Ces travaux consistaient en l'aménagement d'un terrain de balle molle au quartier Delisle; les travaux à compléter le seront aux frais des loisirs et/ou de la municipalité.

7 juin- Le Conseil appuie le conseil municipal de Saint-Coeur-de-Marie dans son projet de réalisation des Phases II et III du Centre sportif Mistouk, soit d'installer un système de glace artificielle et l'aménagement des services connexes.

5 juillet- Dans une lettre à la compagnie Bell Canada, le Conseil de Canton Delisle proteste de la façon suivante:

Ce Conseil manifeste auprès de la compagnie de Téléphone Bell du Canada son mécontentement vis-à-vis l'initiative de ladite compagnie d'inscrire dans son annuaire du Saguenay-Lac-St-Jean, la ville d'Alma comme adresse des abonnés du quartier Delisle et du Rang St-Michel, Canton Delisle. Le Conseil estime que le fait d'être compris dans la zone téléphonique d'Alma ne confrère pas à la compagnie de Téléphone Bell, le pouvoir de déformer l'adresse des abonnés du Canton Delisle.

Le Conseil de Canton Delisle demande donc à ladite compagnie de respecter dans sa prochaine publication, les limites territoriales de la municipalité.



L'hôtel de ville de Delisle.

Municipalité du village de SAINT-COEUR-DE-MARIE

À la suite de la séparation du village, de la municipalité du Canton De l'Île, la première élection eut lieu le 1^{er} février et donna le résultat suivant:

Maire	William Lavoie
Conseillers	Joseph Gaudreault Joseph Girard Jos. Larouche Simon Gagné Eugène Bouchard Méridé Savard
Secrétaire	Paul-Émile Tremblay

4 février- La municipalité est érigée en village et reçoit sa charte qui détermine le territoire comme suit:

"Tout le territoire à être érigé en une municipalité distincte sous le nom de "Municipalité du village de Saint-Coeur-de-Marie", dans la première division du Canton De l'Île et ses bornes, en référence aux données du cadastre officiel du Canton De l'Île, sont les suivantes, à savoir:

au sud: la Grande-Décharge du lac St-Jean;

au nord: une ligne en travers des lots numéros 23, 24, 25, 26-A et 27-A du troisième rang et tirée perpendiculairement aux lignes latérales de ces lots suivant le juste milieu, en profondeur dudit troisième rang;

à l'est: le lot n° 22 dans chacun des deuxième et troisième rangs;

à l'ouest: les lots n^{os} 28-A et 28-C, dans le deuxième rang et le lot n° 28 dans le troisième rang.

1^{er} mars- Location d'un local chez William Lavoie pour tenir les séances du conseil, pour la somme de \$ 7.00 par mois.

14 mai- Le secrétaire écrit au Département des Affaires municipales demandant la procédure à suivre pour profiter des octrois du gouvernement en rapport avec l'aménagement des équipements contre les incendies.

La municipalité décide de se porter acquéreur des trottoirs de bois

construits par les contribuables.

Le village de Saint-Coeur-de-Marie fait application pour devenir membre de l'Union des municipalités du Québec.

6 juin- Le Conseil autorise le maire et le secrétaire à rencontrer les autorités municipales de la paroisse afin d'établir le bilan des actifs et passifs après la séparation.

4 juillet- Le Conseil adopte son premier règlement, le Règlement n° 1, décrétant que les chemins dans les limites de la municipalité seront désormais à sa charge.

15 juillet- Le Conseil accepte que l'administration de l'aqueduc soit laissé à la Corporation du Canton Delisle, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Après entente entre les conseils du village et de la paroisse, le bilan de la nouvelle Corporation du village de Saint-Coeur-de-Marie s'établit comme suit, à la suite de la séparation:

Actif: \$ 888.94 Passif: \$ 855.61

12 octobre- Jean-Baptiste Lebel offre de former une société qui aurait pour but d'installer la lumière électrique dans la municipalité et demande une exemption de taxes pour une période de vingt (20) ans. Le Conseil accepte cette proposition.

5 décembre- René Tremblay est appointé comme chef des pompiers; il sera assisté de Charles Tremblay, comme sous-chef.

1922

6 mars- Le Conseil décrète que le ramonage des cheminées se fera deux fois par année, soit en avril et en novembre.

15 avril- Le Conseil accepte que les enfants soient autorisés à "entendre" les séances du conseil.

1^{er} mai- Le Bureau d'hygiène du Québec avise la municipalité que les plans qui ont été soumis pour la construction d'égouts, ont été acceptés.

1923

5 mars- Le Conseil consent une exemption de taxes pour une période de dix (10) ans à Eugène et François Tremblay, pour leur moulin à scie... à la condition que la propriété ne change pas de main.

À la demande du curé Abel Simard, le Conseil consent à placer le village de Saint-Coeur-de-Marie sous la protection du Sacré-Coeur.



Ovila et Edmour Savard, fils de Méridé Savard.



Anna Savard, fille de Méridé, épouse d'Albert Larouche et mère de Paul Larouche.

7 novembre- Le docteur Lionel Cinq-Mars est élu maire.

1925

14 février- La Municipalité demande à la compagnie Duke Price de lui fournir l'électricité.

1927

5 juillet- En réponse à la Municipalité qui demande l'électricité, M. McNeely Dubose, représentant de la Compagnie, exige une exemption de taxes pendant dix (10) ans pour les droits de passage et s'engage à fournir le courant voulu le long du réseau.

23 juillet- Le Conseil invite le notaire Rosario Angers à préparer un contrat avec la Cie Électrique du Saguenay pour l'installation de l'électricité dans les rues.

19 novembre- Thomas Fleury est élu maire en remplacement du docteur Lionel Cinq-Mars.

1928

3 janvier- Le maire Thomas Fleury est autorisé à faire un voyage à Roberval afin de solliciter les autorités de faire passer la ligne du chemin de fer plus près du village de Saint-Coeur-de-Marie.

25 février- La Cie Électrique du Saguenay offre d'installer l'électricité à ses frais dans le village. Pour sa part, le Conseil étudie la possibilité d'installer son propre réseau d'électricité en partant d'une chute appartenant à Adelard Lemay.

2 avril- Le Conseil adopte le Règlement n° 25 de même que le contrat d'éclairage des rues avec la Cie Électrique du Saguenay; le vote ayant été de 3 contre 3, le maire Thomas Fleury vote en faveur de l'adoption du Règlement et du contrat.

18 avril- La Commission des services publics émet une ordonnance déterminant les taux pour la vente de l'électricité dans les limites du village de Saint-Coeur-de-Marie.

2 octobre- Le Conseil évalue à \$ 1,200. le nouveau moulin construit par Théophile Larouche, sur la demie du lot 26, Rang III.

1929

7 janvier- Le Conseil porte déjà plainte contre la Cie Électrique du Saguenay pour le service d'éclairage.

2 avril- Le Conseil adresse une lettre à la Cie Électrique du Sague-

nay relativement au taux des lumières de rues.

4 juin- La Municipalité demande à la Compagnie Québec-Chibougamau de construire une station de chemin de fer à l'intersection de la ligne avec la route régionale, sur la frontière du Rang III, Canton Delisle.

1930

5 mai- La municipalité signe une entente avec la Cie Électrique du Saguenay relativement à l'installation de lampes de rues.

3 novembre- Selon le premier recensement municipal, il y a

Population	544
Nombre de familles	80
Chômeurs actuels	55
Mariés/soutiens de famille	40
Non-mariés	15

1931

6 avril- Le Conseil demande au gouvernement deux citernes ainsi que les accessoires pour un système efficace de protection contre les incendies.

4 mai- Le Conseil prend la décision de reconstruire les trottoirs en ciment.

9 novembre- Le Conseil décide de mettre à l'essai, avant le 1^{er} janvier 1932, les taux d'électricité prévus dans l'ordonnance de la Commission des services publics.

1932

24 septembre- Les membres du Conseil discutent de l'opportunité de placer la municipalité sous le contrôle de la Commission municipale de Québec; la résolution à cet effet est rejetée.

26 novembre- Le Conseil décide de présenter un règlement relatif à l'installation, le maintien et l'exploitation d'un système de transmission et de distribution d'énergie électrique pour les fins d'éclairage, de chauffage et de force motrice, par la Cie Électrique du Saguenay, le contrat étant de 10 ans.

16 décembre- La municipalité fait une demande officielle à la Commission municipale de Québec afin que le village de Saint-Coeur-de-Marie soit déclaré en défaut.

1933

7 août- Le Conseil discute longuement de la question de la construction des citernes et de l'exécution des travaux.

16 août- Le Conseil décide de construire quatre citernes, à la journée, selon les plans et devis fournis par le Commissariat des incendies, qui accorde un octroi de \$ 7,100. à cet effet. Les travaux débutent le 21 août.

2 octobre- Le secrétaire-trésorier mentionne que la municipalité est maintenant sous le contrôle de la Commission municipale de Québec.

1934

25 avril- Le Conseil demande à la Cie Électrique du Saguenay

"de bien vouloir enlever les lampes de rues. Vu la dureté des temps, la municipalité ne peut absolument pas payer les arrérages et ne voit aucun débouché permettant d'être en mesure de pouvoir les payer à l'avenir".

1935

19 janvier- Le secrétaire-trésorier est autorisé à demander le prospectus des Caisses Desjardins afin de voir la possibilité de former une de ces Caisses dans les limites de la municipalité.

7 novembre- Paul-Émile Tremblay est élu maire en remplacement de Thomas Fleury.

1936

7 décembre- Le Conseil appuie fortement la demande du Conseil diocésain de l'Action catholique de Chicoutimi en rapport avec l'organisation pour combattre le communisme.

1937

5 février- Dans une lettre à la municipalité, le Commissariat des incendies recommande d'installer 3 sirènes sur une même base, avec six boîtes d'appel. Accepté.

10 novembre- William Lavoie, 1^{er} maire du village en 1921, est réélu maire.

1939

3 avril- La Compagnie Price refuse de céder le Canton Jogues pour en faire une limite cantonale.

Cette réponse fait suite à une demande de la municipalité adressée

à l'Honorable Ministre des Terres et Forêts, pour obtenir, pour son service exclusif, en limites cantonales, avec permis de coupe de bois sous la direction du Ministère, toute la partie des terrains situés dans le Canton Jogues, couvrant les terrains 1-2-3-4. Le Conseil avait alors mentionné que "la seule limite à bois qui restait a été submergée par le rehaussement des eaux de la Grande-Décharge et du lac St-Jean".

3 juillet- Le ministère de la Voirie avise la municipalité qu'il fera .83 milles de bitume dans le village au cours du mois de juillet.

8 novembre- Edmour Savard est élu maire.

Réorganisation financière.

Nous empruntons à l'abbé Jean-Noël Gagné le texte suivant:

On retient en 1939, l'adoption d'un vaste plan de réorganisation financière pour les corps publics déficitaires, tant à Saint-Coeur-de-Marie qu'à Saint-Joseph-d'Alma. Cette mesure était devenue nécessaire. En effet, une administration ambitieuse, escomptant plus qu'il ne fallait sur les possibilités industrielles, ainsi que des conditions économiques générales et locales défavorables, avait plongé le Syndicat, le village et la Commission scolaire ainsi que la paroisse de St-Coeur-de-Marie, la ville et la Commission scolaire ainsi que la paroisse de St-Joseph-d'Alma, dans un marasme financier.

Ils avaient alors une dette globale de \$ 1,450,730. Pour les aider à combler ce déficit, le gouvernement avait adopté en 1935, une loi qui obligeait les villes d'Isle-Maligne et de Riverbend à leur verser annuellement, pendant trois ans, une somme de \$ 10,000. chacune. Ce devait être là une compensation pour les difficultés créées aux corps publics déficitaires par la fondation de ces deux municipalités.

Cependant, pour profiter de cette mesure, les corps publics concernés devaient auparavant s'entendre sur un plan de réorganisation financière. C'est pourquoi en 1939, sur une proposition de la Commission municipale de Québec, qui avait été chargée d'administrer ces fonds, les municipalités concernées adoptèrent un plan de réorganisation financière.

Ce projet prévoyait la consolidation de la dette et l'émission de nouvelles obligations pour remplacer les anciennes, l'annexion à ces obligations de coupons représentant l'intérêt à des taux avantageux, le prolongement de l'aide fournie par les villes d'Isle-Maligne et de Riverbend jusqu'en 1965, l'administration des capitaux ainsi

accumulés par la Commission municipale de Québec qui verrait à les faire fructifier et, enfin, l'échéance des obligations en juillet 1965, date où les corps publics déficitaires seraient en mesure de rembourser sinon totalement, du moins en grande partie la dette qu'ils avaient contractée.

Les livres de minutes des années 1939 à 1944
ont été égarés ou perdus.

1945

5 novembre- Le Conseil donne l'autorisation à un groupe de jeunes du village de Saint-Coeur-de-Marie "de se former en association sportive et artistique, selon les lois de la province, ce légalement et régulièrement, sous le nom qu'ils décideront".

20 novembre- Le Conseil entreprend des travaux sur les terrains de la Commission scolaire pour faire un terrain de jeux à l'usage de la jeunesse étudiante de Saint-Coeur-de-Marie.

1946

4 mars- Le Conseil autorise l'achat d'une pompe à incendie, sur camion, au prix de \$ 4,800.

1947

5 mai- Le Conseil ayant déclaré par résolution, en date du 15 juillet 1921, qu'il autorisait le Canton Delisle à administrer le réseau d'aqueduc, revient sur sa décision et déclare cette résolution nulle et sans effet.

Le Conseil considère qu'il est co-proprétaire de tout le réseau, tant dans le village que dans la paroisse, et il veut administrer le réseau d'aqueduc qui est dans les limites du village.

Le Conseil du village invite donc celui du Canton Delisle à une rencontre fixée au 26 mai, pour discuter de cette question. Le Conseil de Canton Delisle ne s'étant pas présenté à cette rencontre, le Conseil du village demande donc à la Commission municipale de Québec d'ordonner la formation d'un tribunal d'honneur pour régler ce différend.

4 août- Le secrétaire donne lecture de deux avis légaux émis par les avocats Jules Landry et André Gauthier, concluant définitivement que la Corporation du village et la Municipalité de Canton Delisle sont co-proprétaires dudit réseau d'aqueduc et qu'aucune clause de droit n'est intervenue pour faire perdre ce droit depuis le 15 juillet 1921.

9 septembre- Le Conseil demande donc à la Commission municipale de Québec d'autoriser le Conseil du village de Saint-Coeur-de-Marie à

prendre action en partage contre la Municipalité de Canton Delisle, qui refuse sans droit, de remettre l'administration du réseau de l'aqueduc du village entre les mains du Conseil du village de Saint-Coeur-de-Marie.

Cette résolution est déclarée illégale par la Commission municipale de Québec, en date du 2 février 1948, qui désapprouve ce procédé.

1949

8 novembre- Émile Fleury est élu maire du village.

1950

4 novembre- Anatole Fleury est élu maire.

1951

5 février- Le Conseil compte quatre membres de la famille des Fleury: Anatole, maire; Émile à Thomas; Émile à Joseph et Stanislas.

1952

21 avril- Le Conseil adopte le règlement n° 62 concernant le service de la police:

"Le corps de police de la Municipalité du village de Saint-Coeur-de-Marie se composera d'un chef, d'un sous-chef, de sergents et du nombre de constables que le conseil déterminera;

les hommes du corps de police seront sous la direction d'un chef et seront armés, habillés et payés selon que le Conseil l'ordonnera".

7 juillet- La Municipalité ayant reçu une subvention de l'ordre de \$ 55,000. accorde le contrat pour la confection de canaux d'égouts, à Roch Construction pour la somme de \$ 58,308.03.

1^{er} décembre- Le Conseil invite tous les corps publics et associations du village à souscrire afin d'aider la municipalité à se payer les services d'une police municipale au village.

À la même séance, le Conseil vote une somme de \$ 30,000. pour la construction de trottoirs en ciment.

1953

2 novembre- Le Conseil adopte le Règlement n° 70 relativement aux taxis et fixe les tarifs.

1954

4 janvier- La municipalité du village de St-Coeur-de-Marie deman-

de d'être sous la juridiction de la Cour municipale d'Isle-Maligne. Accepté; coût \$ 300. par année.

31 mars- Me Louis-Patrick Falardeau, d'Alma, est nommé procureur de la municipalité pour faire observer le règlement de circulation, police et bon ordre... son salaire sera de 10% des amendes.

Le budget de l'année 1955 est de \$ 11,153.; le taux de la taxe à \$ 2.90 du \$ 100. d'évaluation sur une évaluation de \$ 300,000.

1955

Wellie Tremblay est élu maire.

1956

11 juin- À la suite d'une entente entre les autorités de la Fabrique de Saint-Coeur-de-Marie et les autorités municipales de Saint-Coeur-de-Marie et de Canton Delisle, les deux municipalités deviennent co-propriétaires de l'ancien presbytère pour en faire un hôtel de ville; cette entente avait été précédemment acceptée par les contribuables et approuvée par Monseigneur Georges Melançon le 26 avril. L'entente prévoyait que les deux municipalités devaient héberger le sacristain.

9 avril- En vertu de l'article 266 du Code municipal, le territoire de la municipalité du village de Saint-Coeur-de-Marie est divisé en deux arrondissements de votation.

6 août- Le Conseil adopte le Règlement n° 71 prévoyant que la durée des fonctions du maire et des conseillers sera à l'avenir de trois (3) ans.

1^{er} octobre- La municipalité loue à la Caisse populaire de Saint-Coeur-de-Marie, deux locaux dans l'hôtel de ville pour le prix de \$ 50.00 par mois.

1957

5 août- Le bureau de la Commission municipale déménage d'Alma à Chicoutimi.

18 novembre- La Municipalité du village de Saint-Coeur-de-Marie adopte une résolution pour accepter qu'une taxe de vente de 2% soit perçue dans la municipalité, en vertu de l'article 4 du chapitre 88 des Statuts refondus du Québec 1941. Cette demande fut sanctionnée par un Bill de la législature provinciale et applicable à tout le comté de Lac-St-Jean-Est. La résolution par elle-même explique le mode de distribution et de perception:

QU'il soit résolu en principe de demander le droit d'imposer une

taxe municipale de vente de 2% dans la municipalité du village de Saint-Coeur-de-Marie pour être perçue conjointement avec celle actuellement imposée dans la ville d'Alma et les autres municipalités du comté où une telle taxe de vente est déjà en vigueur et suivant les proportions déterminées dans la résolution à cet effet adoptée par le conseil de ville d'Alma et qui se lit comme suit:

- 1- Ladite taxe de vente sera prélevée et perçue en même temps, de la même manière, aux mêmes conditions et avec les mêmes sanctions que la taxe perçue en vertu de l'article 4 des Statuts refondus de Québec 1941, et ses amendements; le montant perçu provenant de ladite taxe de vente imposée dans le comté de Lac-St-Jean-Est, sera remis à la ville d'Alma qui se chargera d'en faire elle-même la distribution aux municipalités locales, moyennant un taux de perception de 3% du montant à distribuer, pour couvrir les frais d'administration occasionnés à ladite ville par une telle distribution;*
- 2- La distribution des montants que recevra la ville d'Alma sera trimestriellement distribuée et se fera de la façon suivante:

La ville d'Alma retiendra d'abord le quart (1/4) de la somme perçue pour elle, la ville de Naudville, la paroisse d'Alma, le Village et la paroisse de St-Jérôme au 31 décembre 1957; elle distribuera le surplus au prorata de la population des municipalités locales de comté, moins 3% pour ses frais d'administration, en se basant sur la population établie par le recensement fédéral du 1^{er} juin 1956;*
- 3- Tous les frais à encourir pour la passation d'un Bill pour l'imposition de ladite taxe de vente dans la zone décrite dans la présente résolution seront payables d'avance par le Conseil de comté de Lac-St-Jean-Est, qui répartira ensuite le coût dudit Bill entre les municipalités de la zone d'imposition où une telle taxe n'est pas déjà imposée;*
- 4- L'acceptation est conditionnée, strictement et de plein droit, à l'incorporation, dans la zone de la taxe de vente projetée, des villes de Riverbend, d'Isle-Maligne et de la Municipalité de Canton Taché;*
- 5- Le projet de loi à être soumis à la Législature étant un essai ou une expérience, n'aura qu'une durée de deux ans;*
- 6- Dans l'intervalle, les droits et privilèges des corporations possédant actuellement le pouvoir et l'organisation de percevoir*

semblable taxe, ne seront que suspendus et, à l'expiration du délai de deux ans précité, à compter de la sanction de la loi projetée, les parties au projet présent redeviendront dans l'état actuel comme si ladite loi n'avait pas existée.

1958

3 mars- Le Conseil demande au ministère des Travaux publics un octroi de \$13,000. pour des travaux au quai et l'achat de trois (3) citernes pour incendies. Les travaux au quai sont: un mur de pierre du côté ouest, la réparation de la bâtisse et la construction d'un monte-chaloupe.

2 septembre- La Municipalité loue un terrain de Paul Dubé, sur le lot n° 1 du Rang III pour l'utiliser comme dépotoir, au coût de \$75.00 par année pour une période de cinq (5) ans.

7 novembre- Clément Fleury est élu maire.

1959

26 mai- Le Conseil décide de construire une cabane à incendie adjacente à l'hôtel de ville et accorde le contrat à Émile Fleury pour la somme de \$19,915.30.

19 juin- Le Conseil accorde à Chauffage Moderne, au coût de \$3,500. l'installation du chauffage et de l'électricité dans la cabane à incendie.

Le ministère des Travaux publics accorde une subvention de \$5,000. pour la construction de la cabane à incendie et y ajoute une subvention spéciale de \$2,500.

8 novembre- La vieille bâtisse à feu est vendue à Vincent Rousseau avec obligation de la déménager ou la démolir.

7 décembre- Le Conseil demande de renouveler l'entente au sujet de la taxe de vente.

1960

7 mars- Les municipalités du village et de la paroisse signent un protocole d'entente pour l'utilisation de l'équipement du service des incendies.

2 mai- La Municipalité reçoit une Mention honorable de la "National Fire Protection Incendies", pour le travail de prévention des incendies en 1959, pour les municipalités de moins de 2,500 âmes.

La municipalité effectue des travaux d'hiver de l'ordre de \$8,150. avec octrois de \$6,100.

1961

4 mai- La municipalité décide de construire des trottoirs **en ciment** pour la somme de \$3,650. à même les travaux d'hiver.

2 octobre- À cause de la mauvaise qualité de l'eau, le Conseil étudie la possibilité de construire son propre réseau d'aqueduc.

1962

25 mai- Le Conseil adopte le Règlement n° 82 relativement à la circulation et au stationnement.

La Municipalité effectue des travaux d'hiver de l'ordre de \$257,300. et reçoit des octrois de \$154,950.

1963

La Municipalité devient membre de "l'Association des municipalités"... qui vise la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles.

1964

8 septembre- Le Conseil adopte le Règlement n° 98, "autorisant d'accorder une rémunération au maire et aux conseillers"; ils recevront respectivement \$400. et \$200. par année.

Travaux d'hiver pour \$44,500. avec octrois de \$39,000.

1965

4 janvier- Le Conseil fait installer des lumières rouges rotatives, des miroirs, des tableaux de contrôle sur le camion à incendies.

3 mai- Le Conseil appuie la demande formulée par le "Comité Parapluie" relativement à l'ensemencement des nuages dans les comtés de Chicoutimi, Lapointe, Lac-Saint-Jean et Roberval.

Travaux d'hiver de l'ordre de \$35,900, octrois de \$31,500.

1966

7 novembre- Dans le but de former une brigade scolaire, le Conseil demande à la Sûreté provinciale d'aider à la formation de cette brigade scolaire et de donner les cours nécessaires à la jeunesse étudiante pour sa protection.

9 décembre- C'est par règlements que les deux municipalités du village et de la paroisse décident de mettre en commun leur service des incendies pour une période de six (6) ans; à l'expiration de cette entente, elle se renouvellera par périodes successives de trois (3) ans.

Travaux d'hiver \$31,700, octrois \$29,000.

1967

2 janvier- La rémunération du maire est portée à \$500. par année; celle des conseillers demeure à \$200.

13 février- À la suite de protestations de contribuables, le Conseil revise sa position et réduit le salaire du maire à \$300. et celui des conseillers à \$150., le tout ratifié par le Règlement n° 116, adopté le 10 mars.

À sa séance du 28 juillet 1967, sous la présidence du maire Clément Fleury, les membres du conseil demandent au ministère des Affaires municipales de Québec de les libérer de la tutelle de la Commission municipale de Québec, alors que la municipalité subissait cette tutelle depuis 1933, et ce, pour les raisons suivantes mentionnées dans la résolution:

ATTENDU QUE la Corporation municipale du Village de Saint-Coeur-de-Marie, comté du Lac-Saint-Jean, est sous le contrôle de la Commission municipale de Québec depuis de nombreuses années;

ATTENDU QUE depuis, les affaires de la municipalité sont devenues dans un bon état et que la municipalité fait honneur à ses obligations et est en mesure de s'administrer avantageusement pour l'avenir;

ATTENDU QUE le contrôle de la Commission municipale de Québec n'est plus nécessaire;

Il est en conséquence proposé par M. Clément Larouche, secondé par M. Charles-Henri Gagnon et résolu unanimement, de prier l'Honorable ministre des Affaires municipales et la Commission municipale de Québec de déclarer que la Municipalité du Village de Saint-Coeur-de-Marie n'est plus en défaut et reprend tous ses pouvoirs.

La Corporation municipale de Canton Delisle fait la même demande.

Travaux d'hiver de l'ordre de \$113,500., octrois \$104,000.

1968

20 mars- Le Conseil adresse des félicitations aux deux représentantes de Saint-Coeur-de-Marie au débat oratoire des 4-H, Claudette Blackburn

(Laurent) et Henriette Larouche (Cyrille) qui se sont classées premières à Alma et deuxièmes à Rimouski, sur le plan provincial.

L'évaluation foncière à Saint-Coeur-de-Marie est de \$1,155,730.

La Municipalité achète de la Fabrique, pour le prix de \$1.00 un terrain pour l'aménagement d'une plage municipale.

3 septembre- Dans une lettre en date du 15 août, la Commission municipale de Québec déclare "qu'elle ne considère plus la Corporation du Village de Saint-Coeur-de-Marie en défaut, au sens de la section V de la loi de la Commission municipale de Québec et ce, à compter du 16 septembre 1968".

1969

24 mars- Le Conseil décide de vendre à la Corporation du Foyer pour personnes âgées, les lots 25-6 et 26-A-3, du Rang III, pour la somme de \$2,000., à condition que la Corporation s'engage à faire l'aménagement paysagiste.

Si la construction du Foyer n'a pas débuté d'ici deux ans, soit avant le 24 mars 1971, la Corporation s'engage à remettre les terrains.

De plus, le Conseil s'engage à verser une somme de \$10,000. à la Corporation du Foyer pour personnes âgées, pour l'ameublement.

8 avril- Le Commissariat des incendies avise la municipalité qu'il accordera une subvention seulement sur l'achat d'un camion à incendies et sur les accessoires s'y rapportant.

5 mai- Le ministère des Travaux publics avise la Municipalité que les travaux de réfection du quai seront effectués au cours de l'été.

1970

5 janvier- Le Conseil organise une délégation à Québec pour demander au gouvernement de céder la Pointe-Taillon à la municipalité.

2 mars- Le Conseil reconnaît officiellement "le Comité des loisirs de Saint-Coeur-de-Marie Inc".

1971

2 février- 50^e anniversaire de l'incorporation de la Municipalité de Saint-Coeur-de-Marie.

2 mars- Le Conseil adopte le Règlement n° 124 décrétant l'aménagement d'une bibliothèque municipale.

6 avril- Le Conseil signe un protocole d'entente avec la Corporation de Canton Taché (Saint-Nazaire) pour l'utilisation du matériel à incendie, plus deux hommes.

La même entente est signée avec l'Ascension.

7 juin- La Municipalité achète les lots 26-A-22, 26-A-23, 26-A-24 et 26-A-25, du Rang III, à raison de 0.07 le pied carré, pour la construction d'un garage municipal.

25 octobre- Le Conseil s'objecte au choix de l'emplacement de la nouvelle École polyvalente et demande qu'une nouvelle étude soit faite.

7 décembre- Le Conseil adopte le Règlement n° 126, décrétant "qu'il sera interdit de stationner sur une partie de la rue St-Joseph et toutes les rues de la municipalité, entre minuit et 7 heures du matin, du 1^{er} novembre au 1^{er} mai de chaque année.

1972

5 novembre- Lors de l'élection au poste de maire, Omer Bouchard est élu avec une majorité de 190 voix.

1973

1^{er} octobre- Le Conseil adopte le Règlement n° 135, ayant pour objet "la construction d'un poste à incendie et l'achat d'équipement comprenant une auto-pompe et un camion-citerne, ainsi qu'un emprunt par obligations au montant de \$ 86,000. pour défrayer le coût des travaux et des achats.

1974

10 mai- Le Conseil décide d'acheter de Ludger Harvey, les terrains nécessaires à la construction de la caserne à incendie.

12 juin- Approbation des plans et devis de la caserne.

30 septembre- Après avoir reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, le Conseil adopte le Règlement n° 140 prévoyant une dépense de \$ 240,283.60 pour la construction d'une caserne à incendie, l'achat d'une auto-pompe (\$ 36,400.) et un camion-citerne de 150 gallons (\$ 31,145.).

1975

6 janvier- Le ministère des Affaires municipales autorise la Muni-

palité à effectuer, en régie, les travaux de construction de la caserne à incendies.

3 février- Le Conseil fixe le taux de la taxe foncière à 0.80 cents.

3 mars- En vertu de l'article 77 du Code municipal qui fixe la rémunération des élus à 0.30 par habitant, le salaire du maire est porté à \$ 650. par année alors que celui des conseillers est fixé à \$ 225.

7 avril- Le Conseil fait l'échange de 33,300 pieds carrés avec la Commission scolaire pour la construction de l'école secondaire.

2 juin- Le Haut-commissariat aux sports et aux loisirs accorde une subvention de l'ordre de \$ 6,000. pour l'aménagement du terrain de jeux.

La Municipalité demande une subvention de \$ 10,000. pour la confection de son plan d'urbanisme.

4 août- Le Conseil adopte son Règlement n° 143 créant une Commission d'urbanisme formée de 6 membres dont deux nommés parmi les membres du conseil.

25 septembre- La Municipalité, par son Règlement n° 146, prévoit un emprunt de \$ 500,000. pour la réalisation des phases II et III du Centre sportif Mistouk, soit le système de réfrigération et l'aménagement intérieur.

14 octobre- Le Conseil adopte son Règlement n° 147 relativement au zonage, à la construction et à l'usage des bâtiments et des terrains.

3 novembre- Le Conseil approuve un projet d'initiatives locales (PIL) au montant de \$ 66,900. pour le Club Amico inc.

La Municipalité demande à la Commission d'habitation du Québec l'autorisation de construire 18 unités de logements, dont 10 serviront pour les personnes âgées.

1976

3 février- La Municipalité reçoit une subvention du ministère des Affaires municipales pour la construction du poste à incendies.

3 mai- Le conseiller Réginald Fortin est autorisé à rencontrer l'ingénieur Jean-Guy Tremblay, directeur régional du ministère de la Voirie, relativement au projet de contournement de Saint-Coeur-de-Marie par la route régionale.

7 juin- La Municipalité reçoit une subvention de \$ 17,000. du ministère des Transports pour des travaux de voirie.

7 septembre- Le Conseil met fin à l'entente avec l'Ascension pour le service en commun des équipements pour les incendies.

Selon le recensement du Canada pour l'année 1976, la population de Saint-Coeur-de-Marie est de 1150 habitants alors qu'elle était de 1218 en 1971.

6 décembre- Le Conseil accepte le "Comité de citoyens" comme organisme consultatif sur tous les sujets de compétence municipale.

La Commission scolaire demande d'aménager le 2^e étage de l'hôtel de ville pour ses besoins et s'informe du prix de location.

1977

4 janvier- Le Conseil demande au ministère des Transports de reprendre à sa charge l'entretien des chemins d'hiver.

La Municipalité avise la Commission scolaire qu'elle a l'intention de se porter acquéreur du Couvent Notre-Dame-de-l'Île. Le 4 avril, le Conseil fait une offre d'achat pour \$ 1.00.

4 juillet- Le Conseil refuse de louer d' "Environnement-Canada", pour la somme de \$ 100. par année, le quai de Saint-Coeur-de-Marie... parce que l'utilisation n'est pas suffisante, que cette location l'obligerait à avoir un gardien et qu'il serait difficile de diviser le coût des réparations.

1^{er} juillet- Le Haut-commissariat accorde une subvention de \$ 2,000. au Comité des loisirs de Saint-Coeur-de-Marie.

6 septembre- La Municipalité reçoit une subvention de \$ 31,558.86, ceci étant la deuxième tranche de la subvention de \$ 157,794.30 pour le système contre les incendies.

Jean-Paul Larouche, chef du service des incendies, est autorisé à suivre des cours de "Prévention des incendies".

3 octobre- Le ministère des Transports accorde une subvention de \$ 10,000. pour des travaux de voirie.

Le Comité des loisirs de Saint-Coeur-de-Marie verse la somme de \$ 5,000. comme contribution à l'achat, par la municipalité, des écoles TRECO et MANIC, selon l'entente.

Le Conseil offre de vendre à la Commission scolaire un terrain pour la construction de l'école Jean-Gauthier, pour le prix de \$ 1.00.

1978

2 janvier- La Municipalité de Saint-Coeur-de-Marie adhère au

Comité intermunicipal des loisirs du secteur Nord, à raison de \$ 1.21 per capita.

6 février- La Municipalité prend connaissance du plan préliminaire de la municipalité, par l'arpenteur Paul Laliberté.

8 février- Le Conseil donne son appui au Conseil économique d'Alma qui demande la construction immédiate de l'autoroute Alma-La Baie.

La Commission scolaire offre à la Municipalité de lui louer le Couvent Notre-Dame-de-l'Île avec option de vente. Le Conseil considère qu'il s'agit là d'un engagement de crédit, particulièrement si le Couvent doit être démoli et refuse.

3 avril- La Commission scolaire demande au ministère de l'Éducation l'autorisation de vendre le Couvent Notre-Dame-de-l'Île pour la somme de \$ 1.00; si la Municipalité n'est pas intéressée à l'acheter, le Couvent sera démoli.



Rangée du haut: Armand Larouche; John Larouche; Mary Larouche, épouse d'Armand Maltais; Hector Larouche; Anna Larouche, épouse de Gaudiose Gaudreault; Émérentia, épouse d'Ernest Bouchard; rangée du centre: Dina Larouche, épouse en premières nocces d'Ernest Harvey et en deuxièmes nocces de Jean Bergeron; Ferdinat Larouche; Jean Larouche (80 ans); Delphine Néron, épouse de Ferdinat Larouche; Joseph Larouche; Cécile Larouche, épouse en premières nocces d'Edmond Fortin et en deuxièmes nocces de Georges Fortin; rangée du bas: Antonia, épouse de Baptiste Noreau; Antoine, marié à Emma Simard; Charles, Henri et Marie-Louise, épouse d'Edgar Bouchard. (Cette dernière, âgée de 77 ans, demeure à Notre-Dame-du-Rosaire). La famille de Ferdinat Larouche, s'établit dans le Rang 5 en 1903.

Le ministère des Affaires municipales avise la Municipalité qu'elle n'a pas le droit de vendre un terrain à la Commission scolaire pour \$ 1.00 mais doit le vendre selon le prix de l'évaluation.

Après expertise, le terrain est vendu pour la somme de \$ 29,600.

7 août- Le Conseil fixe les tarifs suivants pour les infractions au règlement de circulation

Stationnement interdit	5.00
Parcomètre expiré	2.00
Vitesse excessive	21.00
Autres	10.00

6 novembre- Le Conseil demande à la Commission scolaire de lui donner la cloche, la croix et la pierre angulaire du Couvent qui a été démolli.

Le maire Bouchard ayant offert sa démission, Clément Fleury est élu pour un deuxième terme.

1979

5 février- Le Conseil demande l'appui de l'U.P.A. pour le tracé suggéré par le conseil pour le contournement du village par la route régionale.

5 mars- Les conseillers font part de leur rencontre avec les membres du conseil de la Corporation de Canton Delisle, relativement au projet de fusion des deux municipalités.

2 avril- La Municipalité reçoit une subvention de \$ 35,000. pour la rénovation d'habitations dans le cadre du programme PAREL.

4 juin- Le Conseil projette un emprunt au montant de \$ 250,000. pour le système de réfrigération au Centre sportif Mistouk, affectant à cet item la subvention de \$ 150,000. du Haut-commissariat ainsi que le produit de la souscription populaire au montant de \$ 132,000. Pour sa part, la municipalité souscrit \$ 3,500. à cette souscription populaire.

Le projet de fusion des deux municipalités est accepté.

Au moment de la fusion, en 1979, le budget du Village de Saint-Coeur-de-Marie était de l'ordre de \$ 267,436.00 et l'évaluation était de \$ 4,638.220. avec un taux de taxe foncière de \$ 1.90 du \$ 100. d'évaluation.



Assise, Maria Maltais, (Mme J.-A. Bouchard), 1^{ère} institutrice diplômée; debout: Laurette Bouchard (Mme Eugène Maltais).



Antoinette et Bella Bouchard. À l'arrière, l'ancien hôtel Rousseau, construit par Alfred Rousseau et vendu à plusieurs reprises et acheté en dernier lieu par Ludger Harvey qui l'appela HÔTEL CENTRAL.

324



Albert Larouche et Lionel Bouchard posant pour la postérité.

Delisle

La fusion de la Corporation municipale de Canton Delisle et du village de Saint-Coeur-de-Marie, en 1979, a été amorcée dès 1972. À ce moment-là, les deux municipalités avaient déjà mis en commun plusieurs services, tels le service des incendies, la plage municipale, les loisirs et l'aqueduc.

Au cours des nombreuses rencontres des conseils des deux municipalités pour discuter des problèmes inhérents aux services fusionnés, on discutait également de la possibilité de fusionner les deux municipalités afin de diminuer les dépenses d'administration des deux municipalités et de donner un meilleur service à la population.

Pendant que la Corporation municipale de Canton Delisle, en date du 1^{er} mars 1972, demandait au ministère des Affaires municipales de lui déléguer un représentant susceptible d'informer les contribuables des implications de la fusion, le conseil du village demandait à son secrétaire-trésorier de préparer un bilan financier des deux municipalités afin d'en étudier les implications dans l'éventualité d'une fusion.

Quelques mois plus tard, le conseil de la Corporation municipale de Canton Delisle décidait de suspendre toutes les procédures de fusion tant que le village n'aurait pas fait confectionner un rôle d'évaluation à la valeur scientifique.

L'étude du projet de fusion fut donc abandonné temporairement et ce n'est qu'en septembre 1976 que les deux conseils se réunirent de nouveau pour préparer l'ébauche d'un projet de fusion, avec les chiffres préparés par le secrétaire-trésorier et ajustés à cette date.

Les rencontres se multiplièrent en 1976 et 1977 et le 7 décembre 1977 les deux conseils retiennent les services d'un arpenteur professionnel pour préparer la description technique de la future municipalité.

En même temps, les deux conseils organisèrent des séances d'information à l'adresse des contribuables et leur firent parvenir une documentation fort détaillée sur le projet de fusion avec les états financiers de chacune des deux municipalités et un budget consolidé dans l'éventualité d'une fusion.

En mai 1978, le ministère des Affaires municipales, après avoir pris connaissance du projet de fusion, acceptait que la requête en fusion soit modifiée de façon à ce que la répartition des sièges au conseil, (2 pour le village et 4 pour le Canton Delisle) soit maintenue pour la première élection

générale et les deux suivantes.

Le 28 octobre 1978, le Canton Delisle adoptait son règlement n° 213 alors que le village adoptait le sien portant le n° 216, décrétant la présentation d'une requête en fusion.

Voici le texte de cette requête présentée par les deux municipalités, requête qui donne des détails intéressants sur le fonctionnement de la nouvelle municipalité.

REQUÊTE EN FUSION

AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR EN CONSEIL

La Corporation municipale du village de Saint-Coeur-de-Marie

et

La Corporation municipale du Canton de Delisle

REQUÉRANTES

Exposent respectueusement:

- 1- ATTENDU QUE la Loi favorisant le regroupement des municipalités (1971, chapitre 53) prévoit que les municipalités qui désirent se fusionner peuvent adopter un règlement autorisant la présentation d'une requête conjointe au Lieutenant-gouverneur en conseil, le priant de délivrer des lettres patentes fusionnant ces municipalités et créant une nouvelle municipalité;
- 2- ATTENDU QUE le conseil de chacune de vos requérantes a adopté un tel règlement;

EN CONSÉQUENCE, vos requérantes vous prient de délivrer des lettres patentes fusionnant le village de Saint-Coeur-de-Marie et le Canton de Delisle, selon les modalités suivantes:

- a) Le nom de la nouvelle municipalité est "Municipalité de Delisle";
- b) Le territoire de la nouvelle municipalité est celui déterminé par la description technique et le plan sur toile préparés par monsieur Paul Laliberté, arpenteur-géomètre, en date du 20 janvier 1978. La description technique est annexée à la présente requête pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;
- c) La nouvelle municipalité est régie par le Code municipal;
- d) Jusqu'à la première élection générale, le conseil provisoire sera composé de tous les membres des deux (2) conseils existants au

moment de la fusion. Le quorum sera de huit (8) membres. Les deux maires alternent comme maire du conseil provisoire pour deux périodes égales qui couvrent le temps séparant la première assemblée et la date de la première élection générale. Le premier maire à exercer ce rôle est le maire de l'ex-municipalité du village de Saint-Coeur-de-Marie;

- e) La première séance du conseil provisoire sera tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes. Elle aura lieu à 20 heures dans la salle de l'hôtel de ville dans l'ex-municipalité de Saint-Coeur-de-Marie;
- f) Pour la première élection générale et pour 3 élections subséquentes, seuls peuvent être candidats aux sièges n^{os} 1 et 2, les personnes possédant le cens d'éligibilité conformément à l'article 226 du Code municipal et inscrites au rôle d'évaluation à l'égard d'un immeuble situé dans le territoire de l'ex-municipalité du village de Saint-Coeur-de-Marie et seuls peuvent être candidats aux sièges n^{os} 3, 4, 5 et 6 les personnes possédant le cens d'éligibilité conformément à l'article 226 du Code municipal et inscrites au rôle d'évaluation à l'égard d'un immeuble situé dans le territoire de l'ex-municipalité du Canton de Delisle;
- g) La première élection générale aura lieu le deuxième dimanche du deuxième mois suivant le mois de l'entrée en vigueur des lettres patentes. La durée du mandat des membres du conseil est de trois (3) ans et les sièges seront numérotés de un (1) à six (6). L'élection subséquente, pour le remplacement de deux conseillers, tel que prévu par l'article 249 "C" du Code municipal, a lieu le premier dimanche de novembre de l'année suivante;
- h) Le secrétaire-trésorier de la nouvelle municipalité est le secrétaire-trésorier de l'ex-village et de l'ex-canton;
- i) Les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles d'évaluation, rôles de perception et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits, jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés ou abrogés par la nouvelle municipalité;
- j) Un inventaire sera fait de tous les documents (règlements, procès-verbaux, rôles d'évaluation, photographies, permis de construction, cartes, plans, rapports et autres) produits ou reçus par les anciennes municipalités fusionnées sous la direction du secrétaire-trésorier dans les six (6) premiers mois qui suivront la publication des lettres patentes. Toutes les pièces vieilles de moins de

cinq (5) ans nécessaires à la bonne marche de la nouvelle municipalité y seront conservées. Quant aux autres pièces, seront confiées à la garde du Conservateur des archives nationales du Québec celles qu'il aura jugées d'intérêt historique, et ce, en vertu de la législation relative aux Archives nationales du Québec (1696, chapitre 26);

- k) Tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités requérantes deviendront la propriété de la nouvelle municipalité;
- l) Les surplus ou déficits accumulés des ex-municipalités, à la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes, deviennent au bénéfice ou à la charge de la municipalité qui a accumulé ces surplus ou déficits;
- m) Les emprunts à long terme contractés par chacune des municipalités seront remboursés conformément aux clauses d'imposition de chacun des règlements;
- n) Toute dette qui pourrait survenir à la suite d'une poursuite judiciaire ou d'une transaction, pour un ou des actes posés par une des municipalités, est à la charge ou au bénéfice de cette ancienne municipalité;
- o) La nouvelle municipalité deviendra effective conformément à la loi.

Signé à Saint-Coeur-de-Marie ce vingt-huitième jour d'octobre 1978.

CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE SAINT- COEUR-DE-MARIE	CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE DELISLE
--	--

Omer Bouchard, maire

Robert Gagnon, maire

Florent Côté, sec.-trés.

Florent Côté, sec.-trés.

Pour des raisons d'ordre administratif et après entente avec le ministère des Affaires municipales, la fusion ne fut décrétée par le Lieutenant-gouverneur en conseil qu'un an après, soit lors de l'émission des lettres patentes de la nouvelle municipalité de Delisle, en date du 31 juillet 1979.

En vertu de l'article D de la requête en fusion, la première séance de la nouvelle municipalité de Delisle eut lieu le 4 septembre 1979, sous la présidence de M. Clément Fleury, en présence des conseillers des deux an-

ciennes municipalités, soit MM. Robert Gagnon, Maurice Maltais, Réjean Fleury, Lauréat Lapointe, Laurent Tremblay, Yvan Tremblay, Jean-Baptiste Harvey, Benoit Gaudreault, Clément Ménard, Fernand Fortin, Camille Harvey et Ghislain Larouche.

Dès l'ouverture de cette première séance, le maire Clément Fleury livra un message à la population, rappelant les principales étapes de la fusion et invitant la population à apporter tout son appui à la réalisation des objectifs que les édiles municipaux s'étaient fixés en acceptant cette fusion. Voici le texte de cette allocution:

*Monsieur le Maire de l'ex-paroisse,
Messieurs les conseillers de l'ancienne paroisse et de l'ancienne municipalité,
Messieurs les conseillers de la nouvelle municipalité,
Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,*

Le village de St-Coeur-de-Marie a vécu ses heures de gloire. La paroisse de Delisle a, elle aussi vécu les siennes. La fusion de nos deux entités, que certains espéraient depuis longtemps et que d'autres voulaient éloigner le plus possible, est un fait accompli. Ce qui est intéressant de noter, c'est que notre fusion ne nous a pas été imposée par une tierce partie. Au contraire, après des mois de pourparlers, les membres de nos deux anciens conseils en sont venus finalement à une entente, une entente qui s'est faite dans les règles et selon un cheminement élaboré par tous ceux qui ont participé au débat. Nous nous devons d'être fiers d'en être arrivés là.

Cependant, on ne fait pas une fusion en espérant régler tous les problèmes, en espérant qu'à partir de maintenant tout va nous venir du ciel et que nous devons nous contenter d'attendre, les bras croisés, cette espèce de manne céleste, peu importe la qualité des hommes qu'on portera très bientôt à la direction de notre nouvelle municipalité.

Car, il faudra bien que le 14 octobre prochain, nous choisissons nos représentants et/ou nos représentantes au conseil municipal. Il sera alors extrêmement important de porter notre choix sur des personnes de valeur qui accepteront de s'asseoir à la même table, ronde si possible, afin d'administrer les deniers publics de tous les contribuables de la nouvelle municipalité. Le nouveau conseil aura l'allure que le nouveau maire et les nouveaux conseillers lui donneront.

Voilà pourquoi, il sera extrêmement important de porter notre choix sur des esprits éclairés, des gens imbus du désir de bien faire, des gens qui viendront là, non pas avec des oeillères. Au contraire, il faudra que toutes ces personnes, de quelque coin qu'elles viennent sachent regarder à droite et à gauche, en avant et en arrière. Il faudra que les futurs conseillers et conseillères, car les femmes aussi possèdent le droit de briguer les suffrages, soient attentifs aux demandes de la population.

La population, voyez-vous, il ne faut pas trop la berner. Il ne faut pas la berner du tout, devrais-je dire. Il faut éviter de la caresser ou de lui faire la cour seulement pendant la période électorale, pour ensuite la laisser sur son appétit et ne point s'occuper d'elle jusqu'à la prochaine ronde. Il faut éviter à la population de lui servir des promesses dont on aura des difficultés à respecter par la suite. C'est dans ce sens là que je disais précédemment qu'il ne faut pas berner la population.

Or, un conseil municipal composé de personnes réalistes, voilà ce dont nous aurons besoin le 14 octobre. La première réalité avec laquelle les futurs élus seront confrontés, c'est celle de l'immense étendue du territoire couvert par l'acte de fusion. Le territoire sera plus grand et le nombre de personnes sera plus restreint à la table du conseil. Comment alors, concilier les deux? Ou si vous préférez, posons la question d'une autre façon. Sera-t-il possible, aux nouveaux membres du conseil, qui ne seront que 7 à la table, de pouvoir avoir un oeil sur tout?

À cela, je réponds oui. Oui, en autant que le maire et les nouveaux conseillers soient des personnes dynamiques. Les dynamiques ne refusent pas leur étroite collaboration lorsque la situation l'exige; les gens dynamiques ne craignent pas de travailler en coopération avec ceux qu'ils côtoient presque à tous les jours, les personnes dynamiques sont celles qui pensent que l'esprit de clocher est une denrée qui doit se faire de plus en plus rare; les personnes dynamiques ne manquent pas de faire preuve de diplomatie lorsque la situation l'exige. Les autres ne peuvent pas toujours avoir tort et ils ne peuvent pas non plus avoir toujours raison.

Plusieurs d'entre nous se souviendront que les Commissaires à l'audition de notre requête n'ont pas manqué de nous rappeler que nous aurons à vivre une période d'adaptation qui ne sera pas facile. À l'occasion, nous ont-ils dit, nous serons forcés de mettre de l'eau dans notre vin. Sinon, dans quelques années, en l'an 2000 peut-

être, une requête en divorce pourra arriver sur la table de la Commission municipale. Ce serait malheureux qu'une telle chose se produise, et nous perdriions la face aux yeux de tout le monde.

J'ai cru de mon devoir de vous dire toutes ces choses, en ma qualité de premier maire de notre nouvelle municipalité. En effet, le sort a voulu que je sois désigné pour présider les destinées de notre nouvelle municipalité pour les 25 jours qui s'en viennent. Mon confrère, M. Robert Gagnon, devra obligatoirement occuper le même siège que moi pendant une période identique. Viendront ensuite les élections du 14 octobre, élections que j'estime de la plus haute importance.

Avant qu'une nouvelle page d'histoire soit tournée, vous me permettez d'adresser des mercis à des personnes qui je crois, les ont mérités.

Nous serions très ingrats d'ignorer le travail accompli par l'ancien maire du village de St-Coeur-de-Marie, M. Omer Bouchard qui a pris une part active dans le projet de fusion. Au nom de tous, et en mon nom personnel, soyez remercié, M. Bouchard. Dans ces remerciements, je n'oublie pas M. Fernand Bergeron, ancien conseiller de la paroisse.

Je m'en voudrais de passer sous silence, le travail inlassable de ce bourreau de travail qu'est notre secrétaire-trésorier, M. Florent Côté. Dans ce dossier et dans bien d'autres, M. Côté a fait preuve d'une grande compétence. À son contact, on ne manque pas de s'enrichir. Il est selon des sources dignes de foi, d'un commerce affable. Dans le "Petit Robert", il est dit que l'affabilité est une qualité qui fait qu'un homme reçoit et écoute d'une manière gracieuse, ceux qui ont affaire à lui. Merci M. Côté. Vous ne manquerez pas de laisser savoir aux personnes avec lesquelles vous travaillez qu'elles ont droit aussi à des remerciements sincères. Mme Desneiges Larouche et M. Jean-Noël Bergeron.

En tant qu'ancien maire du village de St-Coeur-de-Marie, je veux publiquement affirmer que j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec mes lieutenants que nous connaissons mieux sous l'appellation de conseillers. Et je les remercie individuellement de m'avoir facilité la tâche. M. Lauréat Lapointe, M. Laurent Tremblay, M. Clément Gilbert, M. Jean-Bste Harvey, M. Benoit Gaudreault et M. Réjean Fleury, je vous remercie pour votre collaboration franche et honnête.

À M. Robert Gagnon, ancien maire de la Corporation municipale de Delisle, ainsi qu'à ses six conseillers, sincères remerciements pour la coopération dont vous avez fait preuve pendant mon mandat.

En terminant, je tiens à féliciter toutes les personnes qui depuis quelque temps, se font un devoir d'assister et de prendre part aux séances du conseil. J'ose espérer que vous garderez cette bonne habitude, car, les élus du peuple, comme on les appelle, ont grandement besoin des critiques positives et des suggestions pouvant venir des contribuables. C'est en agissant de cette façon que l'on construit une nouvelle municipalité sur des bases solides.

Meilleurs voeux à la nouvelle municipalité regroupée, ainsi qu'à ses dirigeants.

Clément Fleury, maire

Toujours en vertu du paragraphe D de la requête en fusion, le maire du village de Saint-Coeur-de-Marie, M. Clément Fleury, présida les séances du conseil municipal de Delisle les 4 et 17 septembre 1979, alors que le maire de Canton Delisle, M. Robert Gagnon, présida les séances du 19 septembre et des 1^{er} et 3 octobre 1979.

Alors qu'il présidait sa première séance à titre de maire de Delisle, le 19 septembre, le maire Robert Gagnon livra le message suivant:

*Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,*

Nous avons vécu cette année, une année de grand changement pour l'avenir de notre municipalité et il s'agit en l'occurrence du fait le plus marquant soit celui d'avoir fusionné les municipalités de Canton Delisle et de Saint-Coeur-de-Marie. Beaucoup d'entre nous croyaient qu'il était facile de faire une telle fusion entre nos municipalités et après que toutes les démarches furent entreprises, plusieurs se sont vite aperçus qu'il a fallu mettre beaucoup de temps, d'énergie et de diplomatie, pour en arriver au point que nous sommes aujourd'hui.

Il n'est pas facile pour les élus municipaux de prendre certaines décisions car il est impossible de satisfaire toute la population, mais je crois sincèrement que chacun d'entre nous a su prendre ses responsabilités et les mener d'une façon équitable et objective pour le bien de toute la population. Il a fallu beaucoup de temps pour réaliser cette fusion car il existait un obstacle majeur soit celui

d'un taux d'endettement différent de nos municipalités respectives. Également un autre phénomène particulier dans cette fusion fut celui, qu'il existait 3 secteurs distincts dans nos municipalités, comparativement à d'autres municipalités fusionnées où l'on retrouvait que deux secteurs.

Avant de prendre notre décision finale, nous avons eu à étudier différentes options préparées par notre secrétaire et présentées à notre comité de fusion dont les membres étaient désignés par chacun des conseils concernés et de faire un choix judicieux pour le bien-être de nos citoyens après la fusion.

Il est sûr que le montage de ces différents dossiers a été une tâche supplémentaire pour notre secrétaire, M. Côté (Directeur de conscience) et je me permets de le remercier personnellement pour son magnifique dévouement pour ce travail ardu et complexe.

Je voudrais en terminant remercier tous les membres du comité qui n'ont pas compté leurs heures et qui ont travaillé ardemment à la réalisation finale de cette fusion. Également remercier tous les conseillers de l'ex-municipalité de Canton Delisle avec qui j'ai eu le plaisir de travailler pendant ces dix dernières années et qui ont su faire face à toutes sortes de problèmes et de trouver des solutions logiques et possibles pour le bien de toute la population qu'ils représentaient.

J'aimerais également remercier tous les membres du conseil de l'ex-municipalité de Saint-Coeur-de-Marie pour leur franche collaboration dans l'étude et la réalisation de projets conjoints de nos ex-municipalités.

Robert Gagnon, maire.

Au cours des cinq premières séances du nouveau conseil de Delisle, le travail a été plutôt restreint aux choses urgentes de l'administration.

Toutefois, le conseil de Delisle a adressé une requête au ministère des Transports pour demander l'amélioration de l'intersection de la route Saint-Nazaire — Saint-Coeur-de-Marie, sur la route régionale.

Le conseil de Delisle a également demandé une subvention pour aménager une nouvelle source d'approvisionnement en eau potable, selon les sondages effectués près de la Grande-Ligne, entre les cantons Taché et Delisle.

Toujours en vertu de l'arrêté en conseil décrétant la fusion, la première élection de la nouvelle municipalité de Delisle eut lieu le dimanche,

14 octobre 1979. La mise en nomination eut lieu le dimanche 7 octobre.

Lors de la mise en nomination, trois conseillers furent élus par acclamation, soit Clément Gilbert (siège No 2), Maurice Maltais (siège No 3) et Clément Ménard (siège No 4).

Il y avait alors lutte à la mairie et aux sièges Nos 1, 5 et 6 comme conseillers.

Les élections eurent lieu le dimanche 14 octobre et donnèrent le résultat suivant:

		<u>Votes</u>	<u>Majorités</u>
Mairie	Clément Fleury	728	
	Robert Gagnon	924	196
Siège No 1	Lauréat Lapointe	718	
	Clément Larouche	873	155
Siège No 5	Céline Larouche-Tremblay	691	
	Rémi Maltais	924	233
Siège No 6	Robert Laberge	527	
	Yvan Tremblay	1063	536

À la suite de cette élection, le conseil de la nouvelle municipalité de Delisle se composait comme suit:

	Maire:	Robert Gagnon
Conseillers:	Siège No 1	Clément Larouche
	Siège No 2	Clément Gilbert
	Siège No 3	Maurice Maltais
	Siège No 4	Clément Ménard
	Siège No 5	Rémi Maltais
	Siège No 6	Yvan Tremblay

1979

Le 22 octobre, le conseil accorde le contrat d'une dalle de béton pour le Centre sportif Mistouk, à Laurent Fortin Ltée, de l'Ascension, pour le prix de 82,500 \$.

Le 29 octobre, le conseil autorise l'Aluminium à circuler et à travailler sur les terrains de la municipalité pour construire un mur de soutènement pour freiner l'érosion des berges du lac Saint-Jean.

À la même séance, le conseil engage Réjean Tremblay comme

responsable de la surveillance et de l'entretien au Centre sportif Mistouk.

Le 5 novembre, le maire Robert Gagnon souligne que c'est la première séance régulière du conseil de la nouvelle municipalité de Delisle depuis l'élection.

Le 5 novembre, le conseil affecte une somme de 40,000 \$ à la réfection des édifices municipaux, y compris une subvention gouvernementale. L'assemblée publique des électeurs aura lieu le 4 décembre.

Le 19 novembre, le conseil reçoit une lettre du ministère des Affaires municipales annonçant que la subvention en regard de la fusion sera versée comme suit:

1 ^{ère} année	24,760.32
2 ^{ème} année	18,570.24
3 ^{ème} année	12,380.16
4 ^{ème} année	9,984.00
5 ^{ème} année	9,984.00

Le 26 novembre, le conseil vend à la Commission scolaire de Delisle, un terrain pour la construction de l'école Jean Gauthier, pour la somme de 29,600 \$.

1980

Le 7 janvier, le conseil loue le restaurant du Centre sportif Mistouk pour le prix de 30,000 \$ pour une période de 5 ans et 8 mois.

Le 4 février, la municipalité reçoit un octroi de 54,613 \$ du ministère des Affaires municipales, dans le cadre du programme PAIRA, pour le remplacement de la conduite d'eau dans le Rang St-Michel.

Le 4 février, le conseil refuse une requête de la Corporation des loisirs de Saint-Coeur-de-Marie, de la Jeune Chambre Mistouk et de la Corporation du Domaine du Bel-Âge, demandant d'effectuer un sondage auprès de la population afin de juger de l'opportunité de changer le nom de la nouvelle municipalité de Delisle, à cause de la confusion qui existe présentement.

À la même séance, le conseil s'objecte de nouveau au découpage de la carte électorale et demande le statu quo.

À la séance du 4 février, le conseil adopte le budget pour l'année en cours, soit 901,886 \$ et le taux de la taxe foncière sera de 1.85 \$ du 100 \$ d'évaluation. À cette taxe, il faudra ajouter 0.45 du 100 \$ pour le service d'égout, 135 \$ par logement pour l'aqueduc et 30 \$ par logement pour les ordures ménagères.

Le 28 avril, le conseil demande de nouveau au ministère des Transports d'activer l'étude du dossier de la relocalisation de la route entre le pont d'Isle-Maligne et la Salle Coronet afin de contourner le quartier Isle-Maligne et le quartier Delisle.

Le 2 juin, le conseiller Clément Gilbert est délégué par le conseil pour le représenter sur le Comité du Centenaire.

À la séance du 2 septembre, le conseil accepte le protocole d'entente avec les Services maritimes Piékouagami pour La Tournée; le conseil accuse réception d'une subvention de 20,000 \$ du ministère des Transports pour le pavage de certaines rues et accepte de cautionner "Les Arrivants de 1882" pour un montant de 2,592 \$.

Le 19 octobre, c'est la mise en nomination pour l'élection de deux conseillers en vertu du Bill de fusion; les conseillers seront élus pour trois ans. À la mise en nomination, le conseiller Maurice Maltais est élu par acclamation. Il y aura lutte entre Mme Céline Larouche-Tremblay et M. Rémi Maltais, pour l'autre siège.

La votation a lieu le dimanche 2 novembre et donne le résultat suivant:

Céline Larouche-Tremblay	547
Rémi Maltais	654
Majorité pour Rémi Maltais	107

Le 3 novembre, le conseil fixe le taux de la taxe d'affaires à 4,5% de la valeur locative.

1981

Le 2 février, le conseil accuse réception d'une subvention de 9,462.50 \$ du ministère des Affaires municipales, dans le cadre du programme PAIRA, pour la recherche en eau souterraine.

À la même séance, le conseil décide d'engager un agent de développement culturel et touristique au salaire de 21,500 \$ par année avec allocation de dépenses au montant de 2,600 \$. Cette décision est toutefois conditionnée à l'obtention d'une subvention du gouvernement dans le cadre du Programme de création d'emplois du gouvernement du Québec.

Le 27 avril, le conseil accepte le plan d'urbanisme et présente un règlement de zonage, de lotissement et de construction, qui devra être approuvé par les électeurs en assemblée publique le 20 mai.

Le 1^{er} juin, le conseil accepte les règlements suivants après approba-

tion des électeurs: Urbanisme (No 14), Zonage (No 15), Lotissement (No 16) et Construction (No 17).

Le conseil, à sa séance du 6 juillet, accuse réception d'une subvention de l'ordre de 15,000 \$ du ministère des Transports pour des travaux de pavage et une subvention du ministère des Affaires municipales, au montant de 52,733 \$., dans le cadre du Programme PAIRA, pour des travaux au réseau d'aqueduc.

C'est à cette même séance que la Jeune Chambre de Mistouk présente un projet d'armoiries pour la nouvelle municipalité de Delisle; ce projet sera analysé par le conseil.

Le conseil adopte le règlement No 20, à la séance du 27 juillet, divisant le territoire de la municipalité en 6 districts électoraux.

Le 28 octobre, le conseil accorde à Lévesque & Beaubien, la vente d'obligations au montant de 427,000 \$.

La troisième tranche de la subvention pour la fusion de 1979, au montant de 12,380.16 \$ est reçue le 2 novembre.

Le 9 novembre, le conseil accepte d'effectuer des travaux de voirie pour un montant de 93,082.04 \$ et recevra à cette fin un octroi du ministère des Transports au montant de 15,000 \$.

À sa séance du 7 décembre, le conseil étudie le projet de déménager le terrain de balle-molle du Collège au Centre sportif Mistouk, au coût de 121,860.71 \$.

1982

Le 1^{er} février, le ministère des Affaires municipales envoie un chèque au montant de 31,400 \$ comme première avance sur le projet d'aménagement du Centre de loisirs de Delisle.

À la même séance, le conseil achète des "Immeubles Mistouk Inc." un terrain de 265 x 400, sur le lot No 25, du Rang 3, pour la somme de 13,000 \$.

Le 15 février, le conseil, après entente avec la ville d'Alma, accepte de payer 79% des coûts annuels d'entretien et d'opération de la station de pompage d'égouts située à l'Isle-Maligne, pour les égouts de Delisle.

Le 1^{er} mars, la municipalité de Delisle signe un protocole d'entente avec la municipalité de Saint-Henri pour le service des incendies.

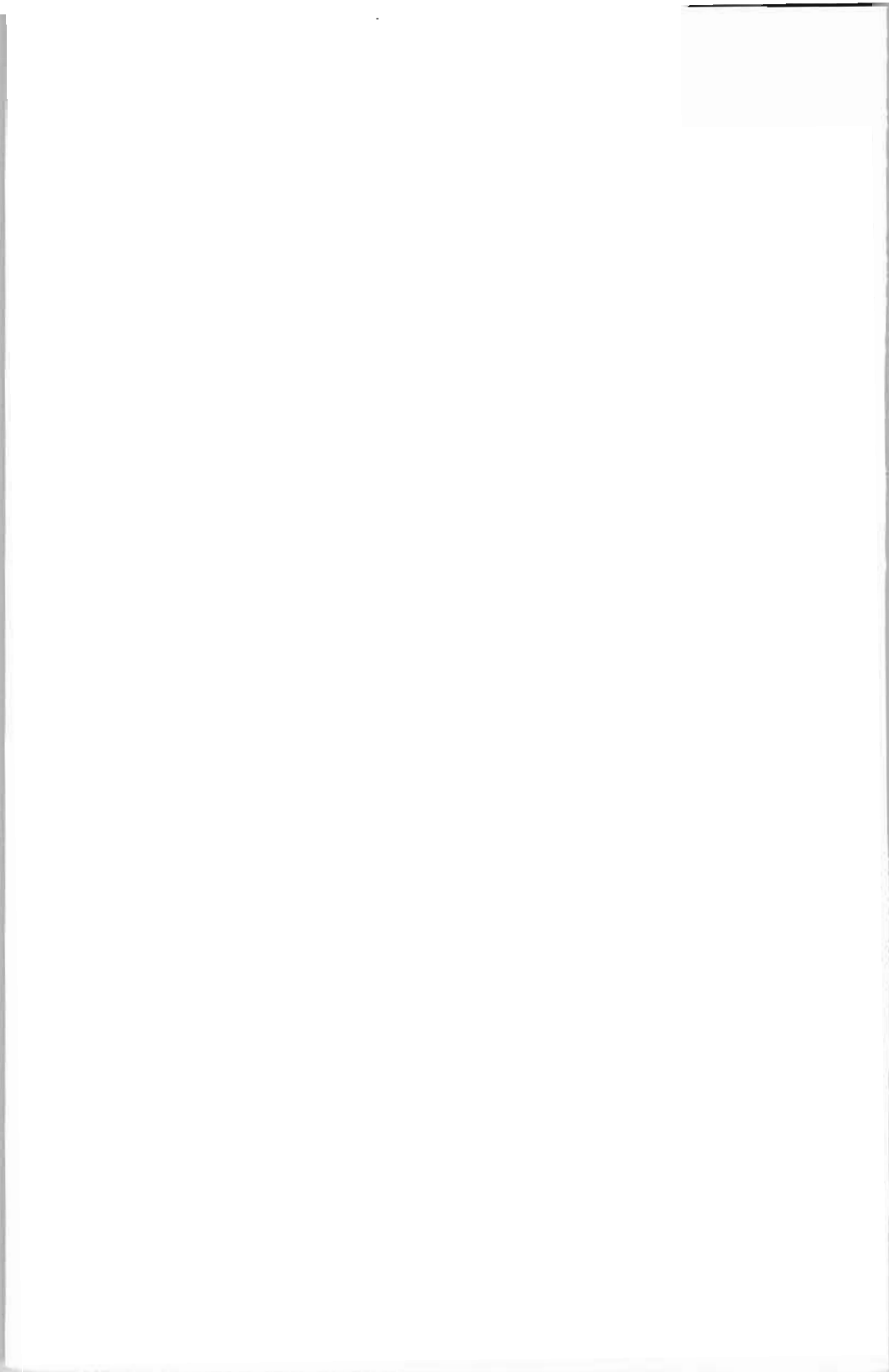
Le 5 avril, le conseil accepte les termes du contrat avec la Cie Internationale des Eaux du Québec Ltée, pour des essais de pompage dans le Canton de Taché.

Le 3 mai, le différend entre la municipalité et le Syndicat démocratique des salariés de Delisle est soumis à l'arbitrage.

Vie scolaire



Les premières écoles.



Les présidents

Corporation municipale de Canton Delisle

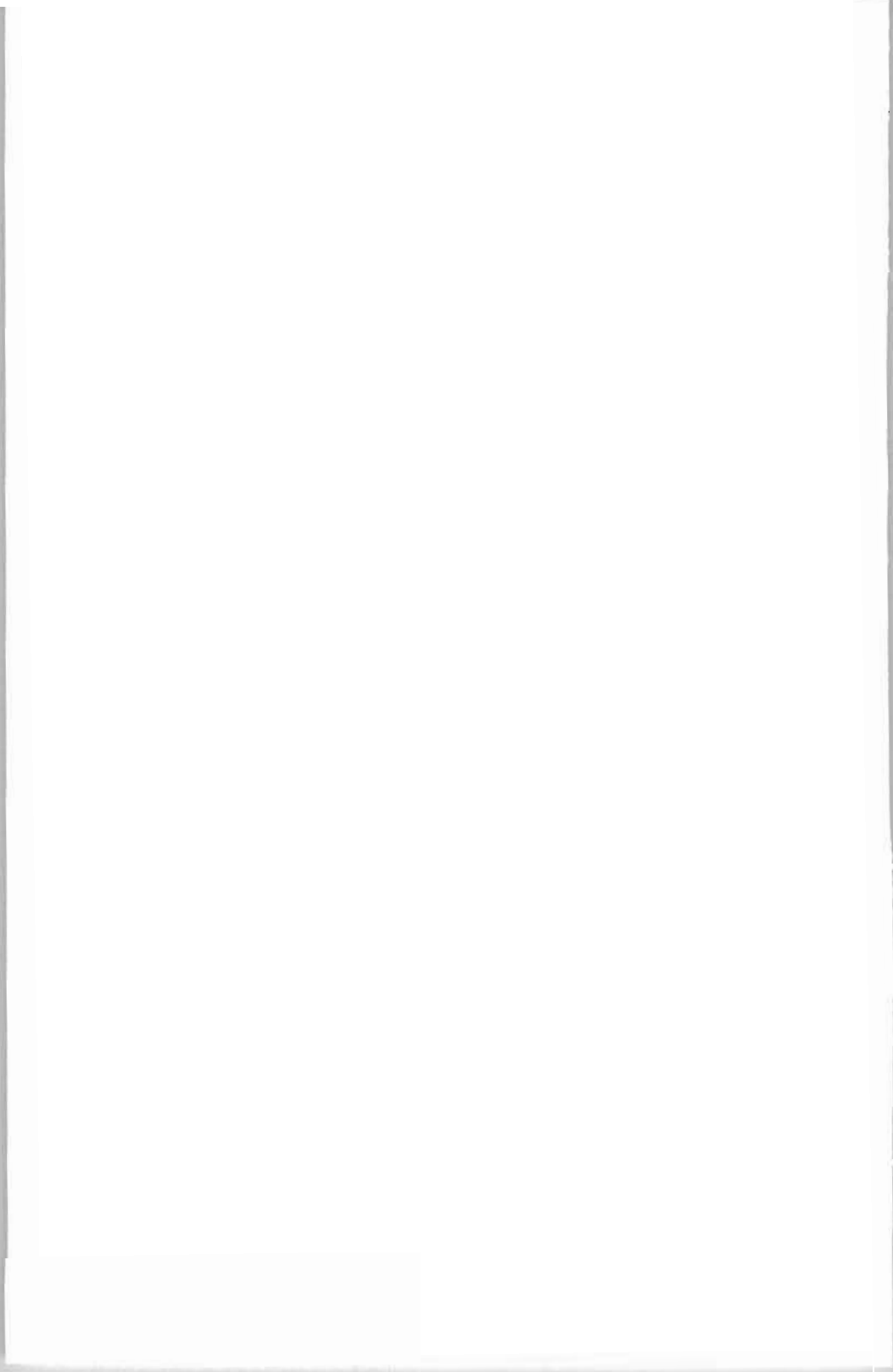
Joseph Renaud	1891-1893
Thomas Fleury	1893-1895
Abel Tremblay	1895-1903
Ovide Roy	1903-1906
Thomas Fleury	1906-1909
Théophile Larouche	1909-1915
Jean Maltais	1915-1925
Joseph Bouchard	1925-1930
Alphonse Ménard	1930-1932
Ernest Harvey	1932-1934
Patrick Lapointe	1934-1936
Joseph Tremblay	1936-1938
Eugène Larouche	1938-1940
Joseph Brassard	1940-1946
Delphis Roy	1946-1949
Henri Maltais	1949-1958
Eugène Bouchard	1960-1962
Herman Larouche	1960-1962

Corporation municipale du village de Saint-Coeur-de-Marie

Alphonse Ménard	1930-1932
Ernest Harvey	1932-1934
Patrick Lapointe	1934-1940
Joseph Brassard	1940-1948
Paul-Emile Tremblay	1948-1957
Clément Fleury	1957-1959
Hector Larouche	1959-1961
Herman Larouche	1961-1962

Commission scolaire de Delisle

Dr Jean Gauthier	1962-1980
Maurice Tremblay	1980-1982
Me Francis Lemay	1982...



Les secrétaires

Corporation municipale de Canton Delisle

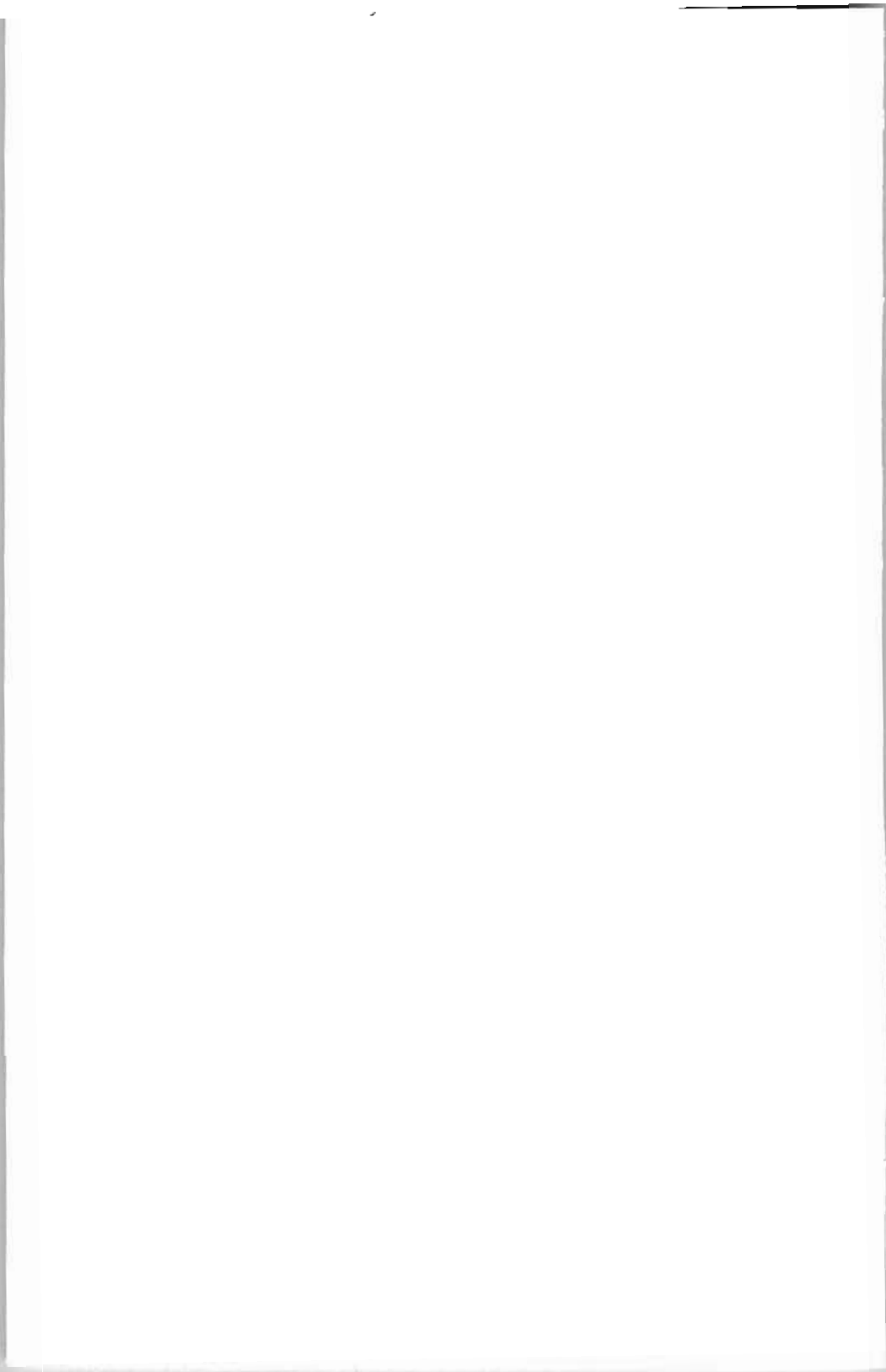
Ferdinand Larouche	1891-1906
Élie Lemay	1906-1907
Auguste Tremblay	1907-1912
Xavier Larouche	1912-1938
Noël Dufour	1938-1962

Corporation municipale du village de Saint-Coeur-de-Marie

Me V.-U. Larouche	1948-1950
Jean-Paul Tremblay	1950-1962

Commission scolaire de Delisle

Benoît Maltais	1962-1976
Wellie Lessard	1976...



Les Soeurs du Bon-Conseil

C'est à la demande du curé Joseph Renaud, que les Révérendes Soeurs du Bon-Conseil, de Chicoutimi, acceptèrent de dispenser l'instruction à Saint-Coeur-de-Marie.

Elles arrivèrent le 29 août 1903. La petite communauté de Saint-Coeur-de-Marie comprenait alors la Révérende Soeur Marie-de-l'Eucharistie, supérieure et la Révérende Soeur Saint-Vincent-de-Paul.

Parties de Chicoutimi par train, les deux Religieuses débarquent à Hébertville et se rendent à Saint-Coeur-de-Marie en voiture.

"C'est le postillon, M. Jean Côté qui nous transporte en voiture à deux chevaux", raconte la Révérende Mère supérieure.

Dès le 1^{er} septembre 1903, les Soeurs du Bon-Conseil prennent possession de leurs classes. Soeur Marie-de-l'Eucharistie commence avec une vingtaine d'élèves, des filles, alors que Soeur Vincent-de-Paul hérite d'une cinquantaine d'élèves, garçons et filles.

Le 1^{er} couvent avait été bâti par Alfred Gagné, sur le lot 23 au 3^e Rang.

Dès leur entrée dans cette première construction, les Soeurs du Bon-Conseil demandent certaines améliorations: un peu de mobilier dont des pupitres et une porte pour séparer les deux classes, ce qui est accepté par la Commission scolaire. On accepte également des réparations à la mansarde, au deuxième étage.

Le 1^{er} février de l'année suivante, 1904, les Révérendes Soeurs recevaient la visite de l'inspecteur M. Edmond Savard, pour la première fois, ce qui donna lieu à une petite fête intime.



Soeur Marie-de-l'Eucharistie (Phllomène Mathieu) Supérieure.



La classe de Mlle Rose-Hélène Girard devant le vieux couvent, en 1925. Au premier plan, MM. les commissaires Armand Larouche et Émile Fleury; M. l'abbé Jos. Bergeron, vicaire; MM. Xavier Larouche (Ferdinand) et Jules Fortin, commissaires.



Les élèves de la classe de Mlle Laurette Larouche, de Baie-Saint-Paul, institutrice au vieux couvent (école modèle), en 1918.

"La vie au couvent était difficile, surtout l'hiver, selon la Rde Soeur Marie-de-l'Eucharistie, Supérieure, parce qu'on chauffait au bois.

C'étaient les garçons qui montaient le bois après la classe et les Soeurs s'occupaient du chauffage.

Il fallait se lever la nuit pour entretenir le feu et on réussissait à se réchauffer... mais ça noircissait tout, surtout le linge qu'il fallait laver continuellement."



Le 26 juin 1904, dans son rapport annuel à sa Communauté, la Supérieure du Couvent de Saint-Coeur-de-Marie relate les conditions difficiles qu'elles rencontrent. Elle en profite pour remercier de nombreux bienfaiteurs. Voici ce qu'elle écrivait:

Soeur Saint-Vincent-de-Paul (Alice Savary).

"Le lait nous a été fourni gratuitement par le voisin d'en face, M. Ferdinand Larouche. C'est M. Cléophas Mathieu, de St-Jérôme et M. le Curé qui nous ont fourni les patates et la viande. Notre pain a été cuit par Mme Ferdinand Boily, avec la farine fournie par M. Cléophas Mathieu. Nous avons dépensé \$ 5.00 pour comestible en plus de ce que nous avons apporté du Monastère. Plusieurs autres familles de Saint-Coeur-de-Marie ont également donné beurre, légumes, pâtisseries, confitures, etc."

À l'automne de 1904, le nombre d'élèves ayant augmenté considérablement, la Révérende Soeur St-Eugène vient rejoindre les deux autres et dès le début de 1905, les Soeurs du Bon-Conseil ouvrent trois classes.

Les conditions de vie sont toujours difficiles dans le vieux couvent et les Religieuses ne cessent de demander des améliorations.

Le 31 mai 1908, la Commission scolaire autorise le Régisseur de l'arrondissement N° 1, M. Théophile Larouche, à faire les réparations au



La classe de Mlle Jeannette Tremblay (épouse de Léonce Fleury) devant le vieux couvent, en 1923. Au premier plan, MM. Armand Larouche et Émile Fleury, Commissaires; M. l'abbé Antonio Bouchard (fils d'Ernest); M. l'abbé Jos. Bergeron, vicaire; M. l'abbé Alphonse-Elzéar Tremblay; MM. Xavier Larouche et Jules Fortin, Commissaires.



Les quatre institutrices au couvent en 1926. Milles Julie-Anna Lavoie, Laura Gaudreault, Rose-Hélène Girard et Jeannette Tremblay. Au premier plan, MM. Armand Larouche et Émile Fleury, commissaires; M. l'abbé Antonio Bouchard (fils d'Ernest); M. l'abbé Jos. Bergeron, vicaire; M. l'abbé Alphonse-Elzéar Tremblay; MM. Xavier Larouche et Jules Fortin, commissaires.

couvent demandées par les Soeurs... s'il le juge à propos.

Le 21 novembre 1908, la Commission scolaire adopte une résolution à l'effet que "tous ceux qui ont des enfants à l'École N° 1 (Couvent) doivent fournir une corde de bois par enfant fréquentant l'école, pour chauffer l'école".

En 1913, le salaire des Religieuses enseignant à Saint-Coeur-de-Marie était de \$ 150. pour l'élémentaire et de \$ 200. pour l'École modèle.

Le 24 août 1913, la Commission scolaire autorise l'installation nécessaire pour poser l'aqueduc dans l'École modèle et impose une taxe à cet effet dans tout l'arrondissement.

En 1915, les Religieuses du Bon-Conseil continuent de demander des réparations et améliorations à l'École modèle: "la toiture fait eau de toutes parts, les châssis ferment mal, il fait si froid dans l'école l'hiver que les Soeurs doivent se lever la nuit pour entretenir le feu et chauffer l'école..."

Il semble que les réparations demandées n'aient pas été faites puisque le 1^{er} septembre 1916, les trois Religieuses quittent définitivement Saint-Coeur-de-Marie.

À la suite de ce départ, l'inspecteur J.-Edouard Boily écrivait aux commissaires:

"Je dois vous dire aussi avec regret, cette fois-ci, que le départ des Religieuses de Saint-Coeur-de-Marie m'afflige profondément. Il me semble que quelques soient vos bonnes raisons, que ce n'est pas un acte sage et je ne m'explique pas l'indifférence de tout Saint-Coeur-de-Marie à ce sujet. Puissiez-vous n'avoir pas à vous en repentir".



Soeur St-Eugène (Alphonsine Boulianne).



La classe de Soeur Marie-de-la-Salette, en 1936; photo prise à l'occasion de la fête de Madeleine de Verchères. Dans l'ordre Gertrude Noël, Fernande Thériault, Éliette Bouchard, Marie-Paule Bergeron, Cécile Duchesne, Huguette Savard, Jeanne-d'Arc Lebel, Yvonne Tremblay, Antoinette Fleury et Alberta Larouche.



Quelques élèves devant l'école modèle (le 1^{er} couvent). Debout, Jules Fortin, un inconnu et Arthur Larouche, commissaires.

Les Frères de l'Instruction chrétienne

Les Frères de l'Instruction chrétienne arrivèrent à Saint-Coeur-de-Marie le 17 août 1950, répondant ainsi à l'invitation pressante du curé Ludger Gauthier.

Les premiers arrivés furent le Frère Stanislas-Étienne (Camille Bournival) et le Frère Damien Chiasson.

Leur arrivée à Saint-Coeur-de-Marie ne fut pas de tout repos, selon le Frère Stanislas-Étienne, directeur, qui raconte:

"Cette date marque une grève générale des transports... le ménage des Frères qui devait arriver par camions, n'y était pas... ils couchèrent donc sur la dure...

comme de bons "moines", ce soir-là. Dès que le sympathique président de la Commission scolaire, M. Paul Tremblay, apprend la chose, il dépêche des voitures dans les "campes" au nord de Saint-Coeur-de-Marie et fait amener deux bons lits pour les nouveaux arrivés. Pendant ce temps, madame Clément Fleury, la voisine, pourvoit au nécessaire en fait d'ustensiles, d'assiettes, etc. et, inutile de dire que ces pièces n'arrivent pas vides... à la petite résidence des "bons Frères".

Quelques semaines auparavant, les autorités de la Communauté étaient venues rencontrer les autorités de la Commission scolaire pour la négociation des contrats. Il y avait, nous dit l'histoire, le Provincial et le Général. Le secrétaire de la Commission scolaire du temps, Me V.U. Larouche, homme de "business", mi-taquin, mi-sérieux, demande s'il doit s'adresser au Provincial ou au Fédéral pour un envoi de trois Frères pour le prix de deux!



Le Frère Camille Bournival, fondateur du collège et directeur de 1950 à 1953; également directeur en remplacement Provincial par intérim à la Maison-mère à Dolbeau.

1960-61



La 1^{ère} classe du Frère Stanislas-Étienne (Camille Bournival, directeur), 7^e et 9^e années.



La 2^e classe du Frère Stanislas (6^e et 8^e années).



La 3^e classe du Frère Florimond (4^e et 5^e années).



La 4^e classe de Mlle R. Aimée Thériault, en 1957 (1^{ère}, 2^e et 3^e années).

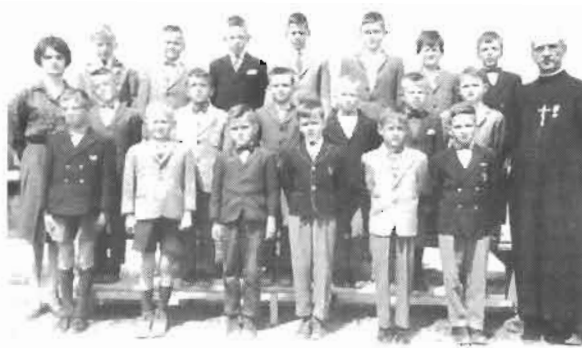
1960-61



1ère année - Mlle Berthe Desbiens.

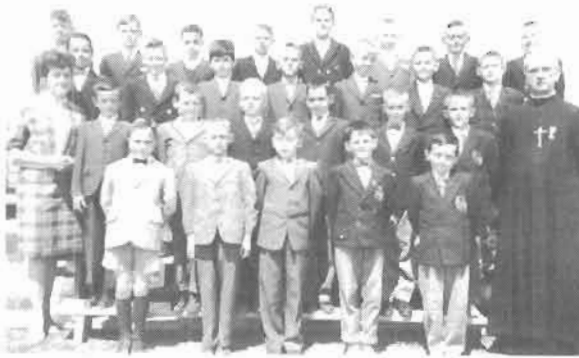


2ème année - Mlle Thérèse Fleury.



3ème année - Mlle Françoise Duperré.

1960-61



4e année - Mlle Paquerette Gilbert.

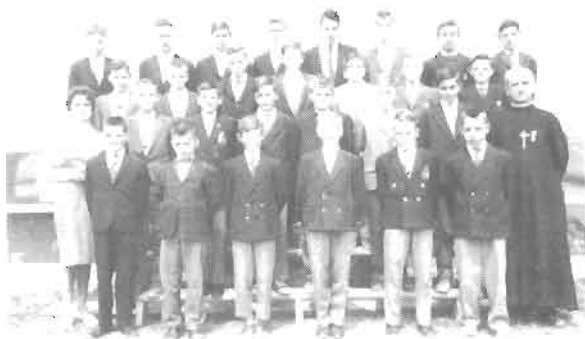


5e année - Mlle Denise Boivin.

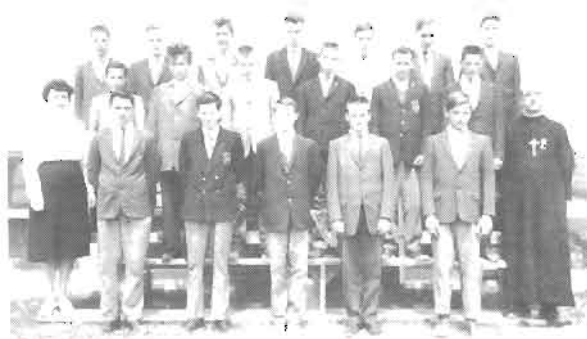


6èmeA - Mme Lionel Fleury.

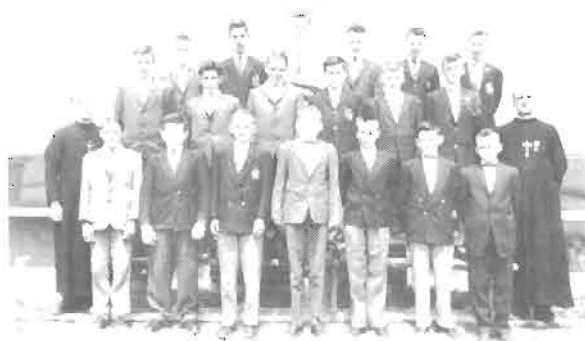
1960-61



6èmeB - Mlle Rita Gagné.



7èmeA - Mlle Félixine Mathieu.



7èmeB - Frère Laurent Noël.

1960-61



8e et 9e années - Frère Daniel-Georges.



Les 4-H en 1959-60.

Après discussion et entente, le Frère Directeur est engagé au salaire de 1 850 \$ par année et un autre Frère, comme professeur, au salaire de 1 450 \$ par année.

Mais la rareté du personnel et l'affluence de demandes occupaient entièrement les deux Frères dans cette petite école coquette de 4 classes, dont la première comprenait trois divisions sujettes à examens (7^e-9^e-10^e), cette dernière division ajoutée dès la deuxième année de fonctionnement. La deuxième classe était composée de la 6^e et de la 8^e années; les autres degrés jusqu'à la 1^{ère} année se partageaient les espaces des deux autres locaux.



Dès l'année suivante, pour répondre à la nouvelle clientèle scolaire, on ajoute un autre Frère au collège.

On retrouve donc en 1951 le Frère Stanislas-Étienne, directeur; le Frère Florimond, professeur; le Frère Stanislas Ratthé, professeur et Mlle R-Aimée Thériault, professeur.

Devant l'affluence des garçons au collège et le manque de locaux adéquats, un groupe de contribuables présente une requête portant plus de 100 signatures, demandant à la Commission scolaire la construction d'une école de garçons.

Après plusieurs séances d'étude, la Commission scolaire décide de construire une école de 4 classes, en bois et briques, avec système de chauffage central.

Le contrat est accordé à Albert Larouche pour la construction d'une école de 4 classes, de 52 x 53 pieds, pour le prix de 38,850 \$.

C'est le 11 novembre 1953 que la Commission scolaire fait installer le téléphone au collège... "considérant qu'il s'agit là d'un besoin urgent et non d'un luxe".

Le Frère Stanislas-Étienne, qui fut le premier directeur au collège, rapporte ici quelques souvenirs:

"Très tôt les Frères connurent tous leurs jeunes et pratiquement tous leurs parents aussi, car dès octobre 1950, une visite des parents fut organisée.

Par les soirs et les samedis, de même que les dimanches après-mi-



École temporaire érigée en 1940 pour loger les garçons en attendant la construction du collège. Sur la photo, la jeune Louise Duperré, 18 mois, fille d'Émile.

La grosse "académie" que des malins appelaient "l'école de la butte" malgré son nom récent, en 1950: Ecole de l'Assomption.



École l'Assomption, première partie et annexe.

di, des jeux à la salle de l'école "ramassaient" les jeunes, comme on aimait à le dire...

Le "sanctuaire" de M. le curé Gauthier groupait déjà une quarantaine de garçons et les Frères montraient à servir la messe à près de deux douzaines d'entre eux, à ce moment-là, les fameux répons en latin: "suscipiat Domine..."

La croisade eucharistique et une association pour Vocations, soutint rapidement la pastorale paroissiale auprès des élèves; chaque fin de mois M. le Curé était invité à venir donner les bulletins et lorsqu'il constatait que "le point" était bon... il félicitait les jeunes, heureux de découvrir le large sourire de leur Pasteur, car à part cela, il était très sérieux le Pasteur... Les Frères ne faisaient qu'un avec lui... et c'était une estime et une admiration réciproque. Du haut de la chaire, un bon dimanche, il déclara: "Regardez vos enfants, comme ils sont devenus polis, respectueux de la propriété... etc."

L'hiver venu, une grande patinoire organisée avec l'O. T. J. locale, permit une saison dépareillée pour les sportifs qui, chaque jour, mais surtout au congé d'honneur des mentions du mois, s'en donnaient à coeur-joie sur la patinoire de l'école. Les mamans ne cherchaient plus leurs grands garçons... ils étaient chez les Frères.

En 1953, quelques remaniements dans la Communauté: le Frère Stanislas-Étienne s'en va à l'École secondaire St-Joseph à Arvida et est remplacé par le Frère Ignace-Louis (Benoit Croteau), s'adjoignant également l'aide des Frères Coulombe et Aubut. L'école continue de se développer dans les années qui suivirent où l'on constata de plus en plus de meilleurs résultats dans les études.

En 1954, premier trimestre, le Frère Croteau est désigné par la Communauté pour une session d'études religieuses à Rome et le Frère Stanislas-Étienne revient terminer l'année scolaire, en attendant de prendre à Dolbeau, son nouveau poste d'assistant-Provincial et d'Économiste de district."

Le 13 juin 1955, le Département de l'instruction publique autorise la construction d'une annexe de 8 classes au collège pour répondre aux besoins sans cesse croissants des garçons. Le contrat est accordé à Larouche & Bouchard pour le prix de 114,950 \$



Le personnel enseignant en 1962-63. 1ère rangée: Gilles Goulet, Frère Daniel, Frère Directeur, Françoise Bouchard et Justine Tremblay. Deuxième rangée: Mme Raymond Maltais, Jocelyne Potvin, Madeleine Simard, Mme Robert Tremblay, Denise Simard, Mme Osias Fleury, Colombe Simard, Rita Gagné, Thérèse Fleury, Françoise Duperré et Berthe Desbians.



Le Collège l'Assomption.

En septembre 1958, le Frère Jude-Marie (Camille Héon), pédagogue chevronné, homme d'expérience et de talent, prend la direction de l'école de l'Assomption, vocable reçu à la proclamation du dogme de l'Assomption en 1950 et solennellement donné à l'école par M. le Curé Gauthier et le Frère Directeur.

Puis, jusqu'en 1961, les activités scolaires ne déroutaient pas... les jeunes savaient que faire pour développer leurs initiatives, compléter leur éducation familiale et se préparer à la vie...

Le Frère Jude-Marie garde un souvenir impérissable de ses trois années à Saint-Coeur-de-Marie.

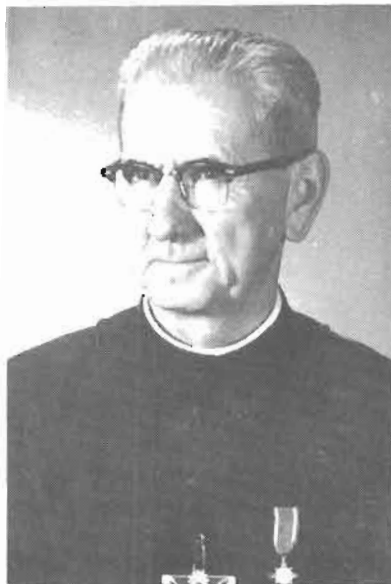
"Pendant trois ans, dit-il, j'oeuvre avec une population sympathique et des écoliers intéressés à leur formation".

En 1958, sur demande de la Commission scolaire, le Frère Jude-Héon organise une chapelle dans l'école au coût de 1000 \$ entièrement payé grâce à la générosité des autorités religieuses, du Conseil municipal, de la Commission scolaire et des parents des élèves.

"Belle collaboration n'est-ce-pas?" dit le Frère Jude-Héon, qui ajoute: "Qu'il fait bon oeuvrer dans une école où on se sent appuyés par la population. Nous étions trois frères, un professeur laïc et huit institutrices pour 200 élèves répartis en 10 classes. Je garde le meilleur souvenir des années passées à la formation des jeunes à Saint-Coeur-de-Marie.

Domage que la révolution tranquille des années 1960 soit venue perturber notre élan si prometteur.

Longue vie à Saint-Coeur-de-Marie et meilleurs voeux de succès à vos fêtes du Centenaire".



Le Frère Jude-Marie (Camille Héon), directeur de 1958-1961.



École secondaire polyvalente Jean-Gauthier, ainsi nommée pour rendre hommage au travail du docteur Jean Gauthier, qui fut longtemps commissaire d'école.



Annexe de l'école Notre-Dame-de-l'Île. Aujourd'hui convertie en salle communautaire et qui loge également le bureau administratif de la Commission scolaire de Delisle.

Durant ce temps, les professeurs se succédèrent à la petite école de Saint-Coeur-de-Marie, devenue un site important dans le village. Il y avait toujours Mlle R.-Aimée Thériault, une pionnière de la première heure; on comptait également le Frère Bertrand Ainsley, le Frère Stanislas Ratthé, M. Vincent Dubé, Mlle Rita Gagné, Mlle Denise Boivin, Mlle Thérèse Fleury, Mlle Lina Claveau, Mlle Berthe Desbiens, Mlle Françoise Duperré, Mlle Pâquerette Robert, Mme Lionel Fleury, Mlle Félixine Mathieu, les Frères Guy-Pierre, Laurent-Noël, Jean-Pierre, Roland Pierre, Daniel-Georges et Florimond-Doucet.

En 1961, le Frère Jude-Marie est rappelé à Dolbeau pour prendre la direction de l'école St-Tharcisus et le Frère Stanislas Ratthé lui succède comme directeur jusqu'en 1964. Durant ces deux années, le Club 4-H vit une croissance extraordinaire et un trophée provincial vient couronner les efforts des jeunes et de leurs dirigeants.

En 1964, l'organisation à travers la province de la "polyvalence" et le regroupement des cours secondaires parmi les élèves, oblige les Frères de l'Instruction chrétienne à quitter, bien à regret, le site enchanteur et sympathique de Saint-Coeur-de-Marie pour suivre obligatoirement la "marée" provinciale scolaire.

Les Frères de l'Instruction chrétienne sont fiers, à juste titre, de pouvoir dénombrer quelques vocations religieuses et sacerdotales durant leur "occupation" à Saint-Coeur-de-Marie, un secteur aussi collaborateur: nommons l'abbé Jean-Paul Larouche, actuellement curé à St-Félicien; l'abbé Donald Gaudreault, l'abbé Jean-Guy Tremblay et le Frère Robert Larouche, professeur au Juvénat, École privée des Frères, à Dolbeau.

En terminant, voici comment les Frères Stanislas-Étienne et Jude-Marie se souviennent de cette "période heureuse" vécue à Saint-Coeur-de-Marie:

"Tous les Religieux, jeunes et moins jeunes, qui ont eu "l'avantage", c'est vraiment le mot choisi, de séjourner à Saint-Coeur-de-Marie, en ont été marqués par un cachet de franche amitié qui, plus de 30 ans après, demeure vivante dans le coeur de ceux d'entre eux qui passent encore par la grand'rue, centre de la municipalité, en nommant avec émotion, les bonnes gens avec qui ils ont travaillé et parfois en revoyant l'un ou l'autre de leur "ancien jeune", combien grandi... maintenant.

Tous ces Frères formulent unanimement un souhait de prospérité et une prière de bénédiction du Seigneur sur ce territoire où leur zèle d'instituteurs-apôtres a connu tellement de joies et de consolations."



Une réunion amicale lors de la fête du Directeur.



L'autel dans la chapelle du Collège l'Assomption.

Les Petites Franciscaines de Marie

Depuis le départ des Soeurs de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, en 1916, le curé Abel Simard ne cessait d'intercéder auprès de communautés religieuses afin de les intéresser à venir à Saint-Coeur-de-Marie pour y dispenser l'enseignement aux jeunes filles.

Son voeu fut exaucé en 1928, alors que les Petites Franciscaines de Marie, de Baie-St-Paul, sur les instances de Mgr Eugène Lapointe, Supérieur du Séminaire de Chicoutimi, acceptèrent l'invitation du curé Simard, appuyé d'ailleurs par toute la population.

C'est le 30 août 1928 que quatre religieuses des Petites Franciscaines de Marie arrivèrent à Saint-Coeur-de-Marie. Elles étaient parties de Québec le matin, à 8 h 30 et arrivaient à Alma le même soir vers 7 h 30.

Le premier soir, les quatre religieuses furent hébergées au presbytère; il s'agit de la Rde Soeur Marie-François-Xavier, première supérieure; de la Rde Soeur Marie-de-la-Charité; de la Rde Soeur Marie-François-de-l'Alverne et de la Rde Soeur Marie-Gabriel-de-l'Annonciation.

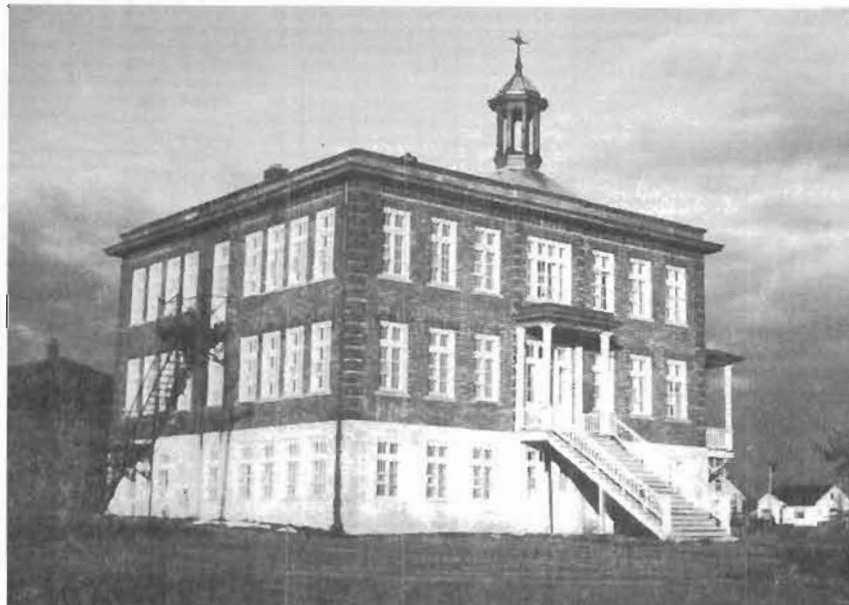


La Révérende Soeur Marie-François-Xavier, la première Supérieure, était toute heureuse de revenir à Saint-Coeur-de-Marie, où elle avait enseigné vers 1897, comme institutrice laïque.

Le lendemain, les Religieuses s'installaient chez M. Pamphile Trem-



Le premier couvent de Saint-Coeur-de-Marie, qu'on appelait "l'école modèle" et qui était construit où se trouve le Domaine du Bel-Âge aujourd'hui.



Le 2ème couvent de Saint-Coeur-de-Marie, qui fut baptisé Couvent Notre-Dame-de-l'Île.

blay où elles logèrent au deuxième étage; Madame Tremblay offrit même son salon aux religieuses pour y ériger une petite chapelle. Les Petites Franciscaines de Marie demeurèrent chez M. Pamphile Tremblay de septembre 1928 jusqu'à octobre 1929, alors qu'elles entrèrent dans le nouveau couvent, où elles ouvrirent quatre classes avec 129 élèves.

Pendant cette période d'un peu plus d'un an, les Petites Franciscaines de Marie enseignèrent au vieux couvent, malgré le fait qu'il ne répondait pas aux besoins et de la Communauté et des élèves.

Dès l'arrivée des Petites Franciscaines de Marie, on songe déjà à la construction d'un nouveau couvent pour donner aux religieuses et aux élèves toutes les facilités physiques pour donner et recevoir un enseignement adéquat.

Avec l'autorisation de l'Évêque du Diocèse, Mgr Charles Lamarche, on confie le soin de préparer les plans et devis du nouveau couvent à l'architecte P. Mayrand, de Québec. La construction débute à l'automne de 1928 pour se terminer le 17 octobre 1929.

Le contrat pour la construction du couvent fut adjugé à M. Noël Harvey, qui avait M. Jos. Landry, de Jonquière, comme contremaître. On rapporte que MM. Albert Bouchard, Jos Clément et Ernest Thériault, de Saint-Coeur-de-Marie, travaillèrent à la construction du Couvent. Les portes et châssis furent fabriqués par M. Joseph Gaudreault, de Saint-Coeur-de-Marie.

C'est le 27 octobre 1929 que Sa Grandeur Mgr Charles Lamarche, évêque du Diocèse, célébra une messe pontificale et procédait à la bénédiction du Couvent, accompagné de son Vicaire général, Mgr Léon-Maurice.

La bénédiction fut suivie d'un banquet qui réunissait un grand nombre de personnalités religieuses et civiles.

Nous empruntons au "Progrès du Saguenay" du 29 octobre 1929, le récit de cet événement:

"Dimanche dernier de belles fêtes ont eu lieu à l'occasion de la bénédiction d'un couvent à Saint-Coeur-de-Marie par S. G. Mgr Lamarche, évêque de Chicoutimi.

La journée commença par une messe solennelle, chantée par S. G. Monseigneur l'Évêque. Le midi, il y eut banquet au presbytère et l'après-midi, bénédiction du couvent.

A la messe pontificale, S. G. Monseigneur était accompagné de Mgr Léon-Maurice, P.A., V.G., comme prêtre assistant et de MM.



Le Couvent Notre-Dame-de-l'Île, construit en 1929 et démoli en 1978... malgré les protestations de toute la population.



les Chanoines S. Rossignol, curé de Roberval et J.-E. Lemieux, comme diacres d'honneur. Les diacres et sous-diacres d'office étaient MM. les abbés Francis Lemay et Alphonse Tremblay, du Séminaire.

La splendide église de Saint-Coeur-de-Marie avait été magnifiquement décorée. Un clergé nombreux et plusieurs milliers de fidèles remplissaient le vaste temple.

Après la messe, M. l'abbé Abel Simard, curé de Saint-Coeur-de-Marie a présenté au nom des paroissiens, des hommages et des vœux à Sa Grandeur. Monseigneur l'Évêque, dans sa réponse, mentionna que c'était la première fois qu'il avait la joie de célébrer une messe pontificale en dehors de Chicoutimi.

À trois heures, en présence de toute la paroisse, avait lieu la bénédiction du nouveau couvent. Ce couvent est en briques solides et muni des améliorations les plus modernes. Il est confié aux religieuses Petites Franciscaines de Marie de la Baie-St-Paul.

Après la bénédiction du couvent par Mgr Lamarche, accompagné de Mgr Léon-Maurice et de M. l'abbé A. Provencher, de M. l'abbé Abel Simard, curé de Saint-Coeur-de-Marie, Sa Grandeur expliqua à l'assistance les paroles liturgiques de la cérémonie. Il développa les points suivants: l'école est le prolongement du foyer, c'est un phare de sagesse et de vérité.

Avant de quitter le couvent, Monseigneur fut l'objet d'une belle réception de la part des enfants, élèves du couvent et de leurs maîtresses. En réponse à l'adresse qui lui fut lue, Monseigneur souhaita du succès aux dévouées religieuses et donna des conseils aux enfants et aux parents".

En janvier 1929, la Commission scolaire connaissait certaines difficultés avec la Maison-mère des Petites Franciscaines de Marie relativement au traitement à allouer aux religieuses; elle décida donc de faire des offres aux Servantes du Saint-Coeur-de-Marie.

La réponse n'était pas encore parvenue à la Commission scolaire que le curé Abel Simard avait déjà tranché la question: "Les Petites Franciscaines de Marie demeureront à Saint-Coeur-de-Marie, nonobstant tout avis contraire". Il en fut ainsi... puisque le Curé avait parlé.

* *
*

Trois ans plus tard, plus précisément le 4 juin 1930, l'architecte P.



École du rang de la Décharge,
en 1930.



Présence abon-
dante de vitres
dans les côtés
(école du rang
de la Décharge).



"La porte de
style américain
avec le carreau
vitré au-dessus
(école du rang
de la Déchar-
gel)".



1930

Mayrand offrait une magnifique cloche pour le couvent; elle fut bénite le 22 juin suivant, lors de la Fête-Dieu.

Le "Couvent" comme on l'appelait au début, ne reçut le nom de Couvent Notre-Dame-de-l'Île qu'en 1933, à la suggestion du curé Abel Sirmard et de M. Alexandre Maltais.

En 1950, le Couvent perdait la gent masculine qui émigrerait au collège, à l'exception des débutants. Malgré cela, il fallut ériger à proximité du vieux couvent une nouvelle construction de quatre classes en 1953 parce que les religieuses recevaient les jeunes filles de la campagne qui avaient terminé leur cinquième année.

Les Petites Franciscaines de Marie dispensèrent l'enseignement aux jeunes filles dans ce couvent jusqu'en 1963 alors qu'elles déménagèrent dans le nouveau couvent appelé "École Maria".

Quant au couvent Notre-Dame-de-l'Île, il résista à toutes les intempéries jusqu'en 1978... alors qu'on ordonna sa démolition, malgré l'opposition de toute la population et des autorités municipales.

* *
*

Nous empruntons les textes suivants au journal "LE COUVENT" publié en juillet 1977, à l'occasion d'une exposition historique au couvent, grâce à un programme Jeunesse-Canada au Travail:

Le couvent

Le premier étage du Couvent se divisait ainsi: une cuisine, un réfectoire et une grande salle où les enfants entraient lorsqu'il pleuvait. Cette salle se situait à gauche. Au réfectoire le couvert restait toujours mis. Comme nous aurions pu le croire, les religieuses ne se privaient pas de nourriture et mangeaient très bien à leur faim sauf les "journées maigres", bien entendu!

Le deuxième étage faisait place à la chapelle et aux classes. Il y en avait une à gauche de la chapelle. Le parloir se logeait aussi au second. Ce parloir était conféré aux religieuses parce que personne (parents, amis, étrangers) n'avait le droit d'entrer dans leurs appartements.

Au troisième, on y retrouvait les chambres: elles avaient chacune leur petite cellule avec un lit en fer et un petit bureau de 3 pieds de haut par 2 pieds de large.

On y retrouvait aussi la salle de la communauté où elles y passaient



Trois maîtresses d'école, en 1925. Rose-Hélène et Laura Girard; au centre, Laure Gaudreault (Cousine Laure) qui fonda le Syndicat des institutrices rurales.



La classe de Mlle Laure Gaudreault, au vieux couvent, en 1925. À l'arrière, M. l'abbé Antonio Bouchard accompagné des commissaires, MM. Xavier Larouche, Émile Fleury, Jules Fortin et Armand Larouche.

leurs récréations. Elles y faisaient la prière en commun, la lecture. Elles y faisaient la broderie et la couture.

La routine

La cloche sonnait le réveil vers 5 h 00 du matin et tous les matins elles se rendaient à la chapelle à 5 h 30. La musique s'enseignait avant ou après les cours. A 5 h 30, c'était l'office du soir et à 6 h 00, le souper. Faisant la vaisselle ensemble, la récréation durait jusqu'à 8 h 20. Elles allaient souvent dehors sur la galerie du côté. Les religieuses étaient très considérées pour leurs oeuvres et leur apostolat.

On retrouve vers 1929: Mère Marie-François-Xavier, Supérieure; Mère Marie-de-la-Salette; Mère Marie-des-Lys; Mère Marie-François-de-l'Alverne; Mère Marie-Gabriel-de-l'Annonciation; Mère Marie-Hermel et Mère Marie-Charles-Eugène.

Les Petites Franciscaïnes de Marie oeuvrent toujours à Saint-Coeur-de-Marie; bien des habitudes et des traditions ont changé, mais leur dévouement est toujours le même.

Les élèves

Les élèves se devaient de faire la prière en arrivant (la plupart du temps le chapelet), ensuite elles passaient au "catéchisme". Certaines journées étaient consacrées au français, d'autres à l'histoire et d'autres encore à la géographie. En français, on donnait des jetons lorsqu'elles prononçaient bien et ces jetons accumulés comptaient pour le bulletin du mois.

Dans les débuts du couvent, il n'y avait pas de costume spécifique car la pauvreté était le lot d'un grand nombre. Par contre, la majorité des filles portaient un tablier blanc avec des frisons. Les religieuses demandaient aux enfants des manches longues.

M. le curé venait tous les mois faire la remise des bulletins; il en profitait pour faire des remarques obligeantes ou désobligeantes. En l'absence de M. le curé, c'est la Supérieure qui en faisait la remise.

La chorale était toujours présente parmi les activités et quelquefois on montait des pièces théâtrales.

Les religieuses préparaient les enfants pour la confirmation qui avait lieu tous les quatre ans.

Les parents pouvaient, par l'intermédiaire du parloir, discuter des problèmes de leurs enfants.



La brigade scolaire de Saint-Cœur-de-Marie en 1967.



La classe de 6ème année de Mère Marie-Thérèse-de-l'Incarnation en 1947.

Les religieuses prolongeaient l'éducation donnée à la maison. On leur devait obéissance comme aux parents. Les classes comptaient trois divisions: une pour les petits (première année), une pour les deuxième, troisième et quatrième années et une autre pour les cinquième, sixième et septième années.

Les enfants du Couvent étaient presque uniquement du village à quelques rares exceptions, des filles des rangs, dont les parents avaient "les moyens", se permettaient de s'instruire au Couvent.

Fait intéressant à noter, c'est que depuis l'arrivée des Petites Franciscaines de Marie en 1928 jusqu'en 1982, exactement 114 religieuses se sont succédées et remplacées au Couvent Notre-Dame-de-l'Île, à l'École Marie, et à la Polyvalente Jean-Gauthier pour enseigner aux jeunes filles et jeunes gens de Saint-Coeur-de-Marie et du secteur environnant.

Voici la liste de toutes les religieuses de cette Communauté qui ont enseigné à Saint-Coeur-de-Marie jusqu'à ce jour:

Les fondatrices:

Soeur Marie-François-Xavier (1928-1931)
Soeur Marie-de-la-Charité (1928-1931)
Soeur Marie-François-de-l'Alverne (1928-1930)
Soeur Marie-Gabriel-de-l'Annonciation (1928-1933)

Soeur Marie-des-Lys (1929-1930)
Soeur Berchmans-Marie (1929-1931)
Soeur Marie-Hermel (1930-1932) et (1949-1953)
Soeur Marie-Joseph-Alfred (1930-1931)
Soeur Marie-de-la-Salette (1930-1934)
Soeur Marie-Léonard-d'Assise (1930-1935)
Soeur Marie-Benoît (1931-1937)
Soeur Marie-Charles-Eugène (1931-1933)
Soeur Marie-Cécile (1933-1936) et (1958-1960)
Soeur Marie-Rose-Alma (1933-1934)
Soeur Marie-Joseph-André (1933-1934)
Soeur Marie-Agnès-d'Assise (1934-1937)
Soeur Marie-Marguerite-de-Lorraine (1934-1937) et (1956-1957)
Soeur Marie-de-Bethléem (1934-1935) et (1947-1948)
Soeur Marie-Jules (1936-1938)
Soeur Marie-de-Nazareth (1937-1943)
Soeur Jean-Marie-Dominique (1937-1938)
Soeur Marie-Angèle-de-l'Eucharistie (1937-1940) et (1956-1958)
Soeur Marie-Arthur-de-l'Eucharistie (1937-1938)
Soeur Marie-Reine-du-Rosaire (1938-1939)
Soeur Marie-Jean-l'Évangéliste (1938-1939)
Soeur Marie-Anne-du-Sacré-Coeur (1938-1940)
Soeur Marie-Dominique-de-Jésus (1938-1939)
Soeur Marie-Jean-de-Brébeuf (1939-1943)
Soeur Marie-Scholastique (1939-1942)



"L'inauguration en 1929".

Soeur Marie-Lucien-Joseph (1940-1941)
 Soeur Marie-Edith (1940-1943) et (1973-1974)
 Soeur Marie-Jean-de-Matha (1941-1945)
 Soeur Marie-Aurélié (1942-1944)
 Soeur Marie-Viateur (1943-1949)
 Soeur Marie-Edmond-Joseph (1943-1945)
 Soeur Marie-Flavien (1943-1944)
 Soeur Marie-Joseph-Adélaré (1944-1946) et (1953-1959)
 Soeur Marie-du-Bon-Secours (1944-1945)
 Soeur Marie-Thérèse-de-l'Immaculée (1945-1947)
 Soeur Marie-Charles-Garnier (1945-1947)
 Soeur Marie-Jeanne-du-Bon-Pasteur (1945-1946)
 Soeur Marie-Gertrude-du-Divin-Coeur (1946-1947)
 Soeur Marie-Irène-de-la-Croix (1946-1947)
 Soeur Clément-Marie (1947-1949)
 Soeur Marie-Antoine (1947-1950)
 Soeur Marie-Christine (1947-1948)
 Soeur Marie-Gertrude-de-Jésus (1948-1952)
 Soeur Marie-du-Bel-Amour (1948-1949)
 Soeur Marie-Thérèse-des-Buissonnets (1948-1949)
 Soeur Marie-Alma (1949-1952)
 Soeur Marie-Gilberte (1949-1954) et (1964-1966)
 Soeur Marie-Paul-Germain (1950-1952)
 Soeur Marie-Aimée-du-Sacré-Coeur (1952-1953)
 Soeur Marie-Sabine (1952-1953)
 Soeur Marie-Jean-Bosco (1952-1954)
 Soeur Marie-Médiatrice (1953-1954)
 Soeur Marie-Sophie-de-Jésus (1953-1954)
 Soeur Marie-du-Christ-Roi (1953-1955)
 Soeur Marie-de-la-Merci (1954-1955)
 Soeur Marie-Frédéric (1954-1956) et (1960-1962)
 Soeur Marie-Théophane-Vénard (1954-1956)
 Soeur Marie-Anne-du-Sacré-Coeur (1956)
 Soeur Marie-Jean-de-la-Trinité (1955-1957) et (1960-1961)
 Soeur Marie-Hélène (1955-1957)
 Soeur Marie-du-Sourire (1956-1958) et (1963-1964)
 Soeur Marie-Reine-des-Coeurs (1957-1958)
 Soeur Jean-Marie-Rodrigues (1957-1959)
 Soeur Marie-Alexandrine (1957-1958)
 Soeur Marie-Cécile (1958-1960)
 Soeur Marie-Claire (1958-1960)
 Soeur Marie-de-la-Salette (1958-1962)
 Soeur Marie-Reine-du-Monde (1958-1959)
 Soeur Marie-Pierre-de-Rome (1958-1964)
 Soeur Marie-Ludger (1959-1965)
 Soeur Marie-Denise-de-Jésus (1959-1961)
 Soeur Marie-Jean-des-Oliviers (1959-1960)
 Soeur Marie-Jeanne-de-l'Eucharistie (1960-1961)
 Soeur Hélène-de-Marie (1961-1963)
 Soeur Marie-Roland (1963-1964)
 Soeur Marie-Paulin (1963-1964)



Les élèves de la classe de Mlle Germaine Boily. Les noms ne sont pas nécessairement dans l'ordre: Blandine Gaudreault, Alfred Renaud, Roland Rousseau, Léopold Larouche, Juliette Tremblay, Yvonne Tremblay, Ladislas Bouchard, Irène Lassard, Claire-Ida Lessard, Charles-Ed. Harvey, Imelda Larouche, Johnny Simard, Florence Fleury, Pit Fleury, Clément Gaudreault, Wellie Tremblay, Berthe Tremblay (épouse de Lorenzo Larouche), Germaine Fortin (épouse d'Elzéar Gagné), l'institutrice Mlle Germaine Boily, Juliette Larouche, Bella Larouche, Éva Boivin, Germaine Lebel, Marie-Marthe Dorval.

Soeur Marie-Reine-de-l'Immaculée (1963-1964)
Soeur Marie-du-Mont-Carmel (1964-1965)
Soeur Marie-François-de-Sales (1964-1965)
Soeur Marie-Annette (1964-1981)
Soeur Marie-Denise (1964-1967)
Soeur Marie-Dominique-Savio (1965-1966)
Soeur Marie-Léonie (1965-1971)
Soeur Marthe Ouellette (1965-1967)
Soeur Yolande Riberby (1961-1964) et (1966-1971)
Soeur Gertrude Baril (1961-1968)
Soeur Marie-Rose-du-Carmel (1964-1965)
Soeur Monique Ouellette (1965-1967)
Soeur Rolande Duchesne (1965-1975)
Soeur Florence Tremblay (1966-1967)
Soeur Annabelle Murray (1966-1968)
Soeur Lucia Poirier (1966-1969)
Soeur Marguerite Gélinas (1967-1970)
Soeur Madeleine Leblond (1968-1970) et (1980-1982)
Soeur Gisèle Chalifoux (1967-1968)
Soeur Annette Castonguay (1967-1974)
Soeur Céline Maltais (1969-1982)
Soeur Germaine St-Gelais (1969-1982)
Soeur Yvette d'Assylva (1970-1971)
Soeur Louise Bradet (1970-1971)
Soeur Lorraine Duchesne (1970-1982)
Soeur Thérèse Marcil (1971-1972)
Soeur Rosalie Deschesnes (1971-1974)
Soeur Simonne Bédard (1971-1980)
Soeur Lucienne Guillemette (1973-1975)
Soeur Gabrielle Porter (1974-1978)
Soeur Monique Boudreault (1975-1980)
Soeur Emma Duclos (1976-1979)
Soeur Pauline Tourigny (1976-1980)
Soeur Jacinthe Gaudreault (1980-1982)



École Maria.



Photo traditionnelle sur la grande galerie (1930) (école rang de la Décharge).



1960



M. et Mme Pamphile Tremblay qui accueillirent les Révérendes Soeurs Franciscaines de Marie, en 1928, et les hébergèrent de septembre 1928 à octobre 1929.



La maison de M. Pamphile Tremblay, où logèrent les Petites Franciscaines de Marie en arrivant à Saint-Coeur-de-Marie, en 1928. On remarque les premiers trottoirs de bois



Les Croisés et les Croisillons en 1950.

La municipalité scolaire de Canton Delisle

La première Commission scolaire à Saint-Coeur-de-Marie fut accordée par le Lieutenant-gouverneur, le 18 février 1888, à la suite du rapport d'un comité de l'Honorable conseil exécutif; le document à cet effet se lit comme suit:

"L'Honorable secrétaire de la province, dans un mémoire en date du 10 février 1888, recommande, sur la demande du Surintendant de l'Instruction publique, qu'il plaise au Lieutenant-gouverneur d'ériger en municipalité scolaire le Canton Delisle, dans le comté de Chicoutimi, avec les mêmes limites qui lui sont assignées comme tel canton, sous le nom de "LE SAINT-COEUR-DE-MARIE".

Cependant, l'école elle-même avait débuté en 1887, alors que Rose-Anna Hébert, épouse de Delphis Fleury, enseignait à une vingtaine d'enfants dans la salle publique, près de l'église.

On retrouve bien peu de choses des premières années de la Commission scolaire de Saint-Coeur-de-Marie parce que les livres des minutes avant 1906 ont été égarés ou perdus.

Cependant, grâce à des recherches dans de vieux documents, on apprend que le premier président de la Commission scolaire de Saint-Coeur-de-Marie fut Joseph Renaud (1891-1893), qui fut remplacé par Thomas Fleury (1893-1895) et par Abel Tremblay (1895-1903). C'est Ovide Roy qui fut élu en 1903.

Le premier secrétaire de la Commission scolaire fut Ferdinand Larouche, nommé en 1891 et qui le demeura jusqu'en 1906, pour être alors remplacé par Élie Lemay.

On ne s'entend pas sur la date de la construction de la première école, l'école Modèle; on trouve deux dates, 1887 et 1892. De toute façon, il est certain que la première école fut celle du village, "École Modèle ou Premier Couvent", construite sur le lot 26, Rang II, où se trouve aujourd'hui le Domaine du Bel-Âge. On y comptait 47 élèves en 1892.

En 1893, on trouve une école dans le Rang I, avec 21 élèves et une école dans le Rang des Chicots, en 1894, avec 25 élèves.

Le rôle de perception de 1890 ne donne que les propriétaires des Rangs 2 et 3 et laisse entendre que "l'école du soir ouvrira... jeudi soir"?

Le rôle de perception de 1891 ne dénombre qu'un seul arrondissement, celui du village, avec 53 élèves. On ajoute à la fin du rôle: "Accepté et homologué aujourd'hui à une session des Commissaires d'écoles de ladite municipalité, le dix-septième jour de mars 1892".

On retrouve également dans le prône du IX Dimanche après la Pentecôte, une invitation du curé Marcellin Hudon aux Commissaires d'écoles, "à venir rencontrer le curé le lendemain, à 9 heures, pour faire un examen à l'école de l'église... il n'y avait donc alors qu'une seule école.

En 1894, on retrouve trois arrondissements: le I avec 48 élèves, le II avec 28 élèves et le III avec 25 élèves. En 1899, on trouve l'arrondissement IV avec 18 élèves et l'arrondissement V en 1900 avec 18 élèves.

En 1905, le salaire annuel des institutrices était de \$ 90. pour les arrondissements II, III et VI et de \$ 100. pour les arrondissements IV et V.

Parmi les noms des premières institutrices, on retrouve Rose-Anna Hébert, Albertine Langlois, Marie-Anna Roy, Julie-Anna Gagnon, Flore Dorval, Hélène Maltais, Annabelle Lavoie, Hélène Bolduc, Émélie Fleury, Flore Harvey et probablement quelques autres.

En 1905, la rétribution mensuelle était de \$ 1.40 pour ceux qui fréquentaient l'école et de 0.40 cents pour ceux qui étaient en âge de fréquenter l'école mais qui n'y allaient pas. Le radoub des écoles était donné à rabais, par la criée, à la porte de l'église. Le taux de la taxe foncière était de 0.35 du \$ 100. d'évaluation en 1905.

1906

22 avril- Les Commissaires demandent au Surintendant de l'Instruction publique des plans pour une nouvelle école, celle de l'arrondissement VI.

8 juillet- La construction de l'école de l'arrondissement VI est adjugée, à la criée, à Thomas Maltais, pour le prix de \$ 279.25.

21 juillet- Thomas Fleury est élu président et Élie Lemay est engagé comme secrétaire.

11 août- La Commission scolaire avise les parents que "chaque enfant qui fréquente l'école devra fournir une corde et demie de bois pour le chauffage de l'école."

15 septembre- Le secrétaire est autorisé à faire venir les objets sui-

vants pour les écoles: cartes géographiques, croix, de la toile noire pour les tableaux.

7 octobre- Les Commissaires avisent l'institutrice Marie-Anna Roy:

- 1- *De permettre aux filles qui balayent la maison d'école, de garder leur frère pour les aider, si elles le demandent;*
- 2- *Qu'elle se rende à la maison d'école le matin à 8 h 30; qu'elle se fasse apporter son dîner à la maison d'école afin de ne pas quitter ses élèves pendant ce temps et qu'elle ne quitte ceux-ci que le soir, après les heures de classe;*
- 3- *De ne pas faire la classe tout d'un bout, c'est-à-dire sans récréation.*

Les salaires des institutrices engagées pour l'année 1906-1907, sont les suivants:

Les 3 religieuses du Bon-Conseil	375.00
Albertine Maltais	110.00
Marie-Ange Roy	95.00
Julie-Anna Gagnon	125.00
Flore Dorval	100.00
Hélène Maltais	95.00

1907

L'inspecteur Ed. Savard, lors de sa première visite des écoles à Saint-Coeur-de-Marie, déclare que "le programme est bien suivi mais que tous les élèves devraient apprendre le dessin".

17 mars- François Lachance donne gratuitement un terrain pour la construction de l'école de l'arrondissement n° 10 et le contrat est adjugé, à la criée, à Napoléon Fleury pour la somme de \$ 438.

19 avril- Les Commissaires autorisent le secrétaire:

"A collecter de Mlle Albertine Langlais, institutrice, le compte de M. Simon Tremblay au montant de 0.60 cents, parce qu'il y a preuve que c'est son chien qui a brisé le châssis mentionné sur ledit compte et cette collection devra se faire en retenant ce montant sur son salaire pour l'année courante".

21 juillet- Le foin sur l'emplacement du Couvent est vendu à l'enchère et adjugé à Alfred Gagné pour \$ 4.00.

28 juillet- Le secrétaire écrit à la Supérieure des Soeurs du Bon-

Conseil que le salaire des religieuses, pour l'année terminée, ne pourra être payé que quand la taxe foncière pour l'année 1907-1908 sera en force, c'est-à-dire à peu près dans un mois.

10 octobre- Auguste Tremblay est engagé comme secrétaire au salaire de \$ 70.00 par année; on lui fournira un pupitre.

1908

21 novembre- La Commission scolaire décide de poursuivre les gens qui seront en retard dans le paiement des taxes scolaires.

L'érection de la ville d'Isle-Maligne est acceptée à la condition que cette dernière accepte de payer les dommages.

1909

22 janvier- "Il est résolu que les institutrices soient averties de prendre leur dîner à leurs classes et de donner les heures de classes exigées par la loi et observent les règlements donnés par les Commissaires d'écoles, et en particulier la discipline sous peine de résilier leur engagement, de ne pas changer les heures de classe".

Théophile Larouche est élu président.

1910

24 juillet- La Commission scolaire engage les institutrices suivantes pour l'année en cours: les trois religieuses du Bon-Conseil, Noémi Girard, Athala Gauthier, Marie-Louise Bouchard, Dame Émélia Simard, Laurette Bouchard, Bernadette Jean et Maria Maltais.

1911

9 juin- À la suite de la construction d'une école de garçons, le secrétaire est autorisé à procéder à l'engagement du maître.

26 juin- La Commission scolaire engage, comme premier maître, J.-Victor Tremblay, comme maître d'école académique pour l'année scolaire 1911-1912, au salaire de \$ 425. par année "et le droit de garder avec lui son frère, gratuitement, dans la classe, c'est-à-dire de lui faire suivre gratuitement les cours de classe".

(Le premier maître, J.-Victor Tremblay, devint par la suite Mgr Victor Tremblay, président de la Société historique du Saguenay).

10 septembre- La rétribution mensuelle est portée à \$ 1.00 par mois à l'école des garçons... payable d'avance chaque mois et le maître est autorisé à renvoyer les enfants qui n'auront pas payé la rétribution; les

non-résidents devront payer \$ 2.00. Quant aux autres classes, la rétribution demeure à \$ 0.50 cents.

Le président Théophile Larouche et Jean Maltais sont autorisés d'aller au quai de Mistouk pour recevoir les bancs d'école. (Il s'agissait de 42 bancs, de 3 pupitres et d'une chaise).

1912

11 mai- Le salaire de l'instituteur est porté à \$ 500. par année.

26 mai- Le contrat pour la construction de l'école de l'arrondissement n° 8 est accordé à William Lavoie, pour la somme de \$ 780.

24 août- Les Commissaires se félicitent des bons résultats des cours du soir et demandent que "le député J.-B. Carboneau appuie la demande auprès de l'honorable Surintendant de l'Instruction Publique pour les garder gratuits. (On rapporte que les étudiants sont anxieux de s'instruire).

L'inspecteur J.-Édouard Boily, après la visite des écoles, souligne "que les classes confiées aux religieuses et aux institutrices diplômées sont tenues sur un excellent pied; par contre, les autres dirigées par des jeunes personnes non qualifiées, sont complètement nulles. D'une manière générale, l'arithmétique et le français sont nuls.

28 juillet- Xavier Larouche est engagé comme secrétaire au salaire de \$ 85. par année.

11 novembre- Stéphane Beaubien est engagé pour l'école du soir.

1913

13 mai- La Commission scolaire décide de fixer définitivement l'arrondissement pour chaque école, comme suit:

Ecole Modèle	Arr.	n°
Rang 1	"	1
Rang des Chicots	"	2
Rang 4 - Côté est	"	3
Rang 4 - Côté ouest	"	4
Rang 5 - Côté est	"	5
Rang 5 - Centre	"	6
Rang 5 - Côté ouest	"	7
Rang 7 - Côté est	"	8
Rang 7 - Centre	"	9
Rang 7 - Côté ouest	"	10
		11

24 août- La Commission scolaire décide de poser l'aqueduc dans l'école Modèle et d'imposer une taxe spéciale à cet effet.

4 septembre- André Roche est engagé comme professeur à l'école du maître au salaire de \$ 500. par année.

1914

25 février- La Commission scolaire accorde le contrat de la construction de l'école n° 4 à Ernest Thériault pour la somme de \$ 835. et le contrat de l'école n° 5 à Élie Gagnon pour la somme de \$ 790.

Par contre, elle vend la vieille école n° 4 à Pierre Larouche pour le prix de \$ 47.50.

1915

15 août- La Commission scolaire loue la maison de Joseph Rousseau avec l'emplacement pour l'usage de l'école Modèle des garçons, pour la période du 15 août au 15 novembre, à raison de \$ 75.00 par mois.

12 septembre- La Commission scolaire distribue le personnel enseignant dans les écoles et fixe le salaire de chacun:

André Roche	\$ 500.	Chez Joseph Rousseau
3 religieuses	\$ 560.	École Modèle
Flore Harvey	\$ 175.	Rang I
Marie-Rose Lapointe	\$ 175.	Rang des Chicots
Ida Bergeron	\$ 220.	Rang 4 - Côté est
Alma Bergeron	\$ 220.	Rang 4 - Côté ouest
Marie-Ange Dorval	\$ 175.	Rang 5 - Côté est
Émélie Tremblay	\$ 200.	Rang 5 - Centre
Rose-Anna Larouche	\$ 175.	Rang 5 - Côté ouest
Donalda Maltais	\$ 175.	Rang 7 - Côté est
Emma Girard	\$ 175.	Rang 7 - Centre

8 octobre- Jean Maltais est élu président en remplacement de Théophile Larouche.

1916

30 janvier- La Commission scolaire s'engage à payer à Isaac Bouchard la somme de \$ 12.00 par année pour se servir du téléphone pour son utilité.

6 août- À la suite du départ des Soeurs du Bon-Conseil, les Commissaires autorisent le président Jean Maltais à faire vendre à l'enchère "tout le ménage du Couvent".



Theotyme Larouche et son épouse.



Madame Eliane Fleury, 88 ans,
qui demeure au Domaine du
Bel-Âge. Elle était l'épouse de
feu Henri Harvey.



**Mme Yvonne Tremblay-
Fleury, épouse d'Honoré
Fleury, âgée de 90½ ans.**

La vente aura lieu le 14 août, à 6 heures du soir.

15 août- La Commission scolaire décide que la rétribution mensuelle de \$ 1.00 par mois pour l'école des garçons soit retranchée jusqu'à nouvel ordre.

1917

5 mai- Le Département de l'Instruction publique avise les Commissaires que les Rangs VI et VII sont retranchés de la municipalité scolaire de Saint-Coeur-de-Marie; il s'agit des Rangs qui passent à l'Ascension.

Le secrétaire est autorisé à préparer le compte de cette séparation, tenant compte des évaluations et de le faire parvenir à la nouvelle municipalité de l'Ascension.

24 juin- Le docteur Lionel Cinq-Mars est engagé comme vérificateur.

2 septembre- La Commission scolaire loue la maison de Thomas Tremblay pour l'école des garçons.

1918

10 mars- La Commission scolaire accorde les contrats suivants pour la reconstruction d'écoles:

École n° 3 à Larouche & Bouchard pour \$ 1,521.

École n° 8 à Larouche & Bouchard pour \$ 1,560.

Elle met également en vente les anciennes écoles:

L'école n° 3 à Jean Maltais pour \$ 17,50.

L'école n° 8 à Hector Larouche pour \$ 53.00.

11 août- André Roche, professeur, donne sa démission parce qu'il quitte Saint-Coeur-de-Marie. Les Commissaires regrettent son départ et le remplacent par Auguste Girard, au salaire de \$ 600. par année, fourni de loyer, d'eau et de chauffage.

5 décembre- La Commission scolaire adopte une résolution à l'effet que:

"Tout Commissaire d'école qui n'assistera pas aux assemblées sans raison suffisante, après avoir été convoqué suivant la loi, sera passible d'une amende de \$ 5.00.

1920

4 juillet- La Commission scolaire accorde à Johnny Blackburn le contrat de réparation à l'école n° 9 pour le prix de \$ 1,095.

8 août- La Commission scolaire loue la maison de Mars Bergeron pour l'année scolaire au prix de \$ 40. pour l'année.

1921

16 avril- La Commission scolaire décide "que l'école de l'arrondissement n° 10 soit fixée sur le lot n° 18, du Rang III, appartenant à Ludger Rousseau, acheté par la C.S.; ce terrain est situé à environ 200 pieds, plus ou moins de la ligne du lot 17, Rg 3.

1922

22 janvier- La Commission scolaire décide de tenir une "Exposition agricole scolaire à l'automne". À ces fins, la Commission scolaire envoie à chaque titulaire d'école, des grains et des graines de semences qui devront être distribués aux enfants qui désirent concourir. Des prix seront décernés aux plus méritants lors de l'exposition tenue à cette fin.

13 août- La Commission scolaire adopte la résolution suivante:

"ATTENDU QUE Mlle Anita Claveau, de Saint-Coeur-de-Marie, a enseigné dans l'arrondissement n° 9 de cette municipalité, sans être diplômée;

ATTENDU QUE tout en n'étant pas diplômée, elle a remporté des succès dans l'enseignement, s'étant signalée particulièrement dans les examens du curé et de l'inspecteur;

CONSIDÉRANT qu'elle s'était engagée au salaire de \$ 250. tandis que les autres institutrices étaient payées au montant de \$ 300.;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement qu'elle soit payée au même montant des autres, c'est-à-dire \$ 300. comme mérite de son succès."

1923

5 juin- L'école pour l'arrondissement n° 7 aura lieu dans la maison de M. Mars Bergeron.

1924

17 septembre- Sur proposition du commissaire Joseph Bouchard, secondée par le commissaire Simon Simard, il est adopté à l'unanimité qu'une série de livres approuvés soit établie dans la municipalité et que toutes les écoles devront à l'avenir se servir de ces livres:

Grammaire élémentaire	Robert
Exercice orthographique	Robert

Grammaire complète	Robert
Exercice de français	Robert
Géographie élémentaire	Frères Maristes
Géographie, cours moyen	Frères Maristes
Arithmétique élémentaire	Robert
Arithmétique, cours moyen	Robert
Lecture: Mon premier livre	
Histoire	Soeurs Notre-Dame
Histoire du Canada	Elémentaire I.E.C.
Écriture	Beauchemin et J.A.
Dictionnaire	Larousse
Lecture anglaise	Solder-St-Heaneaux

1925

19 juillet- La Municipalité scolaire du village de Saint-Coeur-de-Marie est formée et se sépare de la paroisse.

Joseph Bouchard est élu président en remplacement de Jean Maltais.

1926

27 mai- Les Commissaires décident de la construction d'une nouvelle école dans l'arrondissement n° 8 (village centre ouest), au coût de \$ 1,990. et y affectera un octroi de \$ 1,300.

1927

7 juillet- Les Commissaires décident de reconstruire l'école de l'arrondissement n° 3 (Rang des Chicots) au coût de \$ 2,290.

1929

5 octobre- Sur proposition d'Alphonse Ménard et adoptée à l'unanimité, il est résolu "qu'à l'avenir, les écoles de la municipalité seront réparées, construites, entretenues et meublées par la municipalité, sans taxer aucun arrondissement en particulier".

1930

21 janvier- L'institutrice Julie-Anna Lavoie donne sa démission pour devenir agent à la Banque Canadienne Nationale de Saint-Coeur-de-Marie.

Alphonse Ménard est élu président.

29 juin- La Commission scolaire décrète "que les arrondissements faisant partie de la municipalité scolaire déjà divisés antérieurement, de-

vront à l'avenir comprendre les limites suivantes:

Arrondissement n° 1

Comprend tous les lots du Rang 1, depuis le lot 1 jusqu'à 12 inclusivement;

Arrondissement n° 2

Comprend les lots 12 jusqu'à 23 exclusivement, du Rg 2 et la 1/2 12, 1/2 13, 14, 15, 1/2 16 et 1/2 17 sud, 18, 19, 1/4 20 sud et 1/2 21, 1/4 22 sud-est et 1/2 22 ouest;

Arrondissement n° 3

Comprend les lots 27 à 36 inclusivement des Rgs II et III;

Arrondissement n° 4

Comprend les lots 37 jusqu'à la Grande-Ligne, de division Delisle et Taillon;

Arrondissement n° 5

Comprend les lots 13 exclusivement jusqu'à 25 inclusivement, du Rang IV, excepté la demi-nord de 18 et 1/4 19 et la partie 15, 16, 17;

Arrondissement n° 6

Comprend les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 1/1 12, 1/2 13, du Rang III et 1, 2, 3, 4, 1/2 6 sud, 1/4 5 est, 9, 10, 11, 12, 13 Rg IV;

Arrondissement n° 7

Grande-Ligne Taché jusqu'à 12 inclusivement du Rang IV et 7, 8, 1/2 6 nord, 3/4 5 ouest, du Rang 4;

Arrondissement n° 8

N° 13 inclusivement du Rang IV, 25 et 26 du Rang V;

Arrondissement n° 9

Lot 26 inclusivement jusqu'à 36 inclusivement;

Arrondissement n° 10

Lot 37 inclusivement jusqu'à la division Delisle-Taillon.

3 août- La Commission scolaire accuse réception d'un chèque au montant de \$ 45,000. de la compagnie Duke Price, comme indemnité de territoire à la suite de l'érection de l'Isle-Maligne en Corporation scolaire distincte.

1931

14 février- La Commission scolaire décide de construire deux maisons d'école dans les arrondissements 9 et 10, au coût de \$ 2,300. chacune; elle recevra un octroi de \$ 2,670. à cet effet.

1932

24 juillet- Ernest Harvey est élu à la présidence.

31 juillet- La Commission scolaire porte le salaire des institutrices à \$ 225. par année.

"En plus du montant ci-dessus, il sera accordé une somme de \$ 25. à la fin de l'année scolaire à toutes les institutrices pouvant conserver neuf points sur dix des notes de l'inspecteur, ainsi que \$ 10. pour celles qui n'auront conservé que huit points. La Commission scolaire payera comme d'habitude tous les mois, dans toute la mesure du possible, toutefois, vu la crise économique et les difficultés de faire la collection des taxes, la municipalité se réserve le droit de faire ses paiements que trente jours après l'expiration de chaque mois d'enseignement, selon qu'elle jugera bon de ce faire."

25 septembre- Le secrétaire est autorisé à avertir tous les régisseurs que, vu la crise économique, d'avoir à pratiquer une stricte économie pour l'entretien des écoles, en même temps leur donner des taux de salaires ou ouvrage devant être faits dans le cours de l'année scolaire...

27 octobre- La Commission scolaire vend la maison d'école de l'arrondissement n° 9 à Hilaire Simard pour le prix de \$ 122.50.

1933

8 octobre- La Commission scolaire est dans une situation financière difficile et demande l'aide du gouvernement; elle adresse la requête suivante au Surintendant de l'Instruction publique:

- 1- *Qu'au commencement de la présente année scolaire, les Commissaires ont décidé la réouverture de leurs classes au nombre de onze et engagé les institutrices partout, espérant toujours que les conditions économiques s'amélioreraient. Quoique l'année précédente, 1932-1933, les institutrices enseignantes n'avaient été payées en moyenne que la moitié du salaire qui leur était dû;*
- 2- *Que depuis le commencement des classes, il a été à peu près impossible de faire aucune collecte de taxes ou arrérages permettant de donner au moins un acompte aux institutrices en-*

seignantes de la paroisse. Que la situation générale de ladite paroisse est très mauvaise si l'on tient compte que plus qu'un quart sont actuellement sans ressources et vivent de secours direct. (Les autres étant très pauvres);

- 3- *D'autre part, les autres corps publics, conseil municipal, corporation des syndics, étant formés des mêmes contribuables sont très endettés et son actuellement sous le contrôle de la Commission municipale;*
- 4- *Que sans une aide immédiate, la paroisse va voir les écoles se fermer; les institutrices n'étant pas payées;*

En conséquence, il est proposé par Patrick Lapointe, secondé par Jos. Tremblay et adopté à l'unanimité, que cette Commission scolaire prie l'honorable Surintendant de l'Instruction publique de bien vouloir octroyer par son Département, une somme de \$ 800. afin de lui venir en aide pour maintenir ses écoles pendant la présente année scolaire.

Cette demande d'octroi fut refusée le 15 mars.

1934

19 août- Patrick Lapointe est élu président en remplacement d'Ernest Harvey.

1936

24 août- Joseph Tremblay est élu président en remplacement de Patrick Lapointe.

12 septembre- La Commission scolaire prend connaissance du rapport de l'évaluation des écoles, soit \$ 7,800. pour les 11 écoles.

3 octobre- Dans son rapport, l'inspecteur Lorenzo Côté félicite la Commission scolaire d'avoir engagé que des institutrices diplômées; toutefois, il déplore le fait que le salaire des institutrices est six mois en retard. À ce sujet, il recommande de hausser le taux de la taxe foncière et de demander \$ 2.80 par enfant afin de hausser le salaire des institutrices pour le porter à \$ 250. par année.

1937

Le budget de la Commission scolaire est de \$ 4,545.

La Commission scolaire engage un concierge pour les écoles au salaire de 0.25 cents l'heure; il recevra de plus \$ 5.00 par école pour alier allumer le poêle tous les matins.

1938

1^{er} février- Tenant compte que la Commission scolaire de Saint-Coeur-de-Marie sera la seule à ne pas être sous la tutelle de la Commission municipale de Québec, les Commissaires demandent au Surintendant de l'Instruction publique d'accorder un octroi qui permettra de financer l'augmentation salariale de l'année en cours, du fait que l'octroi est basé sur les salaires de l'année précédente, qui sont la moitié moindre (\$ 150. au lieu de \$ 300.).

8 avril- Le Surintendant de l'Instruction publique avise qu'il ne peut accorder d'octroi supplémentaire parce qu'aucune exemption n'est possible pour les traitements de base; ce sont ceux de l'année précédente qui entrent en ligne de compte.

À la suite de cette réponse, la Commission scolaire doit faire un emprunt à la Banque de Montréal, à Alma, pour payer les salaires des institutrices.

30 juin- Eugène Larouche est élu président.

Noël Dufour est engagé comme secrétaire en remplacement de Xavier Larouche, démissionnaire.

1940

18 juillet- Joseph Brassard remplace Eugène Larouche à la présidence.

7 novembre- La Commission scolaire décide d'acheter 11 latrines, soit une par école...

1942

22 février- La Commission scolaire accorde une subvention de \$ 200. pour la mise sur pied de cours manuels pour les garçons, conformément aux directives du Surintendant de l'Instruction publique.

Le salaire des institutrices diplômées est porté à \$ 500.

1943

La Commission scolaire vote \$ 75. pour une toilette hydro-séptique dans l'école n° 7 et \$ 680. pour l'installation de toilettes dans les autres écoles.

Dans son rapport, l'inspecteur d'écoles souligne "que la Commission scolaire a suffisamment de garçons dans les deux grands Rangs pour former une école centrale.

Il ajoute, dans son rapport, "que chaque classe devrait avoir une chaudière à eau avec couvercle... et un thermomètre, car le titulaire doit enregistrer journellement la température du local dans le nouveau journal d'appelé.

On fait appel à un contrôleur d'appel pour justifier les absences prolongées.

1946

12 janvier- La Commission scolaire demande des soumissions pour la construction de l'école n° 9. À l'ouverture des soumissions, le contrat est accordé à Salomon Maltais et Edgar Bouchard, pour le montant de \$ 5,700. Aux fins de cette construction, la Commission affectera un octroi de \$ 2,850. ainsi qu'un montant de \$ 1433. qu'elle a en caisse et imposera une taxe spéciale de 0.25 cents du \$ 100. pour combler la différence.

1^{er} juillet- Le Département de l'Instruction publique avise la Commission scolaire "que les lots 1, 2, 3 du Rang I, Canton Delisle, seront détachés de la municipalité scolaire de Saint-Coeur-de-Marie et annexés à la municipalité scolaire d'Isle-Maligne à partir du 1^{er} juillet.

La Commission scolaire adhère à l'Association des Commissions scolaires du Diocèse de Chicoutimi.

8 juillet- Delphis Roy succède à Joseph Brassard comme président.

Le salaire des institutrices est porté à \$ 800. par année.

L'inspecteur d'école Clovis Aubé signale à la Commission scolaire:

"Qu'elle a encore cette année à faire face à une pénurie d'institutrices diplômées; il exprime des doutes sur le mal que s'est donné la Commission scolaire pour pourvoir ses classes d'institutrices spécialisées car, dit-il, j'ai noté que depuis le début, toutes vos classes étaient organisées."

En août, un incendie détruit complètement l'école n° 9.

Pour l'année 1946-47, le personnel enseignant se compose comme suit:

Albertine Bergeron	École n° 1	\$ 900.
Luce Bouchard	" n° 2	\$ 600.
Marcelle Bouchard	" n° 3	\$ 875.
Régine Maltais	" n° 4	\$ 600.
Anita Lamontagne	" n° 5	\$ 875.

Thérèse Lamontagne	"	n° 6	\$ 900.
Marie-Anna Chabot	"	n° 7	\$ 900.
Marguerite Ménard	"	n° 8	\$ 800.
Rachelle Dubé	"	n° 9	\$ 900.
Marie-Paule Ménard	"	n° 10	\$ 800.
Antoinette Blackburn	"	n° 11	\$ 600.

1947

9 mars- L'inspecteur d'écoles Odilon Ouellette suggère à la Commission scolaire de construire une autre école dans le Rang IV, ce qui décongestionnerait les deux écoles existantes, vu qu'il y a 17 garçons qui pourraient continuer leur 8 et 9^e années; il suggère donc la construction d'une école de garçon.

La Commission scolaire décide de reconstruire l'école n° 9 au coût de \$ 5,700.



L'école n° 9 du Rang V, reconstruite en 1947 pour remplacer celle qui avait été incendiée l'année précédente. Cette école, construite par deux maîtres-charpentiers, Edgar Bouchard et Salomon Maltais, était d'un style bien différent des écoles construites auparavant; elle avait même un solage en béton de 6 pieds de hauteur. Il faut noter que les lucarnes, la galerie et la véranda ont été ajoutés par le propriétaire actuel, M. Raymond Larouche, du Rang St-Dominique. Le coût de construction de l'école avait été de \$ 5,700.

9 mai- La Commission scolaire n'ayant pu trouver des institutrices au salaire de \$ 600. à \$ 750., a dû en engager au salaire de \$ 800. à \$ 900., ce qui lui occasionnera un déficit de l'ordre de \$ 1,525.; elle demande donc au Département de l'Instruction publique de lui accorder un octroi pour cette différence.

6 juillet- La Commission scolaire accorde à Salomon Maltais et Edgar Bouchard, contracteurs de St-Léon, le contrat pour la reconstruction de l'école n° 9 pour le prix de \$ 5,700. Comme la Commission scolaire recevra un octroi de \$ 2850. à cet effet; qu'elle a en caisse \$ 1,433.34, il restera à combler la somme de \$ 1,416.66 par une taxe spéciale qui sera de 0.25 cents du \$ 100.

Dans son rapport, l'inspecteur d'écoles mentionne que:

"Marie-Anne Hébert, institutrice à l'école n° 7, mérite des félicitations spéciales pour son excellent travail: éducation soignée, enseignement intuitif et raisonné provoquant l'activité de l'enfant, voilà ce qui la caractérise".

7 septembre- Le salaire du secrétaire est porté à \$ 400.

Avec une évaluation de \$ 696,210. et un taux de taxe foncière à 0.90 cents du \$ 100. d'évaluation, la Commission scolaire établit son budget à \$ 10,265.95, dont \$ 8,200. pour les salaires seulement. La Commission scolaire recevra un octroi de l'ordre de \$ 4,000. pour les salaires.

1948

Selon le rapport de l'inspecteur, il y a 236 élèves dont 124 garçons dans les 8 classes, distribués comme suit:

École n° 1 (48 élèves); n° 2 (28); n° 3 (43), n° 4 (36), n° 5 (30), n° 6 (22), n° 7 (27) et n° 8 (2).

4 juillet- Le Trésorier de la province avise la Commission scolaire qu'il accorde une subvention de l'ordre de \$ 4,000. pour la construction de l'école n° 9.

1949

3 avril- À la suggestion de l'inspecteur d'écoles, les Commissaires visitent toutes les écoles et dressent une liste des réparations à y effectuer; cette liste sera transmise au Département de l'Instruction publique pour octroi.

3 juillet- Les Commissaires acceptent que les institutrices rurales reçoivent une allocation de \$ 1.00 par mois-élève en plus de 25 élèves, si elles ont au moins quatre divisions.

La Commission scolaire avise toutes les institutrices que toutes propositions venant des institutrices seront transférées à l'Association des commissions scolaires;

que demande soit faite aux institutrices de s'adresser à leur Association qui traitera avec la nôtre pour établir les bases définitives de négociations;

que l'Association des commissions scolaires envoie pour approbation, les propositions définitives, après négociations, ou qu'elle réunisse les Commissions scolaires pour étude en groupe desdites négociations.

22 juillet- Les Commissaires décident de réparer les écoles des arrondissements 1-2 et 6, au coût de \$ 6,000. Le tout sera payé par un emprunt sur billet à trois ans au taux de 4% et remboursable comme suit:

\$ 3,500. payable le 1^{er} juillet 1950

\$ 1,500. payable le 1^{er} juillet 1951

\$ 1,000. payable le 1^{er} juillet 1952.

Pour payer ces remboursements, la Commission scolaire impose une taxe spéciale de 0.25 cents du \$ 100. d'évaluation.

(Par la suite, la Commission scolaire répare toutes les écoles, établissant le même mode de remboursement pour chacun des emprunts à cet effet.)

7 mai- Le député de Lac-St-Jean, le Dr Antonio Auger, avise la Commission scolaire que le Département de l'Instruction publique a accordé un octroi de \$ 1,500. pour les réparations aux écoles nos 1-2 et 6.

Considérant que cet octroi n'est pas suffisant, la Commission scolaire obtient un octroi spécial de \$ 2,000.

6 août- La Commission scolaire décide d'organiser une classe de garçons au coin de la route des Rangs St-Dominique et St-François, chez Adrien Bergeron.

1951

5 mars- Les Commissaires louent une maison pour l'école de garçons et achètent de l'ameublement pour \$ 644.56; on demande un octroi à cet effet.

23 juillet- A la suite des travaux de voirie entre Saint-Coeur-de-Marie et Saint-Henri-de-Taillon, la Commission scolaire doit déménager l'école n° 4 pour la transporter sur le lot n° 4, Rang II, dans le coin est dudit lot.

La Commission scolaire ayant demandé au ministère de la Voirie de déménager cette école, le gouvernement accorde un octroi de \$ 2,730.80 et verse \$ 610.80 entre les mains du notaire Raymond Lapointe, pour être remis à la Commission scolaire à la signature du contrat.

1952

29 mars- L'inspecteur d'écoles Odilon Ouellet, après avoir signalé aux Commissaires les réparations à effectuer aux écoles de la paroisse, ajoute:

"Considérant l'ouverture de l'école n° 11 le 24 septembre, celle n° 10 le 2 octobre et deux autres encore fermées le 26 octobre; et considérant que vous n'avez tenu que 4 réunions des Commissaires en 1950-51, je me demande si vous prenez votre mandat au sérieux! Je vous prierais donc, messieurs, de relire dans le Code scolaire, les devoirs qui vous incombent et de les remplir généreusement".

6 mai- L'inspecteur d'écoles revient à la charge et déclare que "en général, les écoliers sont faibles à cause des jeunes titulaires et des classes trop nombreuses. Il ajoute:

"Et vous, messieurs les Commissaires, entourez-vous vos écoles de tous les soins attentifs que requiert votre charge de Commissaires. Je crois que vous pourriez faire mieux, si j'en juge par vos assemblées de Commissaires. En effet, depuis novembre, aucune assemblée! L'an dernier, quatre seulement. Il y aurait pourtant beaucoup à faire pour relever le niveau des études chez-vous et pour compléter certaines améliorations".

L'Association des commissions scolaires fixe le salaire des enseignants pour l'année 1952-53 comme suit:

Diplôme élémentaire	- 1 ^{ère} année	\$ 800.
Complémentaire	- 1 ^{ère} année	\$ 850.
Supérieur	- 1 ^{ère} année	\$ 900.

Avec augmentation de \$ 50. par année d'enseignement, plus \$ 1.00 par mois-élève pour surplus de 25 élèves.

1953

9 mars- La Commission scolaire demande une École d'arts et métiers et s'informe des octrois disponibles et à cet effet.

4 septembre- La Commission scolaire décide qu'il y a trop d'enfants dans plusieurs classes dans les diverses écoles et accorde à Georges Bouchard, le transport des garçons les plus avancés à l'École du profes-

seur, au coin du Rang 5 est et ouest, à raison de \$ 5.10 pour chaque jour de classe, pour les 27 élèves à transporter.

1^{er} octobre- Un groupe de contribuables des lots 1 et 2 du Rang 2 demandent la permission de s'annexer à la Commission scolaire d'Isle-Maligne. Accepté.

Pour sa part, le Département de l'instruction publique déclare qu'il n'y a pas nécessité de faire l'annexion puisque la Commission scolaire d'Isle-Maligne les accepte comme tel.

1^{er} juin- Les Commissaires constatent que l'École du professeur est trop petite pour les 28 élèves et demandent l'autorisation de construire une école de 2 classes sur le lot 25 nord, du Rang 4, endroit choisi par les Commissaires.

5 octobre- Les Commissaires demandent au secrétaire:

"d'avertir Mlle Céline Lapointe de bien vouloir fermer les portes de l'école seulement après que les enfants seront partis pour retourner chez-eux après la classe".

1955

9 février- La Commission scolaire du village offre à celle de la paroisse:

- 1- *De construire les écoles à ses frais, pour la construction et l'ameublement;*
- 2- *De transporter les enfants de la paroisse au village, au tarif de \$ 30. pour les garçons et \$ 25. pour les filles, par année.*

17 mai- La Commission scolaire refuse d'abord cette offre, mais à la suggestion du Département de l'Instruction publique, elle accepte d'envoyer les élèves (garçons et filles) au village à partir de la 6^e année. De plus, la paroisse fournira des professeurs ou institutrices, sur la base de 30 élèves ou fraction de 30, qui fréquenteront les écoles du village.

Quant à la construction d'écoles et l'ameublement, les coûts resteront à la charge du village. La Commission scolaire de la paroisse assumera seule le transport de ses élèves au village.

Dans sa réponse à la Commission scolaire du village, celle de la paroisse demande d'organiser une cafétéria pour le repas des élèves, le midi.

1955

5 juillet- Le gaz et la fumée des fournaies à charbon causant des



Rose-Aimée Thériault, 1^{ère} institutrice au Collège l'Assomption, reçoit la décoration du "Mérite scolaire" des mains de l'inspecteur Jean-Louis Dolbec, sous les regards bienveillants du curé Armand Brassard, en 1957.



Photo prise à l'occasion de la remise de la décoration du "Mérite scolaire" à Rose-Aimée Thériault en 1957. Dans l'ordre: Mme Ernest Thériault, Yolande Thériault (Mme Jean-Marc Pearson); Rose-Aimée Thériault (Mme Charles Bouchard, d'Alberta); Jeannette Côté (Mme Clément Fleury); Laetitia Thériault (Dame Vve Théophile Lavoie); Solange Thériault et Lucienne Fleury, (Mme J.-Paul Tremblay) et sa fillette Claude, bouquetière.

problèmes constants dans toutes les écoles, les Commissaires décident d'installer des fournaies à l'huile.

Dans le contrat d'installation, on mentionne que l'entrepreneur devra fournir une garantie de 5 ans, livrer l'huile à toutes les écoles et faire l'inspection des brûleurs chaque année.

Il s'agit d'une dépense de \$ 2,275. payable en 5 ans.

À la suite d'une demande d'octroi à cet effet, le Département de l'Instruction publique accorde \$ 1,706.25, soit 75% des coûts d'installation.

5 septembre- La Commission scolaire accorde les contrats de transport des élèves au village à MM. Delphis Roy, Gérard Gilbert, Adrien Fortin, Omer Harvey, Charlemagne Simard et Lorenzo Bouchard.

Il s'agit d'un contrat de l'ordre de \$ 6,000. pour le transport de 110 élèves.

1956

2 octobre- Le Département de l'Instruction publique accorde une subvention de \$ 800. pour aider à défrayer le salaire d'un professeur.

Il accorde également un octroi de \$ 2,985. pour aider à défrayer le transport scolaire.

1957

La Commission scolaire accorde la gratuité des manuels scolaires aux 460 élèves et étudie l'instauration du transport scolaire à Alma.

La Commission scolaire demande au Département de l'Instruction publique d'accorder la récompense du "Mérite scolaire" à Rose-Aimée Thériault qui enseigne depuis 22 ans.

1958

12 novembre- Le Département de l'Instruction publique ayant refusé de subventionner le transport scolaire et la rétribution mensuelle à Alma des élèves de 10^e année qui ne peuvent suivre ce degré à Saint-Coeur-de-Marie, la Commission scolaire décide de prendre à sa charge les frais de rétributions mensuelles pour chacun des 15 élèves qui fréquentent actuellement les écoles de la ville d'Alma. En plus, qu'un montant de \$ 50. soit alloué à chaque élève pour l'aider à payer ses frais de transport, ce qui formera un total de \$ 1,500. que la Commission scolaire devra déboursier.

Cette décision est portée à \$ 1,800. à cause de quelques élèves de 11^e année.

Henri Maltais quitta la présidence de la Commission scolaire pour cause de maladie; il est remplacé à ce poste par Eugène Bouchard.

1959

Dans le rapport annuel de l'Inspecteur d'écoles, on mentionne que les résultats sont meilleurs au Couvent qu'au Collège; il invite également les parents à faire étudier les garçons davantage à la maison.

Le salaire du secrétaire Noël Dufour est porté à \$1,400.

25 octobre- La Commission scolaire étudie la possibilité de transporter tous les élèves de la paroisse dans les écoles de la municipalité du village. Il serait nécessaire pour ce faire, que les deux municipalités scolaires n'en forment plus qu'une. On remarque des difficultés que le transport et le dîner des élèves apporteraient advenant l'adoption d'une telle mesure. À cause de l'importance de cette mesure, elle sera étudiée de nouveau à des réunions subséquentes.

1960

15 septembre- La Commission scolaire vend à Maurice Maltais, pour la somme de \$ 100. l'école de l'arrondissement n° 4, située sur le lot 41 du Rang III (Rang St-Georges) fermée depuis 1958.

On compte 30 élèves en 10^e et 11^e années.

Le budget de l'année 1961 est de \$ 60,140. et le taux de la taxe foncière est fixé à \$ 2.25 du \$ 100.

1961

7 février- L'inspecteur d'écoles Jean-Louis Dolbec, dans son rapport annuel, souligne:

"À cause du changement de professeurs chaque année, il serait opportun de songer à fusionner les deux Commissions scolaires et ainsi suivre le courant que l'on retrouve à travers la province".

De plus, l'inspecteur Dolbec offre ses services aux Commissaires pour étudier ce projet de fusion.

Le rapport financier démontre un déficit accumulé de \$ 16,777.97 qui sera comblé en partie par un octroi de l'ordre de \$ 10,000. du Département de l'Instruction publique, ce qui laissera un déficit de l'ordre de \$ 6,777.97 causé en partie par l'augmentation des salaires du personnel enseignant.

30 mai- Le Département de l'Instruction publique accorde une sub-

vention de l'ordre de \$ 14,800. pour le salaire du personnel pour la prochaine année, auquel s'ajoute une subvention spéciale de \$ 9,798.90.

10 juin- La Commission scolaire demande des soumissions pour le transport scolaire des élèves de Saint-Coeur-de-Marie à Alma et de la paroisse au Couvent et au Collège.

16 juin- Après avoir étudié les nombreuses soumissions reçues, la Commission scolaire accorde les contrats suivants:

Adrien Fortin et Jean-Marie Blackburn, pour \$ 4,000. par année, le transport des élèves des Rangs St-François et St-Dominique au village;

René Larouche, pour \$ 2,000. par année, le transport des élèves du Rang Saint-Louis au village.

2 novembre- La Commission scolaire décide de tenir un référendum sur le projet de fusion des deux Commissions scolaires, avec votation le 2 décembre.

28 novembre- La Commission scolaire décide d'annuler la résolution décrétant un référendum et demande au Département de l'Instruction publique de fusionner les deux Commissions scolaires.

11 décembre- Le Département de l'Instruction publique accorde une subvention de l'ordre de \$ 3,195. soit \$ 15. par élève de l'élémentaire et du secondaire.

La Commission scolaire adopte la résolution suivante:

ATTENDU QUE la Commission scolaire a demandé que les deux Commissions scolaires soient fusionnées en une seule, justement pour permettre une construction qui devient urgente si l'on veut continuer l'enseignement selon les termes de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu unanimement que les Commissaires d'écoles pour la Commission scolaire de la paroisse soient informés qu'il sera impossible à l'avenir d'accepter de nouvelles inscriptions. Les élèves déjà inscrits pourront cependant continuer à fréquenter nos écoles.

Néanmoins, la Commission scolaire loue, pour la somme de \$ 100. mensuellement, le local de l'ancien bureau de poste appartenant à M. Paul-Émile Tremblay, pour y faire une classe l'an prochain... attendu que nos écoles ne peuvent plus suffire pour le nombre d'élèves inscrits dans nos classes.

16 décembre- Le Département de l'Instruction publique avise la Commission scolaire qu'il autorise à payer les sommes suivantes aux Com-

missaires, comme frais de représentations: président, \$ 250.; commissaires, \$ 125.

En 1961, on compte 13 écoles avec 2 religieux, 5 religieuses et 26 institutrices.

1962

27 février- La Commission scolaire forme un comité de cinq commissaires pour étudier l'organisation de la Commission scolaire régionale.

2 mars- Il est unanimement résolu que la Commission scolaire fasse partie de la Commission scolaire régionale, pour le cours secondaire, actuellement en formation pour le comté de Lac-St-Jean.

Le Surintendant de l'Instruction publique informe la municipalité que,

"par arrêté ministériel n° 227, en date du 20 février 1962, le territoire actuel des municipalités scolaires de la paroisse et du village de Saint-Coeur-de-Marie, dans le comté de Lac-St-Jean, a été fusionné et érigé en municipalité scolaire distincte, sous le nom de DELISLE, dans le comté de Lac-St-Jean. Ce changement prendra effet pour fin d'élection le 1^{er} juin 1962 et pour toutes autres fins le 1^{er} juillet 1962."

14 mars- La Commission scolaire adopte la résolution suivante:

ATTENDU QUE, par suite de la fusion des deux Commissions scolaires de Saint-Coeur-de-Marie, le 1^{er} juillet 1962, il deviendra nécessaire de construire une école centrale permettant la fermeture des écoles de rangs;

ATTENDU QUE les élèves des deux Corporations qui devront fréquenter les écoles centrales seront au nombre de 800;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu que demande soit faite au Département de l'Instruction publique pour obtenir l'autorisation de construire une école de 28 classes, avec résidence pour les soeurs, et ce en prenant pour acquis que le vieux couvent est devenu absolument inutilisable.

4 juillet- La Commission scolaire décide d'engager un secrétaire à plein temps et demande des applications; elle décide également de faire confiance au personnel enseignant en place et d'engager tous ceux et celles qui ont offert leurs services.

Gilles Goulet est engagé comme secrétaire par intérim.



L'école du maître en 1935. Cette classe se donnait au sous-sol de l'église. Mgr Victor Tremblay, fut le premier maître d'école à Saint-Coeur-de-Marie vers 1920



Un groupe des 4-H vers 1954



Le village de Saint-Coeur-de-Marie, en miniature... réalisation des 4-H.

Le Frère Directeur est nommé pour inspecter les écoles de rangs, deux fois par mois.

6 juillet- Benoit Maltais est engagé comme secrétaire au salaire de \$ 3,500. par année.

La Commission scolaire demande de louer le deuxième étage de l'hôtel de ville pour loger le secrétariat au prix de \$ 15. par mois.

8 août- La Commission scolaire engage les concierges suivants: Eugène Maltais pour le Couvent à \$ 2,800. par année et Henri Larouche, pour le Collège, à raison de \$ 2,800. par année.

10 août- La Commission scolaire demande une subvention pour couvrir le déficit accumulé des deux Commissions scolaires, déficit qui se chiffre à \$ 52,262.11.

Selon l'évaluation, la paroisse est à 65% de la valeur réelle alors que le village est à 25%; on propose donc d'augmenter le village de 40% pour égaliser la paroisse.

21 août- La Commission scolaire décide de vendre à l'enchère les écoles des rangs qui ne sont plus utilisées.

Deux soumissions seulement sont présentées et acceptées:

Ecole n° 2 à Omer Harvey pour \$ 101.

École n° 3 à Marcel Côté pour \$ 275.

20 août- La Commission scolaire loue le local de Gilbert Boily, pour la somme de \$ 50.00 par mois.

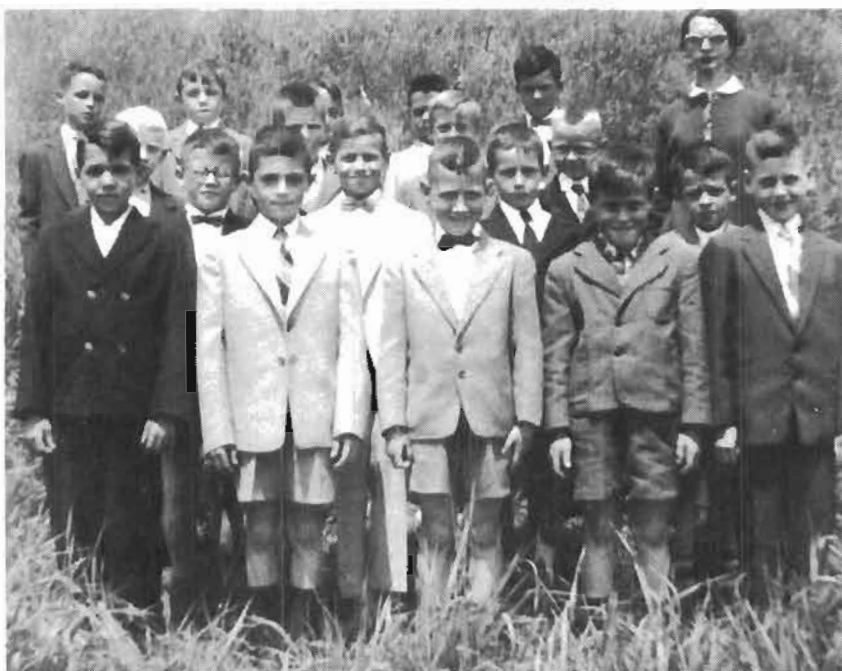
Le budget des deux Commissions scolaires fusionnées est de \$ 183,565.15, dont \$ 98,479. pour les salaires et \$ 27,500. pour le transport scolaire - Le taux de la taxe foncière est fixé à \$ 2.75 du \$ 100. d'évaluation.

21 septembre- La Commission scolaire signe une entente avec la Commission scolaire d'Alma pour lui permettre d'envoyer à Alma les élèves des 8^e, 9^e, 10^e, 11^e et 12^e années, s'ils ont les connaissances requises pour suivre ces cours, et ce pour un an; cette entente comprend 250 enfants.

La Commission scolaire loue un local d'Henri Bouchard, dans le Rang II, pour un an, au coût de \$ 50. par mois.

30 octobre- La Commission scolaire achète pour le prix de \$ 11,000. un terrain sur le lot 26, du Rang II, pour la construction de l'école Maria.

7 novembre- Edmond Duchesne est autorisé à organiser un Corps de cadets de l'armée à Saint-Coeur-de-Marie, avec l'appui du Département de la Défense nationale, section de la réserve.



Une des premières classes de Rose-Aimée Thériault, au Collège l'Assomption.

La municipalité scolaire du village de Saint-Coeur-de-Marie

Les livres des minutes de 1925 à 1948 ont été égarés ou perdus.

1948

3 juillet- La Commission scolaire du village autorise la construction d'une école de 4 classes, avec résidence pour les Frères; il s'agit d'une école pour garçons, dont le coût est estimé à \$ 58,000.; la Commission scolaire s'attend de recevoir une subvention de l'ordre de \$ 44,000. du Département de l'Instruction publique.

5 juillet- Paul-Émile Tremblay est élu président.

19 juillet- Le contrat de la construction de l'école pour garçons est accordé à Anatole Fleury pour la somme de \$ 55,000.; Adélarde Bouchard agira comme surveillant des travaux. L'école sera construite en briques, finie en plâtre avec système de chauffage central et installation électrique.

La Commission scolaire autorise un emprunt pour la construction de l'école des garçons et émet des obligations au taux de 3 1/2%.

11 août- La Commission scolaire réengage les Petites Franciscaines de Marie pour le Couvent à raison de \$ 2,100. soit \$ 700. pour chacune, plus 3 institutrices à raison de \$ 800. chacune.

8 septembre- M. le curé Gauthier accepte de vendre à la Commission scolaire 260 pieds de largeur jusqu'à la cote des hautes eaux de la Grande-Décharge pour le prix de \$ 1.00.

Le salaire du secrétaire passe de \$ 25.00 à \$ 50.00 par mois pendant la construction de l'école; il reviendra par la suite à \$ 25.00.

La Commission scolaire accepte l'offre du Cinéma paroissial de lui passer gratuitement la salle du théâtre pour la classe des garçons en attendant que la construction de l'école soit terminée; le théâtre était au sous-sol de la sacristie.

21 octobre- Lors de l'ouverture des classes de garçons à l'école du professeur, le nombre d'élèves passe de 9 à 16.